



DEUXIÈME CONFERENCE INTERNATIONALE DU RÉSEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)

Tunis (Tunisie) • 19 - 23 mai 2008

“ RÔLE DES ACTEURS DANS L'ORIENTATION ET LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ”

ACTES





Ministère de l'Agriculture et
des Ressources Hydrauliques



Agence de la Vulgarisation
et de la Formation Agricoles



Union Tunisienne
de l'Agriculture et de la Pêche

**DEUXIÈME CONFERENCE INTERNATIONALE DU RÉSEAU
« FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)**

Tunis (Tunisie) • 19 - 23 mai 2008

**“ RÔLE DES ACTEURS
DANS L'ORIENTATION ET
LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS
DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE
POUR LE DÉVELOPPEMENT ”**

ACTES



Remerciements

- Le Président du comité de pilotage du réseau international FAR, le Docteur Adama COULIBALY et les membres du comité remercient l'Agence Française de Développement et le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour leur soutien à la « *Deuxième conférence internationale du réseau FAR* » ainsi que le Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère tunisien de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques, l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

- Le Dr Adama COULIBALY, les membres du comité de pilotage et tous les participants, tiennent à remercier leurs collègues et amis tunisiens pour leur contribution à l'organisation de la conférence, leur disponibilité, leur dévouement et leur chaleureux accueil:
 - M. Mohamed Nejib DRISSI, Directeur général de l'AVFA ;
Mme Zohra CHERCHERI : Directrice de la Formation Professionnelle Agricole à l'AVFA, et tous leurs collaborateurs ;
 - M. Mahbrouk BAHRI, Président de l'UTAP et M. Djilani REZGUI, Responsable de la Formation à l'UTAP ;
 - M. Taoufik HARZLI, Directeur de l'INPFCA de Sidi Thabet et tout le personnel de l'établissement ;
 - M. Mabrouk KHAROUBI, Directeur du centre de formation professionnelle à la pêche de Tabarka pour son dévouement et son efficacité dans la logistique d'accueil,
 - ainsi que les Directeurs des centres de formation professionnelle agricole de Thibar, Boucherik et Chott Mariem et leurs collaborateurs pour leur accueil et leur appui à l'organisation de la conférence.

Résumé

La seconde conférence internationale du réseau « Formation Agricole et Rurale » s'est tenue à Tunis du 19 au 23 mai 2008 sur le thème : « *Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale pour le développement* ».

Elle a réuni une centaine de participants, représentant les acteurs directement concernés, de 16 pays d'Afrique, afin d'analyser leurs rôles respectifs et définir leurs modes d'intervention.

Cette deuxième conférence s'inscrit dans la continuité de la première rencontre internationale, en 2005, à Ouagadougou sur la thématique de la « *Formation de masse en milieu rural, éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale* » et des divers travaux qui ont suivi*.

Organisée à l'initiative du réseau FAR, elle a bénéficié du concours du Ministère tunisien de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques (Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles) et de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), ainsi que des ministères chargés de l'Agriculture et des organisations professionnelles agricoles de l'Algérie et du Maroc. Elle a été soutenue par les ministères français chargés des Affaires étrangères et européennes et de l'Agriculture, par l'Agence Française de Développement et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Dans le contexte des menaces de crises alimentaires mondiales, la mise en place et la gestion durable de formations professionnelles et techniques de qualité constituent pour le secteur rural l'un des enjeux majeurs pour relever les défis de lutte contre la faim et la pauvreté et pour assurer l'insertion sociale et professionnelle des populations rurales.

Plusieurs types de partenaires sont concernés par la création et le fonctionnement des dispositifs de formation : l'état, les collectivités territoriales, les fonds de formation, les organisations professionnelles, les organismes de développement, les institutions de formations, les agriculteurs, les artisans, les commerçants, organisations nationales et internationales de développement...

Les participants à la conférence se sont tout particulièrement attachés à mettre en valeur les complémentarités et les synergies entre les différents acteurs du monde rural, pour développer des dispositifs de formation professionnelle et technique variés et réactifs, adaptés aux conditions locales et aux besoins des populations rurales. Ces populations sont en effet concernées par une la demande croissante de denrées alimentaires et

l'augmentation de la production et de la productivité, tout en faisant face aux défis de la diminution des terres cultivables, à la croissance démographique, à la gestion durable des ressources et en recherchant l'amélioration des revenus et des conditions de vie.

Se fondant sur l'analyse des situations et expériences les participants recommandent dans la déclaration finale :

- **que la formation professionnelle, par sa dimension technique et éducative, s'inscrive au cœur des dynamiques et des politiques de développement agricole et rural ;**
- **le dialogue entre les acteurs et partenaires concernés par l'ensemble des activités en milieu rural pour construire des politiques nationales, régionales et locales de formation professionnelle agricole et rurale ;**
- **la création de cadres de concertation nationaux, régionaux et locaux au sein desquels les différents acteurs participent à l'élaboration, au pilotage et à la régulation des dispositifs de formation professionnelle en optimisant l'utilisation des ressources ;**
- **le renforcement des capacités des différents acteurs de la formation professionnelle.**

Ils ont demandé que le réseau FAR poursuive et renforce l'ensemble de ses activités afin d'accompagner le développement de la réflexion dans les différents pays membres du réseau, notamment par l'appui aux réseaux nationaux émergents, la production de références et le renforcement des compétences des groupes d'acteurs impliqués et l'ouverture vers de nouveaux partenaires internationaux.

* www.far.agropolis.fr

Sommaire

Résumé	3
Note de présentation	7
Programme	9
Séance d'ouverture	
■ Mabrouk BAHRI (UTAP)	15
■ Bernard CAVAILLÉ (Réseau FAR)	16
■ Didier HAGUENAUER (Ambassade de France)	19
■ Mohamed Habib HADDAD (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Tunisie)	20
Séance plénière 1 - Interventions des institutions ayant apporté leur soutien à la réalisation de la conférence	
■ Alpha BAYO (Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Guinée, OIF)	25
■ Jean-Claude GALANDRIN (AFD)	27
■ Jean Bosco BOUYER (MAEE)	29
Conférence	
■ Acteurs, rôles, et stratégies d'acteurs, Sabine CHENNOUFI	33
Étude de cas - Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale pour le développement. Exemples de la Tunisie, du Sénégal et de la France	
■ Mohamed Nejib DRISSI (AVFA)	41
■ Souleymane SARR (Bureau de la Formation Professionnelle Agricole du Sénégal)	44
■ Patricia ANDRIOT (ENESAD)	48
Première série d'ateliers par groupes d'acteurs - Quel rôle pour les différents acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale ?	53
Conférence	
■ Les enjeux géopolitiques et économiques de la formation agricole et rurale, André GAURON	63
Table ronde 1 - Pourquoi favoriser la participation des différents types d'acteurs ?	69
Première série d'ateliers - Comment faire évoluer les dispositifs de formation pour mieux prendre en compte : L'accès à la formation et les besoins de formation spécifiques des femmes ? / L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ? / La relation avec la recherche et les utilisateurs ?	75
Conférence	
■ Travail collaboratif animé par l'institut de la Banque Mondiale sur l'innovation agricole, Jean-Luc BOSIO (Montpellier SupAgro)	85
Conférences	
■ Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement (cas du Cameroun), Cyprien BAMZOK NTOL (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun)	89
■ Le système permanent d'identification de la demande de formation : un outil d'orientation de la formation par les acteurs locaux, Taoufik HARZLI (Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricoles, Tunisie)	93
Conférence	
■ La biennale de l'éducation de Maputo - Cap sur le post primaire principaux messages issus de la Biennale 2008 de l'ADEA, Mamadou NDOYE (ADEA)	97
Table ronde 2 - Quel rôle pour le réseau FAR pour l'appui aux acteurs ?	99
Séance de clôture	
■ Adama COULIBALY (Centre des Métiers Ruraux, Côte d'Ivoire)	107
■ Déclaration finale, Zohra CHERCHERI (Agence de Vulgarisation et de Formation Professionnelle Agricoles de la Tunisie)	109
■ Adama COULIBALY (Centre des métiers Ruraux)	110
■ Jean Bosco BOUYER (MAEE)	111
■ Mabrouk BAHRI (UTAP)	112
Contributions reçues	113
Quelques références	115
Présentation du réseau FAR	117
Liste des participants	121

Note de présentation

Deuxième conférence internationale du réseau « formation agricole et rurale » Tunis - 19 au 23 mai 2008

La seconde conférence internationale du réseau FAR « *Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle et technique, agricole et rurale* » a réuni à Tunis, du 19 au 23 mai 2008, une centaine de personnes concernées par la mise en œuvre et le fonctionnement des formations professionnelles en Afrique dans le cadre de politiques de développement du secteur agricole et du milieu rural afin d'assurer la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des habitants et la gestion durable des ressources.

En se fondant sur les expériences et le contexte de chacun des pays, les participants ont analysé le rôle des différents types d'acteurs dans la définition, la création, la rénovation et la gestion des dispositifs nationaux de formation pour le secteur rural : États, collectivités territoriales, organismes de développement, organisations professionnelles, centres de formation, producteurs et productrices, organisations nationales et internationales de coopération, ONG, experts...

La conférence a permis de souligner **l'exigence de la participation des différents acteurs et le besoin de coordonner leurs réflexions et leurs interventions** dans le but d'assurer le développement de dispositifs de formation professionnelle et technique de masse, qui répondent au mieux et au moindre coût, mais avec le maximum d'efficacité et d'efficience, aux besoins de formation des différents publics en milieu rural.

Cette deuxième conférence s'inscrit dans la continuité de la conférence internationale tenue en 2005 à Ouagadougou sur la thématique « *Formation de masse en milieu rural, éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale* » et répond aux recommandations de la déclaration finale de Ouagadougou adoptée par les participants le 3 juin 2005.

Elle constitue un temps fort dans la conduite des réflexions et travaux du réseau FAR, créé en 2006, conformément aux recommandations des participants à la première conférence de Ouagadougou, notamment lors des ateliers de Cotonou (mai 2006), de Dakar (novembre 2006) et de Yaoundé (mai 2007).

La conférence entre dans le cadre du programme « ADEXFAR » (Appui au Développement de l'EXpertise FAR dans les pays du sud) consacré au renforcement des capacités des acteurs de ces pays. La réalisation de ce programme 2008/2011, soutenu par l'Agence Française de Développement, a été confiée au réseau FAR.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE.

1. affirmer le rôle majeur de la formation professionnelle et technique dans le développement agricole et rural et l'importance de la rénovation ou de la création des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale ;
2. analyser le rôle des différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement rural et de formation professionnelle et technique ;
3. identifier les conditions d'intervention des différents acteurs concernés et les conditions de mise en œuvre des différents espaces d'intervention.

PROBLÉMATIQUE

La mise en œuvre d'un dispositif de formation professionnelle et technique, la conduite d'une action de formation, concernent par définition le domaine éducatif (diagnostic des besoins de formation, définition des contenus, choix des méthodes pédagogiques, séances de formation, évaluation...). Mais ces deux points particuliers s'inscrivent dans un cadre plus global, dans une logique d'action, qui nécessite de s'intéresser à d'autres domaines : politique (économique et sociale de développement rural...), juridique et réglementaire (lois et décrets de référence pour la mise en place du dispositif de formation...), économique (sources de financement, budget, analyse des retombées économiques du projet...), social (gestion des ressources humaines, organisation administrative, information, concertation, participation, suivi...), technique (bâtiments, matériels, outils didactiques...).

La mise en œuvre de dispositif de formation professionnelle et technique implique donc de nombreux « acteurs », à savoir « *un groupe d'individus, qui participe à une action et qui a des intérêts communs pour cette action*¹ ». Dans le cas de dispositifs de formation professionnelle et technique, agricole et rurale, ces acteurs peuvent être des institutions représentant différents ministères (agriculture, enseignement technique, formation professionnelle, éducation, budget et finances...) ou des collectivités territoriales (communes, régions...), des organisations de la vie économique (entreprises, coopératives, organisations professionnelles, chambres d'agriculture et des métiers, syndicats...), des collectifs de développement local (communautés villageoises, associations, groupements de base...), des organismes variés de formation, publics ou privés (responsables d'établissement, enseignants et formateurs, ingénieurs de formation...) ou des groupements d'usagers (associations d'apprenants, de parents...) ou encore des organismes nationaux ou internationaux de coopération (coopérations allemande, française, suisse... Union Européenne, Groupe des Nations Unies, Banques et Agence de développement...).

¹ BERNOUX.P. «La sociologie des organisations». Editions du Seuil. 1985.

Ces acteurs ont à travailler ensemble, à partir d'un diagnostic partagé des besoins de formation, pour élaborer un projet de dispositif de formation, définir le financement, assurer le suivi de la réalisation et son évaluation. Mais ces différents acteurs ont des statuts sociaux, des responsabilités, des capacités d'information et d'analyse, des moyens extrêmement différents, car ils sont insérés dans des réseaux d'organisation et de décision eux-mêmes très différents... Il est évident que ces acteurs ont des objectifs, des centres d'intérêt, des représentations, différents et qui peuvent même être contradictoires ! Même s'ils adhèrent et participent volontairement au même projet, il peut exister entre eux des incompréhensions, des différents, qui exigent la mise en œuvre de compromis plus ou moins explicites. Ce qui sous-entend de fait que ces différents acteurs sont identifiés et qu'ils disposent d'espaces d'expression et de concertation.

Pour assurer la mise en œuvre de dispositifs de formation professionnelle et technique, il apparaît indispensable **d'identifier les différentes catégories d'acteurs** qui vont contribuer à sa réalisation et le rôle de chacun par rapport au déroulement attendu du dispositif de formation (diagnostic, orientation, conception, exécution, financement, évaluation...).

LIEUX

- **Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche** (les 19 et 23 mai 2008)
- **Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole de Sidi-Thabet** (les 20 et 22 mai 2008)

PUBLIC

Cent personnes, représentant les différents types de publics concernés : Etats, collectivités territoriales, organismes de développement, organisations professionnelles, centres de formation, producteurs, organisations nationales et internationales de coopération, ONG, experts...

Les participants représentent une vingtaine de pays.

ORGANISATION

La conférence est organisée par le réseau international FAR en liaison étroite avec l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles (AVFA), l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) et l'Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole (INPFCA).

Elle est soutenue par l'Agence Française de Développement, les ministères français des Affaires étrangères et européennes et de l'Agriculture et de la Pêche, l'Institut de la Banque Mondiale, l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles, l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

COMITÉ D'ORGANISATION

Tunisie

- Mme Chercheri ZOHRA, directrice de la formation professionnelle agricole, ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques / Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles
- M Jilani REZGUI, membre du conseil central, chargé de la formation, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
- M Taoufik HARZLI, directeur, Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole de Sidi-Thabet

Algérie

- M Hassen BERRANEN s/d de l'enseignement agricole ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction de la Formation de la Recherche et de la Vulgarisation

Maroc

- Mme Nawal EL HAOUARI : chef de la Division de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, ministère de l'Agriculture, du Développement et des Pêches Maritimes / Direction de l'Enseignement, et de la Recherche et du Développement
- M Mohamed SAIDI, directeur, Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural

France

- M. Philippe LEMAIRE, animateur du réseau géographique du réseau Tunisie, ministère de l'Agriculture et de la Pêche / Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Réseau FAR

- MM Alain MARAGNANI et Martin WEISS, chargés de mission, Réseau FAR

Programme

■ Lundi 19 mai

Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

08H00 - 08H45 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS À L'UNION TUNISIENNE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

08H45 - 09H30 - OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

Président de séance : Mabrouk BAHRI, président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, Tunisie

Interventions :

- Mabrouk BAHRI, président de l'UTAP, Tunisie,
- Bernard CAVAILLE, secrétariat exécutif du réseau FAR, France
- Didier HAGUENAUER, attaché de coopération représentant M. l'Ambassadeur de France à Tunis
- Mohamed Habib HADDAD, ministre de l'Agriculture et des Ressources l'Hydrauliques de la Tunisie

10H15 - INTERVENTIONS DES INSTITUTIONS AYANT APPORTÉ LEUR SOUTIEN À LA RÉALISATION DE LA CONFÉRENCE

Président de séance : Bernard CAVAILLE, secrétariat exécutif du réseau FAR, France

« Quels enjeux de la formation professionnelle et technique en milieu rural ? Quel rôle pour les différents types d'acteurs ? »

Interventions de :

- Alpha BAYO, ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Guinée pour l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Guinée
- Jean-Claude GALANDRIN, Agence Française de Développement, département technique opérationnel / division développement agricole et rural, France
- Jean Bosco BOUYER, ministère des Affaires étrangères et européennes, DGCID / Direction des Politiques de Développement / Bureau des politiques éducatives et de l'insertion professionnelle, France

11H00 - CONFÉRENCE ET DÉBAT

Président de séance : Dominique POUSSOU, secrétariat exécutif du réseau FAR, France

« Acteurs, rôle et stratégies d'acteurs »

- Sabine CHENOUI, sociologue, Institut National Agronomique de Tunisie (INAT), Tunisie

14H30 - ÉTUDES DE CAS ET DÉBAT

Président de séance : Alain MARAGNANI, réseau FAR, France

« La place des acteurs dans la conception et l'organisation de dispositifs de formation agricole et rurale de quelques pays et les différents lieux d'intervention des différents acteurs. Exemples de la Tunisie, du Sénégal et de la France »

- Mabrouk BAHRI, président, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (YTAP) et M Mohamed Nejib DRISSI, directeur général de, l'Agence de Vulgarisation et de Formation Professionnelle Agricoles (AVFA), Tunisie
- Souleymane SARR, Bureau des formations rurales, ministère de l'Agriculture, Sénégal
- Patricia ANDRIOT, EDUTER, Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD), France

■ Mardi 20 mai (matin)

Institut National Pédagogique et de Formation Continues Agricoles (INPFCA) de Sidi-Thabet

9H00 - ACCUEIL À L'INPFCA PAR TAOUFIK HARZLI, DIRECTEUR,

9H30 - PREMIÈRE SÉRIE D'ATELIERS PAR GROUPES D'ACTEURS.

« Quel rôle pour les différents acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale ? »

1- Les organisations professionnelles en milieu rural

Président de séance, Mohamed SAIDI, directeur de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural, Maroc

- Animateur, Martin WEISS, chargé de mission réseau FAR, France
- Secrétaire, Abdou GUEYE, expert, Sénégal

- Dihyé AMOAKON, président de l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
- Saïd FAGOURI, directeur, Association Nationale Ovine et Caprine (ANOC), Maroc
- Benoît SAKOU, président, Confédération Nationale des Artisans du Bénin
- Sidi Ould Mohamed LEMINE, directeur, ECODEV, Mauritanie
- Jilani REZGUI, chargé de la formation, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), Tunisie

2- L'État, les collectivités territoriales, les fonds de formation

Président de séance, Francine RASOLOFONIRINA, direction de l'Appui à l'Organisation des Producteurs du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Madagascar

- Animateur, Bernard CAVAILLE, secrétariat exécutif du réseau FAR, France
- Secrétaire, Jamal BOUJENDAR, Chef de Division de l'Adéquation Formation-Emploi, Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc
- Pierre Henri COFFI, secrétaire général, Fonds de Développement de la Formation Professionnelle, de Côte d'Ivoire
- Houcine DALLAI, directeur général, Office de Développement SYlvo-Pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO), Tunisie
- Yamani SORO, conseiller général de Korhogo, Côte d'Ivoire

3- Les organisations de formation

Président de séance, Hassen BERRANEN, sous directeur de la Formation, ministère de l'Agriculture, et du développement rural, Algérie

- Animateur, Marc ABOUCAL, secrétariat exécutif du réseau FAR, France
- Secrétaire, Marcellin HYLE, directeur, du Collège d'Enseignement Technique Agricole de Adja Ouéré, au Bénin
- Diawo DIALLO, directeur, École Nationale d'Agriculture et d'Elevage (ENAE) de Macenta, ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Guinée
- Brigitte FEVRE, directrice, Institut de formation des acteurs du monde agricole et rural (IFOCAP), France
- Philippe GRIVET, chargé d'ingénierie au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA de Vesoul), France
- Insa MBAYE, directeur exécutif, Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture (CIFA de Saint Louis), Sénégal
- Mohamed MOSTAGHFIR, professionnel, représentant des Maisons Familiales Rurales, Maroc

4- Les usagers et bénéficiaires

Président de séance, Nawal EL HAOUARI, chef de la Division de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, au ministère de l'Agriculture, du Développement et des Pêches Maritimes, du Maroc

- Animateur, Dominique POUSSOU, secrétariat exécutif du réseau FAR
- Secrétaire, Ibrahima HATHIE, économiste, Ecole Nationale d'Economie Appliquée, Sénégal
- Bakary FOFANA, chargé de la formation, Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), Mali
- Amadou THIAW, agriculteur, membre du Centre de gestion et d'Economie Rurale de la Vallée du Fleuve Sénégal (CGERV), Sénégal
- Kablan Louis TANO, producteur et chef de village d'Ayénooua, représentant des producteurs, Côte d'Ivoire

■ Mardi 20 mai (après-midi)

Institut National Pédagogique et de Formation Continues Agricoles de Sidi-Thabet

14H15 - TROISIÈME CONFÉRENCE/DÉBAT

Président de séance, Akka OULAHBOUB, directeur général de la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Maroc

« Les enjeux géopolitiques et économiques de la Formation Agricole et Rurale »

- André GAURON, conseiller maître à la Cour des Comptes, animateur du groupe de travail du ministère des Affaires étrangères et européennes sur les orientations stratégiques en matière de formation professionnelle, France

15H15 - RESTITUTION DES ATELIERS ET DÉBAT

Président de séance, Martin WEISS, réseau FAR

- **Les organisations professionnelles en milieu rural,** Abdou GUEYE, expert, Sénégal
- **L'État, les collectivités territoriales, les fonds de formation,** Jamal BOUJENDAR, Chef de Division de l'Adéquation Formation-Emploi, Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Maroc
- **Les organisations de formation,** Marcellin HYLE, directeur, Collège d'Enseignement Technique Agricole de Adja Ouéré, Bénin
- **Les usagers et bénéficiaires,** Ibrahima HATHIE, économiste, Ecole Nationale d'Economie Appliquée, Sénégal

16H45 - PREMIÈRE TABLE RONDE

« Pourquoi favoriser la participation des différents types d'acteurs ? »

- Animateur, Jean Bosco BOUYER, ministère des Affaires étrangères et européennes, DGCID / Direction des Politiques de Développement / Bureau des politiques éducatives et de l'insertion professionnelle, France

Intervenants :

- Stéphane AUROUSSEAU, agriculteur, administrateur à l'Institut de formation des acteurs du monde agricole et rural (IFOCAP), France
- Alpha BAYO, ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Guinée
- Mohamed BOUTATA, Chef Projet ALEF – USAID, Maroc
- Adama FAYE ou M Alain MBAYE, chargé de programme, Bureau d'appui à la coopération Sénégal-Suisse, Sénégal
- Stéphane AUROUSSEAU, agriculteur, administrateur à l'Institut de formation des acteurs du monde agricole et rural (IFOCAP), France

■ Mercredi 21 mai (matin)

Institut National Pédagogique et de Formation
Continues Agricoles de Sidi-Thabet

09H00 - SECONDE SÉRIE D'ATELIERS.

Comment faire évoluer les dispositifs de formation pour mieux prendre en compte :

1- L'accès à la formation et les besoins de formation spécifiques des femmes ?

Président de séance, Tiegoura COULIBALY, Cellule Planification et Statistique, ministère de l'Agriculture, Mali et NIANGM Ibrahim HATHIE, économiste, Ecole Nationale d'Economie Appliquée, Sénégal

- Animatrice, Zohra CHERCHERI, directrice de la formation professionnelle agricole, Agence de Vulgarisation et de Formation Professionnelle Agricole, Tunisie
- Secrétaire, Philippe LEMAIRE, lycée agricole d'Aix-Valabre, responsable du réseau Tunisie, France

- Fatiha GUERROUCHE, sociologue chargée d'études, Institut National de la Vulgarisation Agricole (INVA), Algérie
- Monia KASTLI, sociologue, Centre de Recherche Et Documentation et d'Information pour la Femme (CREDIF), Tunisie
- Assistan TRAORE, présidente, Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM), Mali

2- L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ?

Président de séance, Thérèse N'NANG, Conseillère technique, Fonds National de l'Emploi, Cameroun

- Animateur, François DENYS, Ingénierie-conseil en formation, France
- Secrétaire, Seveia DOUGMO SANA, secrétaire général du comité pédagogique inter écoles, professeur à l'Ecole Nationale des Techniques de l'Elevage, Tchad

- Jamal BOUJENDAR, chef de Division de l'adéquation formation-emploi (DERD) dispositif d'insertion en agriculture, Maroc
- Edgard DEGUENON, chargé de formation, Union Communale des Producteurs de Cotonou (UCPC), Bénin
- Yamina MERZOUKI, ingénieure agronome, gérante d'une unité d'études et de conseils agricoles à Rouiba, Algérie

3- La relation avec la recherche et les utilisateurs ?

Président de séance, Alain MBAYE, Bureau d'appui à la coopération Sénégalais-Suisse, Sénégal

- Animateur, Jérôme THONNAT, conseiller du Directeur, Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar, France
- Secrétaire, Taoufik HARZLI, directeur de l'Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricoles, Tunisie

- Ibrahim HATHIE, économiste, Ecole Nationale d'Economie Appliquée, Sénégal
- Kokou Emmanuel DEKA, chercheur en production animale, Faculté des Sciences Agraires, Bénin.
- Mohamed ELLOUMI, chercheur, Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT), Tunisie
- Fouad RACHEDI, directeur, Direction de la Formation Recherche et Vulgarisation (DFRV), ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Algérie
- Sidiki CAMARA, président de la Coopérative des Caféculteurs Woko et vice président du Conseil National des Organisations Paysannes (CNOP), Guinée
- chercheurs africains participants, invités par WBI.

■ Mercredi 21 mai (après-midi)

Institut National Pédagogique et de Formation
Continues Agricoles de Sidi-Thabet

14H00 - RESTITUTION DES ATELIERS

Président de séance : Insa MBAYE, directeur exécutif du Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture (CIFA), Sénégal

Comment faire évoluer les dispositifs de formation pour mieux prendre en compte :

- **L'accès à la formation et les besoins de formation spécifiques des femmes**, Philippe LEMAIRE, lycée agricole d'Aix-Valabre, Responsable du réseau Tunisie
- **L'insertion professionnelle et sociale des jeunes**, Seveia DOUGMO SANA, secrétaire général du comité pédagogique inter écoles, professeur à l'Ecole Nationale des Techniques de l'Elevage, Tchad
- **La relation avec la recherche et les utilisateurs**, Taoufik HARZLI, directeur de l'Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricoles, Tunisie

15H00 – PRÉSENTATION DU TRAVAIL COLLABORATIF ANIMÉ PAR WBI SUR L'INNOVATION AGRICOLE (AUF, CIRAD, INTER-RÉSEAUX, MAEE, PÔLE NATIONAL DE COOPÉRATION INTERNATIONALE)

- Jean-Luc BOSIO, chargé de mission direction des relations internationales de Montpellier SupAgro, ex responsable développement rural à l'Institut de la Banque Mondiale (*World Bank Institute*), France

15H15 – SECONDE TABLE RONDE

« Quel rôle pour le réseau FAR pour l'appui aux acteurs ? »

- Blaise ANGO, chef de la cellule des programmes d'enseignement et de formation, ministère de l'Agriculture et du Développement Durable, Cameroun
- Mohamed BERANNEN, sous directeur de la formation, Direction de la Formation, de la Recherche et de la Vulgarisation (DFRV), ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Algérie
- Adama COULIBALY, animateur du réseau FAR-CI, coordonnateur et chef de projet, Centres des Métiers Ruraux (CMR), Côte d'Ivoire
- Jérôme THONNAT, conseiller du directeur de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EIESMV)

16H30 – VISITE TOURISTIQUE DE SIDI BOU SAÏD

■ Jeudi 22 mai

Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

08H00 - CONFÉRENCES ET DÉBATS

Président de séance, Mohamed Nejjib DRISSI, directeur général de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles (AVFA), Tunisie

■ « **Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement (cas du Cameroun)** », Cyprien Bamzok NTOL, chef de la Division de l'Enseignement et de la Formation Agricole, Coopératifs et Communautaires, ministère de l'Agriculture et du Développement Durable, Cameroun

■ « **Le système permanent d'identification de la demande en formation (cas de la Tunisie)** », Taoufik HARZLI, directeur, Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricoles, Tunisie

11H00 - CONFÉRENCE ET DÉBAT

Président de séance, Mohamed Fouad RACHEDI, directeur de la Formation, de la Recherche et de la Vulgarisation, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de l'Algérie

■ « **La Biennale de l'Éducation de Maputo - Cap sur le post primaire** », Mamadou NDOYE, secrétaire exécutif, Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA)

14H00 - TABLE RONDE

« **Quel rôle pour le réseau FAR pour l'appui aux acteurs ?** »

□ Animateur, Abdou GUEYE, Plate-forme d'appui au développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre

- Blaise ANGO, chef de la cellule des programmes d'enseignement et de formation, ministère de l'Agriculture et du Développement Durable, Cameroun
- Hassen BERANNEN, sous directeur de la formation, Direction de la Formation, de la Recherche et de la Vulgarisation (DFRV), ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Algérie
- Adama COULIBALY, animateur du réseau FAR-CI, coordonnateur et chef de projet, Centres des Métiers Ruraux (CMR), Côte d'Ivoire
- Jérôme THONNAT, conseiller du directeur de l'École Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EIESMV)

15H00 - SÉANCE DE CLÔTURE

- Adama COULIBALY, président du comité de pilotage du réseau FAR, « Synthèse des travaux »
- Zohra CHERCHERI, directrice de la formation professionnelle agricole (AVFA), Tunisie, « Préconisations de la conférence »

15H30 - CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

- Adama COULIBALY, président du comité de pilotage du réseau FAR
- Jean Bosco BOUYER, ministère des Affaires étrangères et européennes, DGCID / Direction des Politiques de Développement/ Bureau des politiques éducatives et de l'insertion professionnelle, France
- Mabrouk BAHRI, président de l'UTAP, Tunisie

20H00 - DÎNER DE GALA OFFERT PAR L'UTAP

■ Vendredi 23 mai

Visites techniques et touristiques

8H30 - TROIS CIRCUITS DE VISITES TECHNIQUES ET TOURISTIQUES ÉTAIENT

PROPOSÉS AUX PARTICIPANTS :

- Élevages et céréales : établissement de Thibar et visite du site romain de Dougga ;
- Arboriculture : établissement de Boucherik et visite de Nabeul et Hammamet ;
- Maraîchage et floriculture : établissement de Chott-Mariem et visite du Port El Kantaoui et de Sousse.

Pour chaque circuit, visite :

- d'un établissement de formation agricole ;
- d'une exploitation agricole avec rencontre de professionnels ;
- d'un ou deux lieux touristiques.

Séance d'ouverture

Président de séance : Mabrouk BAHRI
Président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Séance d'ouverture

■ Allocution de bienvenue de Mabrouk BAHRI Président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources
Hydrauliques,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi et pour l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche de vous souhaiter la bienvenue au siège de l'UTAP à l'occasion de la 2^{ème} conférence internationale du réseau Formation Agricole et Rurale.

Le thème choisi pour cette réunion « *Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale pour le développement* » est un sujet d'actualité, notamment dans une conjoncture internationale marquée par la flambée des prix des céréales, des intrants agricoles en plus de l'énergie.

En effet, la formation agricole est de grande importance pour participer au développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans un cadre cohérent et pour une agriculture durable.

La Tunisie consciente de l'importance de l'agriculture et de son développement a entrepris des programmes importants depuis le 7 Novembre 1987 dans le cadre des différentes plans de développement à travers des stratégies cohérentes de développement des ressources naturelles (eau, forêt, conservation du sol) et des stratégies de développement agricoles (céréales, élevage, pêche) avec l'appui d'un dispositif de recherche, de formation, de vulgarisation.

La réalisation de ces stratégies a permis d'assurer une croissance moyenne de production de 3.6%, une couverture de la balance alimentaire de 93% au cours du dernier plan avec 10% des exportations. Globalement, l'agriculture représente 13% du produit intérieur brut et 16% de l'emploi total. Le développement du monde rural avec la réalisation de différents programmes ciblés (programmes régionaux, le programme de développement rural intégré, et les projets de développement agricole intégré) a été une constante au niveau des priorités du Gouvernement Tunisien ce qui a permis d'assurer pour le milieu rural une couverture de 93% en eau potable rurale, et de 98% en électricité, en plus d'un vaste programme de pistes rurales.

Mesdames et Messieurs

L'UTAP est le syndicat qui représente les agriculteurs et les pêcheurs regroupant près de 200.000 agriculteurs. Sa structure interne est de type pyramidal : cellules de base, unions locales, unions régionales et union centrale avec une organisation en fédérations sectorielles.

L'UTAP conscient de son rôle important dans le domaine économique outre la mission syndicale a entrepris lors des dernières années des activités couvrant les domaines suivants :

- la vulgarisation et l'encadrement par la création d'unités de vulgarisation et formation ;
- l'encadrement de la femme rurale ;
- l'appui à la recherche et au développement et l'appui technique des agriculteurs ;
- le suivi des études entreprises par le ministère de l'Agriculture et la réalisation de quelques études : endettement dans le secteur, coûts de production, etc.
- le suivi de l'organisation du milieu rural et le suivi des compagnes agricoles et autres activités.

Le gouvernement accorde la priorité à la formation professionnelle avec la réalisation d'un vaste programme de mise à niveau ayant touché le secteur agricole pour disposer d'un appareil de formation apte à répondre aux besoins du secteur.

Le Président Ben Ali a ordonné de donner tout l'appui à ce secteur : « *Nous ordonnons d'instaurer la formation alternée en vue d'assurer l'adéquation entre les programmes de formation et d'enseignement agricoles et les exigences de ce secteur et de parfaire la liaison entre la formation théorique et la formation pratique* » (16 avril 2005).

« *C'est également dans ce même cadre que s'inscrivent l'intérêt constant que nous portons au secteur de la formation professionnelle et notre souci d'en assurer la mise à niveau et d'en élever le rendement au niveau des standards internationaux* » (10 mai 2008).

La formation agricole occupe une place centrale s'intégrant dans la loi d'orientation et de formation professionnelle qui constitue l'acte fondateur de la formation.

L'UTAP s'y investit avec tout l'enthousiasme et la diligence qui s'attachent à sa vocation en s'impliquant dans l'orientation de la formation pour en faire un outil qui tienne compte des besoins de la profession. Pour ce faire, l'Union n'a cessée d'oeuvrer pour que se développent les mécanismes d'évaluation continue des besoins et des compétences recherchées à l'échelle de la

formation, étant entendu que les formations dans les centres et établissements destinés à cette fin sont constamment revues et modelées suivant les tendances et les demandes des filières du secteur.

J'ajoute que l'UTAP a créé une unité de formation au niveau central pour la coordination de ses interventions dans les différents projets de restructuration des centres de formation professionnelles la concernant.

La formation agricole et rurale doit avoir la ressource d'évoluer et s'adapter. Il lui appartient, à titre principal, d'accompagner la modernisation de l'agriculture dans nos pays en se mettant en état de répondre à une demande d'activités et de métiers nouveaux, aux exigences de l'environnement et d'une meilleure qualité de la vie et surtout aux aléas et aux incertitudes qui grèvent la production agricole, quasiment partout dans le monde, et plus particulièrement dans nos pays.

Elle doit pouvoir former les acteurs du monde rural de demain. Dans cette perspective, la réactivité et la capacité d'innovation devront être sa force et son axe du futur. Notre devoir est de lui donner cette perspective.

C'est pourquoi, nous devons, ensemble, faire des choix, de manière concertée et en mettant en synergie les initiatives et les moyens. C'est ainsi et pas autrement que nous pourrons conforter la place de la formation agricole et rurale dans l'effort global.

Le programme de cette conférence est très riche par les différentes interventions programmées, les études de cas à présenter, les chercheurs et les ateliers de travail proposés et surtout la présence dans cette conférence de plusieurs experts et professionnels du domaine dans le cadre du réseau international de formation agricole et rurale.

Je ne terminerai pas mon intervention sans vous dire combien il sera important pour nos assises de sortir avec des recommandations et des conclusions qui aillent dans le droit fit de nos préoccupations et qui s'inscrivent dans une dynamique nouvelle, motivante et mutuellement avantageuse.

Je souhaite plein succès à vos travaux, et je vous remercie pour votre aimable attention.

■ Intervention de Bernard CAVALLÉ Secrétariat exécutif du réseau Formation Agricole et Rurale

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques de Tunisie,

Monsieur le Président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche,

Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricoles,

Monsieur le représentant du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France,

Chers amis,

Bienvenue à la deuxième conférence du Réseau international « Formation Agricole et Rurale », maintenant plus connu sous le nom de Réseau FAR.

S'il s'agit de la deuxième du nom, cela signifie qu'il y en a eu une première. En effet il y a trois ans, en mai 2005, un certain nombre d'entre nous étions réunis à Ouagadougou lors de l'atelier international sur la formation de masse en milieu rural. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'est née l'idée de construire le réseau FAR.

Tout d'abord pour ceux nombreux qui nous rejoignent aujourd'hui, pourquoi ce réseau, avec quels objectifs ?

Les participants de l'atelier de Ouagadougou ont souhaité maintenir l'esprit de la rencontre de mai 2005 en appelant de leurs vœux le réseau FAR pour :

- mettre en relation les acteurs,
- rechercher, capitaliser, mutualiser et diffuser l'information relative aux politiques et stratégies nationales de formation agricole et rurale,
- renforcer les compétences et développer un potentiel d'expertise,
- produire de nouvelles références dans les domaines en carence.

Ces objectifs devaient être assurés par la mise en place d'une plate-forme numérique avec sa panoplie d'outils : site web, lettres périodiques, dossiers thématiques, forums, visioconférences, par l'organisation de rencontres, d'ateliers de travail et de journées de réflexion et par la réalisation de travaux et d'études dans les domaines identifiés par le réseau.

Trois ans après, avec le concours des ministères français chargés de l'Agriculture et des Affaires étrangères et européennes et maintenant de l'Agence Française de Développement, nous pouvons affirmer que les phases d'implantation du réseau et de démarrage de ses activités sont terminées; les fondations sont solides comme en témoigne l'événement que nous inaugurons ce matin.

- Le réseau a grandi : nous étions soixante dix à Ouagadougou, aujourd'hui dans la grande salle de l'UTAP nous dépassons très largement la centaine,
- Le réseau s'est élargi : en 2005, une dizaine de pays étaient représentés, aujourd'hui seize pays sont présents ici en Afrique du Nord et des signes montrent qu'il va s'étendre au delà du continent africain : Moyen-Orient, Asie du Sud Est,

- Le réseau développe ses activités : pendant les trois prochaines années, avec le concours de l'AFD, il va, tout en poursuivant les activités actuelles, produire des analyses et des études, construire des argumentaires destinés aux décideurs nationaux et internationaux. Nous pouvons prendre l'engagement d'en faire le bilan dans trois ans.

Revenons sur l'élargissement du réseau.

Plusieurs pays d'Afrique au sud du Sahara nous ont rejoints mais la frontière physique que représente le Sahara a été franchie ; nous en avons la preuve éclatante en étant réunis à Tunis aujourd'hui. Avec beaucoup de volonté et d'opiniâtreté, les trois pays du Maghreb se sont progressivement rapprochés du réseau FAR et ses sont mobilisés pour en être des membres très actifs ; le comité de pilotage a souhaité traduire cette évolution en proposant l'organisation de cette conférence ici en Tunisie.

Pour cela un comité d'organisation a été mis en place réunissant, outre le secrétariat exécutif du réseau dont c'est le rôle que de mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage, l'AVFA et l'UTAP pour le pays organisateur mais aussi les partenaires algériens et marocains qui ont pleinement participé à cette organisation.

C'est ainsi que nous avons le plaisir de saluer la présence avec leurs équipes :

- du Directeur Général de la Formation, de la Recherche et de la Vulgarisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de l'Algérie,
- du Directeur Général de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du Maroc,
- du Directeur Général de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural.

Qu'ils en soient chaleureusement remerciés car ils témoignent ainsi l'attachement de leur pays à développer les relations internationales sur la question plus que jamais cruciale de la formation professionnelles dans les zones rurales. En effet que de changements depuis 2005 où nous avons fait le constat que la formation de masse des producteurs agricoles et de l'emploi des jeunes ruraux pour une vie digne dans leur milieu constituaient les défis à relever sans délais pour que l'activité agricole et rurale redevienne un levier fondamental du développement socioéconomique et éloigner ainsi les risques d'explosion sociale et de désastres physiques.

L'actualité nous donne raison. La dégradation constante des ressources naturelles, les effets de la mondialisation des échanges, l'augmentation des coûts des matières premières, la hausse des prix des aliments de base, les émeutes de la faim, la souveraineté alimentaire toujours plus lointaine, l'attitude des pays industrialisés détournant l'utilisation des terres agricoles pour satisfaire leurs besoins énergétiques, sont autant d'éléments en vrac qui montrent que nous sommes au cœur du problème : sans formation professionnelle agricole et rurale, ces problèmes ne pourront pas être affrontés encore moins résolus.

Notre conférence sur le rôle des différents acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation

agricole et rurale pour le développement va apporter un éclairage supplémentaire. Encore une fois, rappelons Ouagadougou 2005. Dans la déclaration finale figuraient sept recommandations. Outre le vœu de créer un réseau, notre réseau FAR, trois d'entre elles, soit la moitié, concernent l'objet de notre rencontre... Je cite.

« dans chaque pays s'engageant dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de formation agricole et rurale, cette dernière :

- *doit être le résultat d'un projet commun et d'une vision partagée entre les différents partenaires nationaux,*
- *sa gestion doit en être assurée de manière partagée entre élus, services de l'Etat, société civile (OPA, associations) et prestataires de formation publics et privés,*
- *sa mise en œuvre doit être réalisée par une structure nationale tripartite Etat/société civile/prestataires ».*

Nous sommes donc présents au rendez vous.

Pour conclure, notons que l'organisation de notre rencontre répond d'ores et déjà aux exigences que je viens de formuler. En Tunisie la profession agricole représentée par l'UTAP, l'Etat représenté par l'AVFA et son dispositif national d'enseignement technique et professionnel agricole ont déployé ensemble des efforts considérables pour nous accueillir et nous mettre dans les meilleures conditions pour faire avancer notre réflexion ;

Remercions le Président de l'UTAP et le Directeur général de l'AVFA pour cet engagement et au delà de leurs personnes, leurs équipes qui n'ont pas ménagé leur peine pour garantir le succès de cette manifestation. Ils apportent la preuve qu'affirmer que tout dispositif efficace de formation agricole et rurale doit être construit par l'ensemble des acteurs n'est pas une expression convenue mais une réalité bien concrète.

Merci Monsieur le Ministre de votre présence et de votre soutien,

Merci à tous.

■ Intervention de Didier HAGUENAUER Attaché de coopération à l'ambassade de France

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Directeurs
Mesdames, Messieurs,

Comme attaché de coopération technique, au nom de l'Ambassadeur de France en Tunisie, Monsieur Serge DEGALLAIX, du Service de Coopération et d'Action Culturelle et de l'Agence Française de développement, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cette deuxième conférence internationale du réseau « formation agricole et rurale » (FAR) sur le thème du « *Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale pour le développement* ».

Je tiens à remercier tous les membres du comité d'organisation, les représentants des organisations professionnelles et les responsables de l'enseignement agricole de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, le secrétariat exécutif du réseau FAR et l'Organisation Internationale de la Francophonie pour son soutien à la conférence. Je vous transmets les excuses de M. Jean Louis BÜER, Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture qui n'a pu se joindre à nous.

Je remercie tout particulièrement M. DRISSI, Directeur Général de l'Agence de Vulgarisation et de Formation agricoles, M. BAHRI, président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que tout les personnels de ces deux institutions qui ont participé activement et chaleureusement à l'accueil et à l'organisation matérielle de la manifestation.

Je remercie également l'Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole de Sidi-Thabet et l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, d'avoir mis leurs locaux à la disposition de cette manifestation.

Enfin, je remercie M. le Ministre de l'Agriculture pour sa présence et son appui à la réalisation de cette conférence ainsi que son engagement sur ces sujets qui sont au cœur de ses préoccupations. Vous avez ainsi reçu la semaine dernière la présidente de l'INRA avec laquelle vous avez évoqué ce dossier brûlant. La coopération entre l'IRESA tunisienne et l'INRA française portera ainsi cette année en priorité sur les céréales.

Dans le contexte actuel de crise alimentaire mondiale, la tenue d'une conférence sur la formation agricole et rurale est d'une grande importance.

La diminution des surfaces cultivées due à l'urbanisation, à l'appauvrissement et la dégradation des sols et la faible productivité agricole dans certaines zones, notamment en Afrique, contribuent à réduire l'offre. Par ailleurs, la croissance démographique et l'amélioration du niveau de vie des classes moyennes, notamment en Asie, induisent une augmentation de la consommation de produits issus de l'élevage, gros utilisateurs de denrées alimentaires de base, le tout provoquant, ces derniers mois, une augmentation importante des prix des denrées alimentaires. Les prix du blé, du maïs et du riz ont notamment connu une forte croissance.

L'insécurité alimentaire est ainsi devenue une préoccupation majeure. Elle entraîne des troubles politiques et des désordres sociaux dans de nombreux pays. Des manifestations liées au prix des denrées alimentaires ont également été signalées. Ailleurs, l'armée doit surveiller les champs et les entrepôts.

Selon la FAO, trente sept pays traversent aujourd'hui une crise alimentaire et 854 millions de personnes sont sous-alimentées. Les grands perdants de cette crise sont les pays importateurs nets de denrées alimentaires qui voient leur facture s'alourdir et les prix à la consommation augmenter. Tous les PMA sont importateurs nets ainsi que 26 des pays à revenus intermédiaires.

S'il est nécessaire, dans un premier temps, d'apporter une aide immédiate aux pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire, il importe, à plus long terme, pour résoudre cette crise de redynamiser l'agriculture mondiale, entre autres en Afrique, continent où les gains potentiels sont les plus importants, par une série de mesures d'accompagnement en faveur de l'augmentation de la productivité.

Cette crise est l'occasion pour la communauté internationale, de réagir en faveur de la relance de l'agriculture mondiale et de repenser l'aide actuelle en terme de soutien à l'élaboration de politiques publiques agricoles, dans le respect de l'environnement, tout en tenant compte des impératifs de sécurité alimentaire.

Lors du dernier Comité du développement, M. Zoellick, président de la Banque Mondiale a réitéré son appel en faveur d'une « *Nouvelle donne pour une politique alimentaire mondiale* ». Le rapport sur le développement dans le monde 2008 « *L'agriculture au service du développement* » soulignait déjà la nécessité d'une meilleure prise en compte de l'agriculture, facteur de développement et de sécurité alimentaire. La Banque souhaite réinvestir le secteur de l'agriculture, en se concentrant dans le domaine du renforcement de la productivité, en privilégiant l'agriculture vivrière et les capacités de transformation et d'approvisionnement locales, en particulier en Afrique.

La formation professionnelle, particulièrement, des producteurs et des productrices agricoles, bien entendu, est une des mesures d'accompagnement pour relancer l'agriculture africaine, permettre son intégration dans l'environnement mondial et assurer une meilleure productivité. La formation professionnelle en milieu rural est – nous le savons – une mesure indispensable mais non suffisante s'il elle n'est pas soutenue par des politiques agricoles favorisant l'accès au foncier, aux intrants et au marché.

Les nouvelles générations devront conduire une difficile transformation des unités paysannes de production pour les adapter aux exigences du contexte émergent, remettant en cause une bonne part des fondements des systèmes traditionnels de production.

Le grand défi du secteur agricole, pour les prochaines années, sera de préparer ses forces vives, et plus particulièrement sa jeunesse, à la conduite du processus de transformation des structures d'exploitation.

A cet égard, le Réseau FAR - instrument de mutualisation des expériences et des démarches en faveur de la formation en milieu rural pour le plus grand nombre - a permis de faire avancer la réflexion sur la nature des dispositifs de formation agricole et rurale, sur leur lien avec les politiques de développement et sur leur soutenabilité.

Un consensus semble se dessiner aujourd'hui sur la nécessité de croiser les objectifs des politiques nationales avec la demande sociale de formation afin de mobiliser et de mettre en cohérence les nombreuses initiatives déjà existantes, de la part des Etats, des collectivités locales et de la société civile et de produire une formation technique, économique et citoyenne.

Afin de refonder la formation agricole et rurale et d'assurer la légitimité et la pérennité des dispositifs, au niveaux local national et régional, une vision partagée par l'ensemble des acteurs devient une nécessité.

Cela suppose de clarifier collégalement le rôle de chacun des acteurs et leurs complémentarités pour l'orientation, le financement et la gestion des dispositifs.

Des 11 pays d'Afrique subsaharienne, au moment de sa création en 2005, lors de la première conférence de Ouagadougou, le réseau FAR s'est enrichi, en 2007 de l'adhésion de l'Algérie, du Cameroun, du Maroc et de la Tunisie. L'organisation de la conférence de 2008 à Tunis est un écho de la volonté de ces pays à adhérer et participer activement au réseau, dynamisme auquel il faut rendre un hommage.

Déjà riche de ce partenariat, le réseau FAR reçoit l'appui du Ministère des Affaires étrangères et européennes dans le cadre de sa réflexion sur les politiques et dispositifs de formation agricoles et rurales dans les pays de la ZSP, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Agence Française de Développement à l'occasion du transfert de compétence avec le MAEE.

L'AFD, en dehors même de son rôle de soutien au réseau FAR s'est déjà engagé en Tunisie dans le domaine de la formation professionnelle, notamment agricole et rurale.

Ainsi, depuis 1997 et au travers 3 lignes de crédit successives, l'AFD a participé au programme MANFORME. Cette action dans le domaine de la formation professionnelle en milieu agricole et rural se concrétise par la réhabilitation de huit centres agricoles et de pêche dépendant de l'AVFA, à Thibar, Chott Meriem, Barroutta, Bouchrik, Degueche, Kelibia et Tabarka. Les objectifs de ces actions sont le renforcement des dispositifs de formations appuyé sur les réseaux de relation partenariale public/privé, la promotion des filières diplômantes et le développement de structures de formation.

Plus récemment, le Fonds de Partenariat Formation professionnel permettra de renforcer le rôle des branches professionnelles dans le dispositif de formation professionnelle (je prends pour exemple l'accord signé entre l'UTAP et l'AMCIDA)

Comme vous pouvez le constater, l'objet de cette conférence est au cœur des préoccupations et des projets de la coopération française. A ce titre, je réitère, au nom de

l'Ambassadeur de France à Tunis, notre soutien et notre vif intérêt pour cette conférence et lui souhaite un vif succès.

Je vous remercie

■ Intervention de Mohamed Habib HADDAD Ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Tunisie

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Mesdames, Messieurs,

Il m'est agréable de présider, avec la grâce de Dieu, à l'ouverture des travaux de cette deuxième conférence, « *Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement* », qu'il a été proposé d'organiser à Tunis du 19 au 23 mai 2008.

Il me plaît, tout d'abord, de souhaiter la bienvenue à nos honorables invités et d'exprimer mes remerciements et ma considération à tous ceux qui ont pris part à l'organisation de cette conférence, et tout particulièrement au réseau International Formation Agricole et Rurale. Mes remerciements vont également, à toutes les parties et personnes qui ont apporté leur soutien à cette conférence.

Mesdames, Messieurs,

Le secteur de la formation professionnelle a réalisé dans notre pays des acquis considérables ces dernières années, grâce à un engagement fort de l'Etat et à d'importants investissements. Une réforme d'envergure a été menée et a permis de mettre en place des programmes et des méthodologies novatrices, d'implanter des modes d'organisation et de gestion adaptés et de rénover le système d'incitations et de financement. Ces acquis ont permis d'élever le dispositif national de formation professionnelle à un niveau auquel Monsieur le Président de la République voulait le promouvoir depuis le Changement du 7 Novembre 1987, lui conférant le statut de secteur stratégique dans le plan de développement des Ressources Humaines.

Nul doute que semblable choix est porteur de défis ; l'importance de ces défis et des enjeux de la période à venir ainsi que l'impératif d'atteindre les objectifs assignés au secteur par le programme présidentiel pour la Tunisie de demain, nécessitent la consolidation et l'accélération de la réforme du dispositif de la formation professionnelle, afin qu'il soit en mesure, d'une part de répondre aux besoins de l'économie qui évoluent sans cesse, et d'autre part d'offrir aux jeunes tunisiens de nouvelles voies de succès et d'excellence, en cohérence et en complémentarité avec les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Dans cette nouvelle étape du développement économique et social de la Tunisie, la formation professionnelle est appelée à contribuer fortement, par le biais de la qualification des ressources humaines, à l'intégration de l'économie tunisienne dans une économie mondialisée, fondée sur le savoir et le savoir faire.

Mesdames, Messieurs,

La Tunisie a enregistré durant les dernières années des progrès soutenus dans le domaine économique et social. La croissance économique a atteint 5,8% en 2007 confirmant la reprise enregistrée en 2006 et réalisant une moyenne de plus de

5,4% par rapport à la dernière décennie. Cela s'est traduit par une consolidation des indicateurs sociaux, l'espérance de vie s'est améliorée pour dépasser 73 ans et le PIB par tête d'habitant a atteint 4064DT en 2006 sous l'effet conjugué de la croissance économique et de la maîtrise du croît démographique à moins de 1,1%.

En matière d'éducation, l'accès universel sans discrimination a été atteint. Le taux d'analphabétisme a reculé de près de 10 points durant la dernière décennie en passant de près de 32% en 1994 à moins de 21,9 % en 2007 avec un objectif d'atteindre un seuil de moins de 10% à l'horizon de 2009 et la population ayant le niveau d'enseignement secondaire et plus représente 32% de la population âgée de plus de 10 ans en 2004 contre 28% en 1994.

Ces résultats ont été obtenus grâce au fait que la Tunisie n'a cessé d'accorder, depuis son indépendance, une grande priorité à l'éducation et à la formation des jeunes en leur consacrant une part importante de ses ressources. Cet engagement traduit la volonté d'asseoir le progrès social et de renforcer la cohésion nationale à travers la généralisation et la démocratisation de l'éducation. Actuellement, plus d'un tunisien sur quatre est à l'école, le quart du Budget de l'État et environ 7% du PIB sont consacrés à l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur.

Depuis la fin des années 1990, la Tunisie s'est engagée dans une phase de développement visant la construction d'une société de savoir permettant l'accélération du rythme de la croissance et l'exploitation des potentialités offertes par les nouvelles formes de production économique basées sur le savoir, l'intelligence et les technologies de l'information. L'un des objectifs majeurs étant de gagner le pari de l'emploi. La question de l'employabilité des jeunes est d'autant plus cruciale que la problématique de l'emploi en général et celle des diplômés en particulier pose un important défi pour la Tunisie qui l'a inscrit au cœur de ses priorités de développement.

Mesdames, Messieurs,

Je ne peux pas manquer de rappeler les différents programmes et mesures ayant concerné plusieurs aspects du secteur agricole, dont notamment la consolidation de l'encadrement des agriculteurs intervenant dans les différentes filières créant ainsi un climat approprié pour promouvoir le secteur et gagner le pari de la réalisation de l'autosuffisance alimentaire notamment en matière de céréales étant donné que nous continuons à importer chaque année des quantités importantes en particulier après la flambée des cours mondiaux des carburants qui a influé sur un niveau record des prix des matériaux de base et par conséquent il aura un effet négatif sur la croissance économique, où l'état supporte encore le fardeau de cette augmentation par le biais de son soutien pour les prix.

Sur cette base, les défis futurs appellent à plus d'efforts en vue d'élever le niveau de la compétitivité et d'atteindre de meilleurs rendements et garantir la pérennisation de l'activité agricole en vue de consolider la sécurité alimentaire et de promouvoir les exportations, et donc d'améliorer le revenu des producteurs agricoles. C'est ainsi que les orientations pour la prochaine décennie et la période du XI^{ème} Plan visent à faire

du secteur agricole un secteur qui répond aux exigences de l'efficacité économique à travers la promotion de l'exploitation agricole et l'amélioration de sa performance, et ce par l'activation du rôle du dispositif de formation professionnelle qui représente le pilier fondamental dans le développement des ressources humaines

Relever ces défis nécessite la consolidation de l'investissement dans l'économie du savoir et dans l'adaptation de la technologie aux réalités du monde agricole. Ces orientations se sont concrétisées par la promulgation de la loi N°10 -2008 relative à la formation professionnelle dont nous citons les points les plus importants :

- flexibilité dans l'accès à la formation professionnelle ;
- organisation d'une formation permettant d'obtenir un « certificat de compétence » pour répondre à des besoins économiques ;
- diversification des modes de formation et mise en place de la formation à la demande ;
- l'instauration d'un baccalauréat professionnel permettant à ses titulaires d'accéder à l'enseignement supérieur ou d'accéder au marché de l'emploi.

Mesdames, Messieurs,

De nos jours, la mise en œuvre d'un dispositif moderne de formation professionnelle et technique, la conduite d'une action de formation, concernent par définition le domaine éducatif s'inscrivent dans un cadre global, tant politique, juridique et réglementaire, qu'économique social et technique. La mise en œuvre d'un tel dispositif implique donc de nombreux « acteurs ». Dans le cas du dispositif de Formation Professionnelle et Technique, Agricole et Rurale, ces acteurs peuvent être des institutions représentant différents Ministères (Agriculture, Enseignement Technique, Formation Professionnelle, Education Nationale...) ou des collectivités territoriales (Communes, Régions...), des organisations de la vie économique (Entreprises, Coopératives, Organisations Professionnelles, Syndicats...), des collectifs de développement local (Communautés villageoises, Associations, Groupements de base...), des organismes variés de formation, publics ou privés (responsables d'établissement, enseignants et formateurs, ingénieurs de formation...), des groupements d'utilisateurs (associations d'apprenants, de parents...) ou encore des organismes nationaux ou internationaux de coopération (Coopérations Allemande, Française, Suisse... Union Européenne, Groupe des Nations Unies...).

Ces acteurs ont à travailler ensemble, à partir d'un diagnostic partagé des besoins en formation, pour mettre en œuvre un dispositif de formation approprié. C'est dans ce cadre que depuis sa création le réseau FAR se donne pour ambition d'être l'interface de tous ces acteurs à un quelconque niveau dans les réflexions autour des formations agricoles et rurales.

La conférence de Tunis conforte l'impérieuse nécessité de cette délicate construction collective sur la base d'un consensus social. Il est à rappeler que la conférence de Tunis s'inscrit dans la continuité de la conférence internationale tenue en 2005 à Ouagadougou sur la thématique « *Formation de masse en milieu rural, éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale* »

Mesdames, Messieurs,

Pour conclure, je tiens à réitérer mes vifs remerciements à tous ceux qui ont pris part à l'organisation de cette conférence et contribué à en enrichir les travaux, et à exprimer à nos honorables invités, les représentants des pays frères et amis, mes souhaits de séjour agréable parmi nous, en formant l'espoir de voir nos présentes assises déboucher sur des recommandations pratiques qui puissent marquer une nouvelle étape d'actions et de moyens à mettre en œuvre pour répondre aux demandes que chaque groupe d'acteurs est en mesure de faire afin d'assurer la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des habitants et la gestion durable des ressources naturelles.

Merci de votre attention.

Séance plénière 1

Interventions des institutions ayant apporté leur soutien à la réalisation de la conférence

**Président de séance : Bernard CAVAILLE
secrétariat exécutif du réseau FAR**

Séance plénière 1

Interventions des institutions ayant apporté leur soutien à la réalisation de la conférence

■ Intervention de Alphaba BAYO Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Guinée représentant pour l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

En prolongement des Assises Francophones de la Formation Professionnelle et Technique de Bamako (mai 1998), l'OIF a engagé, depuis le sommet de Moncton de 1999, un programme d'appui aux politiques nationales de formation professionnelle et technique. En réponse à la demande des États formulée à Bamako, ce programme avait pour objet de créer des mécanismes de coopération et d'échange entre les systèmes de formation professionnelle et technique pour accélérer la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales dans ce secteur. L'organisation et la méthodologie du programme étaient fondées sur une démarche de recherche-action et de conduite de gestion participative de projet, et sur le respect du principe de subsidiarité.

Engageant un deuxième cycle de ce programme sur une nouvelle période quadriennale 2006-2009, la direction de l'éducation et la formation a demandé une évaluation externe des actions réalisées depuis l'origine du programme dans le but de prendre en compte les conclusions et les recommandations de l'évaluateur pour apporter au programme les inflexions nécessaires.

Suite à l'avis globalement positif de l'évaluation, l'OIF a décidé de suivre les recommandations de l'évaluateur, qui préconise le maintien des axes stratégiques initiaux et des composantes du programme en augmentant les ressources qui y sont consacrées, et de poursuivre le programme jusqu'à l'horizon 2013 en y apportant des inflexions prenant en compte les conclusions et les recommandations de l'étude d'évaluation.

La poursuite du programme et les inflexions à venir confirment également la volonté de l'OIF d'accompagner les engagements pris par les États francophones lors du sommet de Bucarest consacré à l'éducation.

OBJECTIFS :

Avec pour finalité d'améliorer l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation à l'insertion sociale et à l'emploi, le programme d'appui aux politiques nationales de FPT a pour objectifs :

- d'améliorer la réponse des systèmes de FPT à la demande du marché du travail ;
- de renforcer les capacités des acteurs de la FPT dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies.

LES AXES D'APPUI :

Pour atteindre ces objectifs, le programme a développé deux axes d'appui qui sont :

- le partage d'expertise et des savoirs générés par les pays ;
- le développement et l'utilisation d'outils d'ingénierie de système FPT.

LES RÉSULTATS OBTENUS DE 2000 A 2007 :

Ces résultats concernent deux grands types d'activités :

■ **Activité 1** : une concertation politique à travers 6 réseaux professionnels pour la FPT répartis en 6 zones géographiques : 300 responsables et acteurs des systèmes FPT de 38 États et gouvernement francophones à travers diverses structures de concertation (comité de liaison régional, comité de pilotage des activités, groupes de travail partenarial et programmes nationaux de développement) organisent le partenariat, préparent les activités de partenariat, réalisent les travaux de coopération régionale et transfèrent les acquis au niveau national.

Les principaux résultats en matière de concertation politique pour 2000-2007 et par zone géographique sont :

1- Afrique du nord et moyen orient :

Rédaction d'une analyse des dispositifs de FPT pour les déscolarisés au Maroc, en Tunisie, Mauritanie, Djibouti et au Liban.

2- Afrique de l'ouest :

- création d'un répertoire régional des centres de formation en vue de créer une offre régionale de formation ;
- rédaction d'un référentiel de formation et formation des chefs d'établissement en pédagogie et en gestion ;
- formation à la rédaction de référentiels de métiers et de compétence selon l'approche par compétence (APC) ;

- pérennisation du partenariat inter-états par la signature de la convention cadre de coopération régionale entre les pays de l'Afrique de l'ouest.

3- Afrique centrale :

- appui pour réviser des programmes par l'approche par les compétences (APC) : suite aux réunions, le Cameroun s'est engagé dans la mise en œuvre de l'APC ;
- mise en place d'une stratégie visant à adapter l'offre de formation à la demande du marché du travail ;
- information et accompagnement sur le processus de l'approche programme (AP).

4- République Centre Africaine et Madagascar :

- accompagnement dans la mise en œuvre de plans de financement par l'approche programme ;
- accompagnement en ingénierie de FPT de la réforme à Madagascar.

5- Les pays de l'Océan Indien :

- convention cadre de concertation régionale signée ;
- appui à une offre régionale de formation : mise en place d'une plateforme sur Internet des centres de formation et leurs formations
- formation des formateurs en pédagogie appliquée à l'APC ;
- renforcement des capacités des gestionnaires de la FPT dans la gestion axée sur les résultats, la conception et la mise en œuvre d'un projet à caractère régional.

6- Asie du sud-est :

- information, sensibilisation et mise en réseau des décideurs de la FPT (Laos, Cambodge, Vietnam) ;
- formation des cadres de la FPT aux outils de l'APC.

7- Europe de l'est :

- implantation de filières bilingues dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie ;
- la compatibilité des référentiels de qualification professionnelle PECO avec le marché de l'emploi de l'Union Européenne (première révision : métier de secrétariat) ;
- convention cadre de concertation régionale.

■ **Activité 2 :** Développement d'expertise dans les domaines de la réforme de la FPT (Ingénierie de la FPT, pédagogie, financement, mise en œuvre :

Plus de 40 acteurs des systèmes FPT de 19 pays francophones, dans un groupe multilatéral de personnes ressources, apportent leurs expériences et leurs expertises à la Communauté. Ces acteurs, à travers le suivi et la gestion du programme, l'ingénierie de la FPT et le partage des savoirs, ont pour rôle d'orienter le programme, de proposer/construire des méthodes, de transférer des contenus et de faciliter la communication.

Les principaux résultats en matière de développement d'expertise pour 2000-2007 sont :

- la constitution d'un pool de plus de 40 experts de la FPT ;
- la production des quatre cahiers de l'ingénierie de la formation professionnelle ;
- la gestion et le financement du système : dans ce cadre, publication d'un guide de mise en œuvre de l'approche programme au Niger, en Mauritanie, au Cameroun et au Madagascar ;
- la formation des déscolarisés : publication d'une analyse d'expériences réussies en vue de faciliter l'insertion de la formation des déscolarisés dans les politiques nationales de FPT ;
- la pédagogie appliquée à l'approche par compétence : publication de six guides pédagogiques pour faciliter la mise en œuvre des réformes qui prennent en compte l'APC ;
- la mise en œuvre de la FPT dans les centres de formation : publication d'une analyse d'expériences réussies sur l'ouverture de centres à la gestion entrepreneuriale et à la gestion autonome des ressources financières.

DES OUTILS À DISPOSITION :

- des moyens pour réunir les acteurs de la FPT en présentiel pour connaître les systèmes FPT et apporter des solutions aux thématiques prioritaires nationales ;
- mise en place d'une plateforme Internet : c'est le carrefour francophone pour la formation professionnelle et technique ; elle comprend une base documentaire, des listes d'acteurs de la FPT et le forum de discussions.

LA PLUS-VALUE DU PROGRAMME :

Le processus de l'étude d'évaluation engagé en janvier 2006 a révélé la constitution d'une expérience unique en matière :

- ▶ de concertation régionale ;
- ▶ d'ingénierie de la FPT ;
- ▶ de mobilisation d'experts de haut niveau ;
- ▶ d'une connaissance approfondie des contextes propres aux différents pays engagés dans les réformes de FPT.

APPORT DE L'OIF À LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE :

Pour la FPT dans le domaine agricole, l'OIF peut mettre à la disposition des états :

- l'expérience des acteurs de la FPT des pays francophones ;
- la mise à disposition d'outils et de méthodologies utilisables par la FPT destinée au monde rural : approche programme, approche par compétence, gestion des centres, outils pour développer la formation des déscolarisés ;
- l'appui à la recherche de complémentarité avec des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre d'expérimentation au niveau national.

■ Intervention de Jean-Claude GALANDRIN Chargé de mission de l'Agence Française de Développement

Mesdames et Messieurs les participants à cet atelier,

Je voudrais remercier en tout premier lieu comme l'ont fait mes prédécesseurs l'ensemble des pays, organismes et personnes qui ont œuvrés à l'organisation de ces journées, pour le travail déjà accompli, mais aussi pour celui qu'ils auront à cœur de fournir dans les jours à venir.

Je voudrais également vous dire combien je suis honoré de participer à ces travaux, tant est grande la qualité et la diversité des intervenants et participants : représentants des pouvoirs publics, représentants des professions agricoles, experts en formation professionnelle agricole et rurale, enseignants, chercheurs.

Nul ne doute que les échanges seront nourris et que le thème retenu portant sur « *le rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement* » sera largement traité.

L'actualité récente avec le relèvement des prix des produits agricoles et alimentaires amène nos gouvernants dans leur ensemble à porter un regard nouveau sur le secteur agricole et les enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui lui sont liés. Face aux graves crises alimentaires qui apparaissent dans de nombreux pays et qui se profilent à court terme dans de nombreux autres, les politiques exigent des réponses.

Si sur le très court terme, seules des mesures d'urgence et des programmes d'aide alimentaire sont susceptibles d'enrayer ces crises, à l'inverse sur le moyen-long terme, face à ce retournement de conjoncture qui risque de perdurer, il est de notre responsabilité d'apporter notre contribution à leur résolution.

Le développement des biocarburants, les débats sur les OGM, les négociations au sein de l'OMC sur les produits alimentaires, les grandes pandémies telles la grippe aviaire, la dégradation des ressources naturelles, les débats sur les pesticides et la santé publique, sont autant de thèmes qui sont également à prendre en considération à l'aune de la rénovation des politiques agricoles et des dispositifs de formations professionnelles agricoles et rurales, élément fondamental de celles-ci.

Dans son avis « pour une stratégie de coopération en faveur de la formation professionnelle dans les pays en développement » du 6 février dernier, le Haut Commissariat de la Coopération Internationale souligne l'importance de la formation professionnelle comme moyen de renforcer le capital humain d'un pays et d'accroître ses capacités de développement, mais déplore l'inadaptation des modèles anciens où l'offre de formation était déterminée de manière institutionnelle par le seul ministère en charge de l'enseignement technique et professionnel.

Aussi préconise-t-il dans son avis l'organisation d'un dialogue entre les pouvoirs publics et le monde professionnel dans ses différentes composantes. A charge pour les pouvoirs

publics de fournir le cadre institutionnel et réglementaire pour intégrer la formation professionnelle dans la définition des parcours scolaires et d'organiser la reconnaissance des acquis. A charge pour les organisations professionnelles et aux partenaires sociaux d'identifier les compétences nécessaires, d'élaborer les référentiels des métiers et de participer aux modalités de fonctionnement des fonds de financement de la formation. Ce dialogue entre le monde professionnel, le monde associatif, les élus et les pouvoirs publics ne peut s'improviser et demande à être structuré. C'est ce en quoi cette conférence devrait largement contribuer.

Pour cet exercice de redéfinition des rôles des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de formation professionnelle agricole et rurale, je ne saurais trop conseiller de veiller à ce que notre approche ne soit trop restrictive. Il importera, me semble-t-il, tout au long des débats qui auront lieu d'avoir à l'esprit l'ensemble des enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à l'agriculture et à ses systèmes de production basés sur les exploitations familiales, et de ne pas hésiter à se référer aux expertises disponibles dans ces différents domaines. Avoir également à l'esprit que notre démarche doit s'inscrire dans un cadre de politique agricole concertée où la formation est certes un élément essentiel de la réussite de sa mise en œuvre, mais pas l'unique.

De même, il me semble important que nous soyons à l'écoute des professionnels de la formation et de l'enseignement exerçant dans les secteurs d'activités autres qu'agricoles. Ils peuvent être source de conseils judicieux, d'innovation, et permettre des synergies et des économies d'échelle à une période où les besoins sont immenses et les ressources rares.

Comme cela a été mentionné précédemment, je vous confirme que l'AFD instruit actuellement un projet d'appui au développement de l'expertise en formations professionnelles et techniques agricoles et rurales, dénommé ADEX-FAR, dont la maîtrise d'œuvre devrait être assurée par Montpellier SupAgro et exécuté par le service d'appui aux formations agricoles et rurales mis à contribution pour l'organisation de cette conférence. Ce projet s'inscrit dans le prolongement des appuis conséquents déjà dispensés par les Ministères français des Affaires étrangères et de l'Agriculture dans le domaine de la coopération en matière de formation professionnelle agricole et rurale, et entend de cette façon répondre à la 7^{ème} recommandation que vous avez formulée au terme de la conférence qui s'est tenue à Ouagadougou en 2005.

En espérant que cette conférence permettra à chacun de repartir avec des éléments de réflexion et des idées fortes pour que le dialogue entre pouvoirs publics, élus et monde professionnel se renoue ou se développe pour une élaboration concertée des stratégies nationales de formation professionnelles agricoles et rurales et des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale qui permettent de doter les futurs acteurs du développement agricole et rural des compétences nécessaires pour relever les défis de demain,

Je vous remercie de votre attention, et renouvelle tous mes souhaits de plein succès à cette conférence.

■ **Intervention de Jean Bosco BOUYER**
Ministère des Affaires étrangères et européennes,
Direction des Politiques de Développement /
Bureau des politiques éducatives et de l'insertion
professionnelle

Mesdames et Messieurs,

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, au nom duquel je m'adresse à vous en ce début de conférence, a soutenu, dès son origine, le réseau FAR et se félicite de voir, aujourd'hui, le chemin parcouru entre Ouagadougou et Tunis.

Je ne reviendrai pas en détail sur les travaux pendant ces deux années : les études, les ateliers, les visioconférences, le site électronique et la bibliothèque virtuelle. Je veux juste dire qu'il fallait absolument réfléchir ensemble à cette question de la formation professionnelle et technique en milieu rural, avec le plus de pays possible et avec le plus d'acteurs diversifiés possible :

- réfléchir à la place de la formation professionnelle et technique au sein des politiques de développement, notamment des politiques agricoles et des politiques éducatives ;
- réfléchir à des dispositifs de formation agricole et rurale, à leur nature, leur mission, leur cadre de pilotage ;
- réfléchir à la soutenabilité des dispositifs pour pouvoir former à des coûts supportables le plus grand nombre de producteurs et de productrices.

C'est ce qui a été engagé depuis la première conférence de Ouagadougou : vaste chantier, loin d'être achevé.

Permettez-moi de saluer ceux qui, aujourd'hui, rejoignent le réseau FAR pour participer à ce chantier et y apporter leur expérience et leur originalité. Je salue particulièrement les membres de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie qui ont rejoint le Réseau cette année, ce qui explique la valeur symbolique d'une seconde conférence à Tunis, ville « trait d'union » entre les cultures d'Afrique et les cultures d'Europe.

Ceci étant dit, j'aborde ce que les organisateurs m'ont demandé : faire un point sur l'actualité « de la formation professionnelle ».

La grande idée à retenir : la formation professionnelle monte de façon considérable sur l'agenda international.

Ceci est essentiellement dû aux résultats enregistrés par le continent africain suite aux engagements de la conférence mondiale sur l'éducation pour tous de (Jomtien-1990), du forum de Dakar (2000) et de ceux du millénaire la même année : le taux brut de scolarisation s'établit à 98% en 2004 contre 78% en 1990 ; deux enfants sur trois atteignent la fin du cycle primaire aujourd'hui contre moins d'un en 1990 ; un enfant sur deux accède au secondaire général². On perçoit parfaitement l'ampleur des cohortes de jeunes que les pays africains ont à insérer socialement et professionnellement. La transition démographique n'étant

pas encore atteinte pour la plupart des pays du continent, ces cohortes continueront à croître. Dans ce sens, les pays concernés s'interrogent et interrogent la communauté internationale sur le post-primaire.

L'OIF anime un dispositif d'appui à la réflexion stratégique en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle dans l'espace francophone. Monsieur Alphaba BAYO vient d'en parler.

L'OCDE, en partenariat avec la Banque Africaine de Développement, a mis en place un groupe de travail sur le « *Développement des compétences techniques et professionnelles en Afrique* ». Ces travaux sont croisés avec ceux sur qui portent sur l'immigration.

La Banque Africaine de Développement lance un programme d'appui à l'enseignement professionnel dans le supérieur. Mais, comme nous avons pu le constater lors de rencontres à l'OCDE, à la FAO ou à l'ADEA, elle reste demandeuse de propositions pour des appuis sur d'autres types de formation professionnelle.

L'OIT renforce ses programmes d'appui au dialogue social sur la formation professionnelle afin de renforcer les liens entre formation, besoins des entreprises, travail décent et protection sociale. Pour l'OIT la formation n'a pas seulement une dimension technique mais également éducative et citoyenne.

L'Union Européenne réserve sur le 10^{ème} FED 285 millions d'euros pour des appuis budgétaires dans le secteur de la formation professionnelle et de l'emploi.

Le Groupe d'Expert de la Formation Professionnelle (GEFOP) a réuni en novembre 2007 dans les locaux de l'UNESCO, plus de 300 personnes venues de 30 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. La conférence, sous-tendue par la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail, a traité de trois thèmes de travail : la formation professionnelle en secteur informel, la formation professionnelle en milieu rural - thème pour lequel le réseau FAR a apporté une forte contribution – et le financement de la formation professionnelle. La prochaine conférence du GEFOP se tiendra à Berlin en octobre 2008. Le choix du thème « *la formation professionnelle : élément à part entière du secteur éducatif* » est encore débattu au sein du GEFOP. Ce dernier souhaite élaborer un argumentaire afin de convaincre la Banque Mondiale d'intervenir en faveur de la formation et pas seulement orienter ses budgets « éducatif » vers l'enseignement supérieur.

On passera rapidement sur le séminaire FAO-ADEA pour préparer la Biennale de l'association du développement de l'éducation en Afrique (ADEA), séminaire pendant lequel le Réseau FAR a été très actif pour demander que le secteur rural puisse être un sujet au sein du thème « post primaire » retenu pour la Biennale.

La FAO, avec son programme d'éducation pour les populations rurales réclame la parité d'accès à l'école entre villes et campagnes, plus sur le plan de l'équité que sur ceux liés aux enjeux de production et de développement durable. Mais sur

² Dans le résumé exécutif de « *Dakar + 7 : éducation pour tous en Afrique* » 2007, UNESCO

ce point des évolutions sont à attendre de sa part au regard du Rapport de la Banque Mondiale sur « *L'agriculture au service du développement* » et bien entendu de l'actualité, je veux parler de ce premier choc alimentaire mondial que nous vivons.

La Biennale de l'ADEA qui s'est déroulée à Maputo du 5 au 8 mai c'est : 600 personnes ; l'ensemble des pays d'Afrique représentés ; plus de 30 ministres. A propos de la formation professionnelle, les Etats souhaitent s'y investir et mettent en avant la responsabilité des pouvoirs publics pour assurer la coordination nationale, l'ouverture partenariale et les voies de la décentralisation. Mais Monsieur Mamadou Ndoye, Secrétaire Général de l'ADEA, vous en parlera en fin de conférence, mieux que je ne saurais le faire.

Enfin, le ministère français des Affaires étrangères et européennes, anime un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs de la coopération française pour une stratégie globale « *éducation formation insertion* ». L'objectif d'une telle stratégie est évidemment de redéfinir les axes d'appui au secteur éducatif dans son ensemble, en définissant des priorités géographiques et sous sectorielles mais également de déplacer le curseur budgétaire de l'aide publique au développement en faveur de l'éducation et de la formation.

Entre autres, mais de façon prégnante, se pose au groupe de travail la question du partenariat entre acteurs publics et privés dans l'orientation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques éducatives et donc la question d'un cadre de gouvernance plus ou moins autonome - l'Etat garantissant le cadre - dans lequel les acteurs contribuent à la régulation du système. Il s'agit de questions à forte résonance politique : le rôle des acteurs dans les grands choix concernant la gestion des flux à former et le financement de cette formation.

En conclusion, permettez-moi une impression personnelle :

- si l'on peut être satisfait de voir progresser sur l'agenda international le dossier de la formation professionnelle,
- si l'on peut être satisfait de voir la formation agricole et rurale prendre sa place dans le débat sur la formation professionnelle en général,
- la formation professionnelle est souvent traitée par des économistes qui raisonnent en terme de marché du travail et d'insertion et cela m'interroge.

Si le lien formation/insertion est certes déterminant, notamment dans les secteurs industriel et des services, y compris des services para agricoles - ce n'est pas forcément la première préoccupation dans le domaine de la formation agricole qui pose plus le besoin de qualification que d'insertion - l'insertion étant assurée, par nature, pour des jeunes majoritairement installés - ou en voie d'installation - sur des terres familiales.

Du coup, on ne raisonne plus la formation en millier à partir de besoins sous sectoriels d'insertion mais en dizaine de milliers à partir de besoins de qualification qui « *impacteront* » sur l'augmentation de la productivité agricole, sur la gestion raisonnée des ressources et sur l'intégration des exploitations familiales africaines dans l'environnement mondial.

C'est bien là le sujet de cette conférence : le rôle et la complémentarité des acteurs pour expliquer et défendre la spécificité de la formation agricole et rurale qui ne peut avoir un impact réel que si elle touche le plus grand nombre de producteurs et de productrices.

Je vous remercie de votre attention.

Conférence Acteurs, rôles, et stratégies d'acteurs

Sabine CHENNOUFI

**Président de séance : Dominique POUSSOU
secrétariat exécutif du réseau FAR Sabine CHENNOUFI**

Conférence

Acteurs, rôles, et stratégies d'acteurs

■ Conférence de Sabine CHENNOUFI Sociologue

INTRODUCTION

Cette conférence s'inscrit dans le cadre du développement du milieu rural. Il nous a été demandé de parler des acteurs et des stratégies d'acteurs. Nous nous focaliserons donc sur le milieu rural, ses stratégies et mécanismes régulateurs, mais aussi sur les rôles et les stratégies utilisées par les agents de développement avec pour question principale : « *Quels outils utiliser pour quel développement ?* ».

Il faut rappeler que le milieu rural est formé d'entités humaines, peut-être plus fragiles que d'autres et on ne peut intervenir sur ce milieu sans un minimum de conscience de son fonctionnement. Pour cela, nous avons pensé reprendre en première partie quelques concepts sociologiques qui vont nous aider à comprendre certains mécanismes sociaux. Après un regard sur les dimensions diachroniques du vécu nous rappellerons quelques niveaux de manifestations culturelles ciblées et quelques mécanismes de constitution et de fonctionnement des groupements sociaux dans leur diversité remarquable.

La deuxième partie sera consacrée à quelques exemples de stratégies familiales et communautaires basées sur des mécanismes régulateurs particulièrement performants. Ensuite, nous retracerons à l'aide d'exemples l'évolution des volants de manœuvre et de stratégies accordés aux agents de développement en Tunisie pour mener à bien leur travail !

1- QUELQUES OUTILS D'ANALYSE DES SYSTÈMES SOCIAUX

J'ai essayé de choisir ceux qui pourraient nous permettre de comprendre les difficultés, parfois les échecs de certains projets mais aussi la réussite de certains autres, et de tirer, si possible, certaines hypothèses pour être, peut-être plus clairvoyants et donc plus performants dans des interventions sur ce milieu humain.

Comme vous le savez les acteurs sont inscrits dans des systèmes sociaux.

Les systèmes sociaux sont des entités vivantes, aux limites relativement bien définies, qui évoluent. Ils sont composés

d'organes hiérarchisés (groupements), plus ou moins structurés plus ou moins organisés, qui jouent certains rôles à redéfinir dans chaque cas.

- Les systèmes sociaux se caractérisent entre autre
- par leur spécificité, ce qui est vrai ici peut ne plus être valable juste à côté ;
 - ils se caractérisent aussi par leur mobilité : ce qui est vrai à un instant T peut changer même très vite ;
 - ils sont le plus souvent imprévisibles c'est à dire une même cause peut produire des effets très différents d'une entité sociale à l'autre.

Comment décrire le fonctionnement des systèmes sociaux ?

Quelques outils d'investigation nous permettront peut-être de mettre en lumière certaines caractéristiques et certains mécanismes (d'après Georges Gurvitch : *la vocation actuelle de la sociologie*).

1.1- Les systèmes sociaux et leur rapport au temps : passé, présent, futur.

1. Le présent d'un système social est tributaire d'un passé. Pour comprendre les mécanismes il faudrait connaître ce passé tel qu'il est décrit par les historiens, mais aussi tel qu'il est mémorisé par les entités humaines : passé ancien, passé récent, passé immédiat, sans que l'on puisse prévoir quels seront les facteurs déterminants, certains choix, certaines décisions.
2. Le présent d'un système social est tributaire de projets, de projections dans l'avenir (projets à court moyen ou long terme), de différences parfois importantes entre les projets de l'Etat et ceux des entités sociales qu'il englobe mais aussi des entités sociales au même niveau dans la hiérarchie.

C'est ici que s'insère la **notion de stratégie**. On pourrait définir une stratégie comme étant « *l'ensemble des moyens que se donne une entité humaine pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée* ».

Or définir des objectifs clairs et adopter une stratégie prend du temps ! Exemple du chef de projet de Zaghouan qui revient deux ans après avoir terminé sur sa zone d'intervention et qui trouve des demandeurs enfin convaincus de son utilité et aussi avec de nouvelles idées de développement non perçues au moment de son intervention !

1.2- Les systèmes sociaux et quelques exemples de manifestations culturelles

■ La création de rapports légiférés.

Il s'agit du niveau juridique et institutionnel qu'il faut connaître. Il va définir les différents statuts, les rapports individuels et collectifs. Mais on ne peut identifier le vécu à ces règles, mêmes reconnues, aussi impératives soient-elles. Il subsiste parfois un droit coutumier plus vivace que le droit officiel. Il existe des rapports d'appropriation des choses, dont les moyens de production et, en particulier, du sol.

■ La notion de modèles sociaux ou modes.

« Les modèles sociaux sont des images plus ou moins standardisées, des conduites collectives attendues ». Il existe aussi des « modes » dans le domaine technique (mode des grands barrages, puis des lacs collinaires, mode de l'irrigation par aspersion...). Il existe aussi des modèles institutionnels (généralisation du modèle collectif les années 60, privatisation à partir des années 80...), mais aussi des modèles pédagogiques, (méthodes progressives, méthodes globales, ou pédagogie du vide ?). Et l'approche participative ? Est-ce un nouveau modèle de développement ? Et nous nous plions aux impératifs de ces modèles !

■ Les trames des rôles sociaux.

Individus et groupes tissent le tissu social à travers des rôles appris dans les petits groupes côtoyés dès la naissance (famille, école, travail, loisir, formation religieuse...). Les rôles sont des points de repère des modèles de relations plus ou moins bien exprimés :

- chaque individu joue différents rôles en fonction du groupe ou il se trouve, et donc plusieurs rôles successifs...
- parfois, rôles enchevêtrés (chef d'exploitation, père, voisin, notable...);
- parfois aussi conflits de rôles (cf. pour les agents de développement : appliquer les impératifs des plans ou respecter les règles techniques apprises ?).

■ Les symboles sociaux.

Les symboles sociaux sont des signes c'est à dire des substituts conscients qui n'expriment que partiellement les contenus signifiés et qui servent de médiateurs entre les contenus et les agents collectifs et individuels qui les formulent et auxquels ils s'adressent : médiation qui pousse vers la participation mutuelles des agents aux contenus et des contenus aux agents. Exemple : gestes, mots, proverbes etc. Les pédagogues, donc les agents de développement, doivent s'assurer qu'ils ont été bien compris.

■ Les idées et valeurs collectives.

Derrière les modèles, les signes, les symboles, les attitudes, il faut saisir les aspirations profondes c'est à dire les valeurs que les collectivités se proposent de réaliser et par lesquelles elles sont attirées. C'est la « colonne vertébrale » d'une culture. La hiérarchie des valeurs peut aussi varier d'un groupe à l'autre, mais aussi entre l'entité dirigeante et les différents groupes qui composent la société.

Dans les exemples qui vont suivre nous allons mesurer la force de cette hiérarchie des valeurs collectives dans le vécu des rôles sociaux, de « vrais mécanismes régulateurs » tant au niveau des communautés rurales que de celui des agents de développement tunisiens

Remarque : les entités humaines aussi ont un subconscient où sont enfouis des souvenirs qu'ils croient oubliés mais qui vont expliquer des comportements « qui paraissent « spontanés », qui paraissent parfois non cohérents par rapport aux autres manifestations culturelles de cette entité. Cette remarque me paraît importante aussi pour des agents de développement.

1.3- Quelques outils de différenciation des groupements, les « organes sociaux ».

Au moins depuis la colonisation en Tunisie de nombreux efforts ont été réalisés pour « organiser » la population rurale selon des modèles précis. Ceux-ci devaient côtoyer les groupements préexistants, ou bien un effort clair et coercitif conscient était fait pour les démanteler. Par exemple, les groupements de nomades dont les rôles régulateurs dans la production et le commerce ne sont plus à démontrer étaient très mal vus à cause de leur autonomie par rapport au pouvoir central à l'époque coloniale !

J'essaie de montrer que les populations sur lesquelles interviennent des projets d'organisation sont déjà structurées et souvent de manière très efficace pour leur survie.

Le sociologue a mis au point toute une série d'outils. Je rappellerai ici ceux qui me paraissent les plus pertinents pour affiner les outils de développement. En particulier cinq (sur une quinzaine) qui touchent directement, me semble-t-il, notre propos.

Le nombre de fonctions que peuvent remplir les groupements :

- soit uni fonctionnels ;
- soit multi fonctionnels ;
- soit supra fonctionnels.

Il existe des groupements uni fonctionnels c'est à dire qui n'exercent qu'une seule fonction. Il est facile d'admettre que si ce groupement dure dans le temps, d'autres fonctions peuvent apparaître, on parlera donc de groupements pluri fonctionnels, ce qui correspond au cas le plus général.

Nous avons pu trouver des groupements que nous qualifierons de groupements supra fonctionnels ! Imaginez un groupement qui a des réponses aux besoins de tous ses membres (de nourriture, affectifs de formation, etc.) il est autonome, indépendant et peut même parfois avoir son volant d'autarcie possible ! C'était le cas des nomades !

■ La mesure de dispersion.

On mesure ici la dispersion spatiale. Nous trouvons des groupements réunis en permanence d'autres groupements rassemblés périodiquement. Nous avons vu que certains projets ne travaillent qu'avec les acteurs présents et oublient les absents, souvent soutiens familiaux !

Il existe aussi des groupements qui ne sont jamais réunis physiquement nous dirons « à contacts artificiels ». Ils pourront être caractérisés, entre autre, par leurs moyens de contact et de reconnaissance ! Ce type de groupement est plus difficile à repérer mais peut avoir une influence considérable sur le reste de la société.

■ Le fondement de leur formation.

On différenciera les groupements de fait, les groupements volontaires et les groupements imposés :

- pour les groupements de fait par exemple famille, habitants d'un même village, la reconnaissance de l'appartenance fait sa force de cohésion,
- de même pour les groupements volontaires, l'adhésion est individuelle donc crée la force centripète,
- pour les groupements imposés il faut exercer une force de l'extérieur parfois considérable pour qu'ils durent !

■ Le mode d'accès.

A priori nous pourrions définir trois catégories : des groupements ouverts, des groupements à accès conditionnel, et des groupements clos. En réalité je n'ai pas trouvé de groupement complètement ouvert. A ma connaissance ils sont tous au moins à accès conditionnel et parfois nous trouvons des groupements clos même en Tunisie ! Certaines conditions d'accès peuvent être dévastatrices pour le tissu social ! Mais l'accès au développement doit-il être conditionné voire exclusif ?

A Kairouan au début des années 2000 (projet tuniso-européen) pour accéder à l'eau d'irrigation du lac collinaire tout proche, il faut absolument avoir des terres situées sur le bon coté ! Et nous pouvons trouver deux voisins limitrophes, peut-être parents, l'un peut utiliser, l'eau l'autre non ! Et une grande partie de l'intervention consiste à prévenir les sabotages ! (*cf. infra*)

■ Mesure du degré d'extériorisation des groupements.

C'est ce dernier outil qui me paraît le plus important car il nous ramène à deux notions fondamentales pour nous : la structuration et l'organisation.

L'organisation, ici, sera simplement définie comme une structure reconnue, officielle ou officialisée si la structure préexistait. Les programmes de développement que j'ai pu analyser ont très souvent voulu, je le répète, imposer un modèle d'organisation qui, paraît-il, fonctionnait bien ailleurs ! Or tous les exemples qui suivent vont montrer que ces organisations vont se plaquer sur des structures sociales déjà particulièrement performantes pour lutter contre la misère, la pauvreté et même induire un réel développement de ses membres ! Ces nouvelles organisations ne prennent-elles pas le risque de détruire les précédentes et comment garantir qu'elles seront plus performantes ?

Nous avons pu remarquer que :

- les groupements inorganisés non structurés ne peuvent survivre puisque rien n'unit leurs membres ;
- les groupements inorganisés, structurés, peuvent fonctionner tant que la structuration est reconnue et acceptée par ses membres ;
- les groupements et organisés et structurés sont une force !
- j'ai pu voir des groupements organisés mais non structurés : ils ont du mal à fonctionner !

J'ai pu analyser le fonctionnement de CAS (coopératives agricoles de service) (Région sfaxienne, génération années 80) avec production laitière (les plus gratifiantes) celles qui fonctionnaient avaient toutes retrouvé la structuration antérieure.

Remarque : Notion de « Vrai leader ». Je voudrais rappeler aussi

les conclusions des psychosociologues qui montrent que cette structuration aboutit souvent à l'émergence d'un ou plusieurs leaders sociaux. Concrètement, détecter sur le terrain ces « vrais » leaders sociaux, peut faciliter tout le travail des agents de développement.

Je vous fais grâce des 10 autres outils d'analyses sauf peut-être un dernier...

Quelles sont les conditions (parfois contraintes) utilisées, soit pour laisser entrer, soit pour permettre de rester, dans un groupement particulier et celles pour pouvoir en sortir ?

« *Si tu n'entres pas dans l'AIC (association d'intérêt collectif) nous te couperons l'eau* » disait un vulgarisateur à un agriculteur dans un PPI ('périmètre public irrigué') à Mahdia

Remarque : comme un individu peut appartenir à plusieurs groupes, les groupements se côtoient, établissent des relations, parfois se chevauchent, se phagocytent ou, au contraire, s'ignorent se marginalisent...

2- ANALYSE DE QUELQUES EXEMPLES DE STRATEGIES D'ACTEURS

Tous les exemples sont tirés du vécu humain tunisien.

□ Des stratégies familiales

Ce sont les plus connues : pluriactivité de l'exploitant, pluriactivité familiale, soutien par des envois financiers réguliers... Un exemple touchant : j'ai pu visiter un lotissement pour jeunes agriculteurs et jeunes techniciens fraîchement sortis de leur école. A ses débuts, les techniciens étaient dans un tel désarroi que j'ai pu me poser la question : est-ce un privilège ou un piège ? Je reviens 2 ans après : tous ont retrouvé leur sérénité car à coté d'eux un père, une mère ou un proche parent est là pour le seconder sur tous les plans et les aider à tendre vers la réussite de leurs projet.

□ Des stratégies collectives

Gestion d'un douar par un vrai notable ! Une trentaine de famille dont 8 sont très évidemment sans ressource aucune, sans terre, sans animaux, sans salaire, et pourtant pas de signe de misère ! Ces familles sans revenus sont totalement pris en charge par les voisins et par les plus nantis et ceci sans contrepartie ! D'autre part le « notable » nous explique qu'il trie les propositions de projets d'aménagement, ce qui est son rôle d'intermédiaire avec l'extérieur. De plus, il prend en charge tout le troupeau d'ovins et caprins du douar en hiver. Il ne le dit pas, mais nous le savons, remboursera qui peut !

Cette structuration nous a permis d'émettre l'hypothèse de l'existence d'une solidarité hiérarchique ; c'est à dire que celui qui possède, prend en charge celui qui n'a pas ! Une investigation élargie à plusieurs sous bassins versant nous a permis de vérifier qu'il existait de vrais notables, ou familles de notables, dans plusieurs douars avec des formes de soutiens diversifiés.

Ma question est la suivante : que devient cette solidarité si on constitue une organisation professionnelle qui va imposer dans ces douars un égalitarisme strict entre les membres ?

Au Jbel Ichkeul. Au Jbel Ichkeul les habitants d'un parc national sentent bien qu'ils sont indésirables ! Leur but c'est de créer un point d'attache hors du parc. Leurs stratégies : scolarisation des enfants, dès que possible achat d'un espace habitable. Nous avons pu même discerner un choix préférentiel du conjoint ou conjointe hors du parc pour les jeunes gens ! Leurs outils : gagner du temps, protéger le parc, le faire remarquer et rester toujours parfaitement informés sur tout ce qui se passe à son sujet !

Mécanismes régulateurs d'un village du Sahel. Toute la Tunisie (je ne suis pas sûre d'exagérer) lui accorde le prix d'excellence sur terre et en mer. Et eux, les habitants de ce village sont conscients de leur valeur ! Je suis allée voir. Effectivement ils cultivent le travail bien fait, l'ingéniosité à tous les niveaux. Vous leur proposez des serres, vous agent de développement ? Quelques temps après vous découvrez qu'ils font beaucoup mieux que ce que vous leur avez appris ! Pas de discrimination dans le travail agricole : celui qui est présent fait et n'attend pas, homme ou femme. La confiance réciproque leur a permis sur mer de faire des économies de mazout appréciables.

Pourtant ce village est composé, sans doute à partir d'un noyau anté-islamique, de plusieurs communautés d'origines différentes : andalouse, marocaine et d'autres communautés venues d'autres régions de Tunisie ! Disputes et rivalités, oui bien sûr, mais elles sont transformées en émulation et non en guerres intestines !

Ils cultivent aussi avec autant de finesse les belles lettres que leurs champs. De ce village sortent parmi les plus grands savants du pays ! Ils cultivent aussi leurs relations et ils savent composer avec le pouvoir central. Et, le plus remarquable, ils sont déjà cités comme exemple par Léon l'Africain lui-même qui y est passé, pour leur sens de l'hospitalité, et ce fait reste toujours valable ! Je pense que là se trouve le secret de leur réussite. Dans ce village solidaire l'information est absorbée, utilisée à bon escient, et il en sort le meilleur ! L'approche participative y est-elle nécessaire ?

Les agents de développement. En Tunisie, depuis l'indépendance, l'encadrement humain pour le développement de l'agriculture a suivi un long processus soutenu dont j'ai pu voir quelques étapes, avec des tâtonnements, des progrès mais aussi, de mon point de vue, quelques régressions vraiment évitables. Si vous le permettez, je vais vous faire part de quelques unes de mes rencontres avec ces acteurs du développement

Pour tous, jusqu'à présent, la seule marge de manoeuvre est de se donner à fond pour, le plus souvent, essayer de remédier aux erreurs des programmes de développement ! Si le tissu social des communautés rurales est endommagé, ce sont eux qui en font les frais.

Première rencontre en basse vallée de la Medjerda, fin des années 70. Toute une population rurale relativement pauvre a été réinstallée dans des lotissements de réforme agraire sur

des périmètres irrigués. Tout est nouveau pour la plus part des attributaires : les techniques d'irrigation, l'élevage bovin intensif laitier attribué avec le lot ! Le vulgarisateur a donc une fiche technique très lourde. De plus, il a un cahier de charge strict à faire respecter et parfois des directives du plan à faire appliquer (les deux peuvent obliger à des mises entre parenthèse des exigences techniques !). A part une grande vigilance technique, les vulgarisateurs devaient rester vigilant sur le plan économique (rappeler les échéances). Mais, de plus, une partie de leur temps était destiné à essayer de régler les conflits de voisinages, dont le plus grand responsable était une borne d'eau commune à quatre exploitants. Travail harassant, itératif et peu gratifiant car sans fin ! Le cahier de charge imposait aussi le faire valoir direct et les vulgarisateurs étaient obligés de faire des remontrances aux chefs d'exploitation pluriactifs et ceux qui, ayant un lot médiocre, se permettaient de louer des terres ailleurs.

Véritable conflit de rôles pour ces agents de développement. Cela créait une ambiance conflictuelle entre agents de développement et ceux qu'ils devaient encadrer. Non seulement désagréable mais aussi empêchant la complicité nécessaire à un bon travail de développement.

Dix ans après, les lotissements d'irrigation de Medjez Testour ont évité le problème des bornes communes et bien d'autres problèmes liés à l'eau et ont eu un succès spectaculaire (en deux ans près de 150% des surfaces étaient mises en eau). Pourtant, nous retrouvons quelques années plus tard, le choix de bornes d'eau communes pour un nouveau lotissement à Ras El Jebel avec des lots plus petits (que ceux de la basse vallée de la Medjerda) et l'irrigations par aspersion, dans une région très venteuse pour compliquer encore plus les problèmes ! Et encore plus récemment, certains projets autour de lacs collinaires m'ont paru aussi bien maladroits, car ils se permettent d'écarter du droit à l'accès à l'eau de proches riverains sous prétexte (si j'ai bien compris) qu'ils ne sont pas placés dans le bon sens de l'écoulement des eaux, créant ainsi frustrations et sabotages bien compréhensibles... et délabrement du tissu social !

Je dois dire que je reste surprise de voir qu'à l'occasion de projets de développement certaines consignes contiennent des graines de discordes entre les bénéficiaires, mais aussi entre les agents de développement et les bénéficiaires, créant des freins plus que des moyens. C'est un problème récurrent, en particulier à l'occasion d'aménagement pour l'irrigation.

L'approche participative. L'approche participative est développée dans les années 90 et est reprise par tout le ministère de l'agriculture. Enorme progrès : la population concernée est consultée et est amenée à se prendre en charge, avec un énorme travail de préparation de sensibilisation et de réalisation. Dans les applications, j'ai pu percevoir quelques failles qui peuvent biaiser les résultats Mais peut-être cela a-t-il changé ?

Je les cite tout de même :

- la non prise en compte des absents (mais ayant droit) dans les décisions : ceci pouvait créer des discordes intestines ;
- des difficultés pour revenir sur une décision prise par les bénéficiaires qui lors de réunions n'avaient pas eu vraiment le temps de réfléchir pour faire le bon choix.
- la non prise en compte des structures sociales préexistantes.

L'approche participative devait se faire à partir de réunions avec la participation de tous. Or s'il est vrai qu'il n'y a pas de vrai notable partout, il est aussi vrai que l'on va trouver des rapports de hiérarchie entre les membres d'une même communauté y compris, bien sûr aussi, ceux des rapports familiaux (hiérarchies fraternelles, hiérarchies entre époux, entre père et fils etc.) limitant d'autant les possibilités d'exprimer un choix personnel.

Cette méthode présentait un grand risque de biaiser les prises de décisions !

Unité socio territoriale. Avec un agent des forêts en formation continue j'ai pu participer à la préparation d'une unité socio territoriale. Toutes les étapes de mise en place avaient été respectées. Nous avons pu assurer de plus une enquête minutieuse et exhaustive, (y compris les absents qui ont été informés, convoqués et enquêtés), avec information systématique de tous les concernés du processus en cours. Tout est Ok à l'intérieur de l'unité et par rapport au voisinage aussi. Mais pour l'application le problème qui sera soulevé est dû aux limites administratives, et l'unité sera tronquée au risque d'enlever au concept toute sa crédibilité et peut-être sa fonctionnalité ! Quel volant de manoeuvre reste-t-il à l'agent de développement ?

2006 Vulgarisation féminine. Et puis tout dernièrement grâce à une étudiante doctorante, Afifa Oueslati qui travaille sur l'outillage pédagogique de la vulgarisation féminine, j'ai eu l'occasion de retrouver plusieurs de ces agents de développement féminin à l'oeuvre et j'ai eu l'impression d'un bond en avant qualitatif. Je peux résumer mon diagnostic : elles ont pris en main leur métier et choisissent méthodes et outils qui leur paraissent les plus pertinents pour réussir dans leur tâche du développement local. C'est une recherche en cours il reste beaucoup de facettes à explorer, mais je voudrais reprendre une belle expression d'Affifa : « *Elles (les vulgarisatrices) se donnent le temps d'explorer les champs du possible* ».

Elles, elles vont prendre le temps, avec toute leur vigilance et toutes les femmes, et toutes les familles, tous les groupes dont elles sont devenues responsables, qui ont chacun leurs possibilités et leurs contraintes. Pas de modèle de développement préétabli ! C'est la connaissance des possibles qui va les aider à établir une stratégie de développement en accord avec les bénéficiaires concernés. De plus, en se donnant le temps, elles se donnent aussi la possibilité d'élargir les champs du possible ! Je voudrais rappeler ici de plus que, pour moi, un agent de développement est un intermédiaire entre une communauté rurale ou une unité socio territoriale selon le contexte, et la société englobante. Son aide est irremplaçable, même pour les prises de décisions. Pour cela, confiance et même complicité sont nécessaires. Je voudrais aujourd'hui, devant vous tous, les féliciter, femmes et hommes bien entendu !

CONCLUSION

1. Ce qui ressort de tous ces exemples c'est que les efforts à faire pour un meilleur développement sont dans les closes des projets beaucoup plus que dans les attitudes et les méthodes d'intervention des agents de développement.
2. Les agents de développement devraient être présent, avec de vrais leaders sociaux si possible, dès la genèse des projets

pour signaler et refuser, sans hésitation, tout facteur à risque de division des entités humaines.

3. Le suivi, l'accompagnement et les possibilités de changement d'orientation sont une nécessité.
4. La présence des agents de développement sur le terrain est très importante en elle-même ; ils sont un point de référence, quelqu'un sur qui compter en cas de besoin ? S'il ne peut faire lui-même, il peut orienter.
5. Les erreurs techniques sont un grand ennemi du développement.
6. Je voudrais rappeler que l'érosion humaine existe et est accélérée par l'érosion du tissu social.
7. Tout changement s'assortit de mécanismes d'adaptation plus ou moins lents plus ou moins douloureux et une évolution est a priori plus facile à assimiler qu'une révolution
8. La marginalisation d'entités humaines peut aboutir à leur asphyxie !
9. Les entités humaines solidaires sont beaucoup moins fragiles.
10. Le temps (la durée) nous paraît être un très bon allié du développement.

Merci de votre attention et bon travail à tous !

QUELQUES ÉLÉMENTS DU DEBAT

M Rachedi souligne combien nous avons besoin de définitions communes des concepts et des termes utilisés. En effet, nous intervenons dans des pays différents, avec des cadres différents, des problématiques et des politiques différentes. En conséquence, au sein du réseau FAR, je crois que nous avons besoin d'avoir des définitions communes et c'est un domaine dans lequel nous pourrions travailler ensemble à l'avenir.

M Alain Mbaye souligne la phrase de Mme Chennoufi « *Il faut se donner le temps d'explorer les champs du possible* ». Je crois effectivement que dans le développement il faut se donner le temps, il faut prendre le temps, il faut intégrer dans la gestion des projets, la nécessité du temps.

M Hassen Berranen pose une question sur la « pédagogie du vide » à laquelle Mme Chennoufi répond en soulignant que cela a l'air d'une boutade mais ne l'est absolument pas ! Que le sociologue élargit sa typologie à un large spectre et s'aperçoit parfois, avec effarement, que les humains peuvent aller au-delà. La « pédagogie du vide » pourrait être définie par l'attitude qui consiste à donner une tâche à une personne ou à un groupe sans aucun repère ni balise pour l'effectuer.

« *Pousser quelqu'un dans l'eau pour lui apprendre à nager* » par exemple. C'est une méthode que j'ai pu voir utilisée dans certaines grandes écoles de gestion en France, le but étant de développer la débrouillardise ! Pour notre propos la question est « *Avons nous donné assez de repères, nous, développeurs, pour induire un réel développement ?* ».

Étude de cas
Rôle des acteurs dans l'orientation et le
fonctionnement des dispositifs de formation agricole
et rurale pour le développement. Exemples de la
Tunisie, du Sénégal et de la France

Président de séance : Alain MARAGNANI
chargé de mission réseau FAR

Étude de cas

Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale pour le développement. Exemples de la Tunisie, du Sénégal et de la France

■ **Intervention de Mohamed Nejib DRISSI**
Directeur général de l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles (AVFA) - Tunisie

INTRODUCTION

1. Le secteur de l'agriculture et de la pêche

Le secteur de l'agriculture et de la pêche est un des secteurs clés de l'économie Tunisienne. Il occupe une place de choix au niveau économique et social, assure la couverture de 80% de l'alimentation de base de la nation, représente 16% du PIB, couvre 12% des exportations et procure des emplois et des revenus pour une population active estimée à plus de 1.400.000 personnes, soit 25% de la population active totale.

Le secteur de l'agriculture et de la pêche est confronté à une concurrence de plus en plus difficile due essentiellement à l'ouverture des barrières douanières, et il est appelé à évoluer par l'amélioration qualitative et quantitative de ses produits que seule une formation professionnelle performante permet d'atteindre.

L'évolution de l'outil de formation doit permettre, d'une part, la mise en place d'une formation professionnelle initiale basée sur le savoir, le savoir-faire et le savoir être, et d'autre part, la mise à niveau du personnel exerçant dans le domaine de la production agricole et dans le domaine des services associés, par une formation continue performante.

2. Le contexte de la formation agricole et rurale tunisienne

La formation professionnelle est l'une des principales composantes du système éducatif. Elle contribue au développement des ressources humaines, à la promotion sociale et professionnelle des employés, et à la réalisation des objectifs de croissance.

La formation professionnelle favorise l'acquisition des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique que nécessite l'exercice d'un métier, et assure l'adaptation de ces connaissances aux mutations technologiques.

Dans ce cadre, elle contribue à :

- la vulgarisation des connaissances techniques en vue d'une meilleure maîtrise de la technologie ;

- la satisfaction des besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée et en techniciens ;
- l'amélioration des qualifications professionnelles de la main d'œuvre ;
- la promotion sociale et professionnelle des travailleurs ;
- l'amélioration de la productivité.

La formation professionnelle est assurée dans les établissements de formation, et dans les entreprises des diverses branches de l'économie, et c'est l'Etat qui veille à sa promotion en collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles.

Le choix des filières de formation, le contenu des programmes et l'organisation de la formation sont définis en concertation avec les organisations professionnelles représentatives et des mesures sont prises en vue d'associer l'entreprise à la conception, au déroulement et à l'évaluation des actions de formation. C'est ainsi que des séquences d'application sont organisées sur les lieux de travail par les entreprises en cohérence avec les formations générales et technologiques dispensées dans les établissements de formation.

L'apparition d'une nouvelle génération de producteurs portés sur les techniques modernes d'exploitation agricole nécessite une main d'œuvre qualifiée et des techniciens spécialisés.

Les mesures liées à la satisfaction des besoins en qualification de ressources humaines dans tous les secteurs économiques de la production et des services ont été élaborées par le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi qui a arrêté un programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM).

LES DIFFÉRENTS ACTEURS INTERVENANT DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET DE LA PÊCHE

Les acteurs intervenant dans la formation professionnelle agricole et de la pêche proviennent de trois secteurs.

1. Le secteur public :

- l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles (AVFA) ;
- l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) ;
- les offices de développement ;
- les Centres Régionaux de Développement Agricoles (CRDA) ;
- les groupements interprofessionnels et centres techniques ;
- le Centre National de Formation de Formateurs et d'Ingénierie de Formation (CENAFFIF) et l'Institut National Pédagogique et

de Formation Continue Agricoles (INPFCA) ;

- les instituts supérieurs et de recherche ;
- le ministère de l'éducation et de la formation.

2. Le secteur professionnel privé :

- l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) et ses unions régionales (URAP) ;
- les sociétés mutuelles de services agricoles (coopératives) ;
- les sociétés de services ;
- les entreprises agricoles (exploitations) ;
- les ONG (associations) ;
- les bureaux de formation.

3. La coopération internationale

1. LE SECTEUR PUBLIC

■ L'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles.

1.1. Les missions.

L'AVFA est chargée de :

- la réalisation des programmes afférents aux plans de développement économique et sociale et essentiellement en matière de formation et de vulgarisation ;
- l'élaboration et du suivi des programmes et de toutes les activités en relation avec la formation initiale et continue ;
- l'exécution et du suivi des programmes de mise à niveau des établissements de formation et ce pour répondre aux besoins de la profession et à la demande du marché de l'emploi.

1.2. Le dispositif de L'AVFA.

Pour répondre aux exigences du développement du pays, le dispositif de formation agricole n'a cessé de se développer et d'évoluer au fil des années. Le nombre d'établissements de formation professionnelle agricole est passé de 9 en 1963 à 37 durant les années 90.

Aujourd'hui, la formation professionnelle intervient par un appareil de 39 établissements répartis sur tout le territoire tunisien. Ces établissements se répartissent comme suit :

Un **Institut National de Pédagogie et de Formation Continue Agricole** qui assure :

- l'élaboration et l'actualisation des programmes de formation, ainsi que la participation à leur implantation dans les établissements de formation ;
- la production des moyens pédagogiques et didactiques nécessaires à une bonne application des programmes de formation ;
- la formation technique, pédagogique des personnels de formation et de vulgarisation.

Neuf (9) centres sectoriels dans les spécialités stratégiques du pays. Ce sont des centres hautement performants par la qualité de leurs équipements, le haut niveau de compétence de leurs ressources humaines et par leur capacité d'adaptation aux innovations technologiques.

Vingt-neuf (29) centres polyvalents

1.3. Les formations assurées:

Le réseau assure :

- une **formation initiale** pour le niveau B.T.P. (Brevet de Technicien Professionnel) et C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnelle) ;
- une **formation continue** destinée aux différentes catégories exerçant dans le secteur agricole et dans diverses spécialités.

(NB: 10 CFPA ne font que de la formation continue)

1.4. La réforme de la formation professionnelle agricole.

L'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricoles (AVFA) est le partenaire pour la formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture et de la pêche. Une tradition de collaboration est solidement établie entre le Secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle au niveau du Ministère de l'Éducation et de la Formation, le Centre National de Formation des Formateurs et d'Ingénierie de Formation (CENAFFIF) en ce qui concerne l'évolution des modes de formation, l'ingénierie des programmes et la formation des formateurs. Ceci en conformité avec les orientations générales de la formation professionnelle, étant donné que l'AVFA est sous tutelle administrative et financière du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et sous tutelle conjointe de ce même Ministère et du Ministère de l'Éducation et de la Formation pour les aspects techniques et pédagogiques.

Un programme national de développement de la formation professionnelle (MANFORM) a été mis en œuvre pour réaliser une réforme pédagogique et organisationnelle des centres de formation. Il a été élaboré selon la méthodologie du « Management de la qualité Totale ».

Le premier volet de cette méthodologie vise la maîtrise des performances du système de formation en le dotant de référentiels normatifs pour tous les aspects de la formation, le second volet consiste à maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement, le troisième volet vise le « Management par l'amont » en priorisant la satisfaction de la demande et le quatrième volet vise à créer des mécanismes d'irréversibilité dans la dynamique d'amélioration de la qualité.

Pour l'agriculture et la pêche, l'esprit de ce programme permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- le renforcement de la participation des exploitants agricoles à la définition de leurs besoins en compétences ;
- le renforcement de la qualité, de l'adaptabilité et de la capacité de l'offre de formation par rapport à la demande des professionnels ;
- la mise en œuvre d'une démarche qualité dans l'ensemble de la formation professionnelle agricole et pêche.

1.5. Le partenariat (comme cadre de concertation)

Un partenariat profond et diversifié a été initié avec le secteur professionnel par la loi d'orientation de la formation professionnelle (loi 93-10 du 17 Février 1993) dont l'un des points forts est l'implication de la profession dans toutes les étapes de la formation depuis l'identification des besoins en quantité et en qualité jusqu'à l'évaluation de la formation et l'intégration

des formés dans la vie professionnelle, la profession participe en conséquence au déroulement de la formation. (voir art 6 loi 93/10 du 17 février 93).

En effet, la profession intervient tout au long du processus d'élaboration des programmes de formation selon l'approche par les compétences :

- étude d'opportunité ;
- étude préliminaire ;
- le rapport d'AST ;
- le projet de formation ;
- le programme d'étude ;
- l'implantation des programmes ;
- l'évaluation des programmes.

■ L'APIA : L'Agence de Promotion de l'Investissement Agricole.

Organisme public soumis à la tutelle du Ministère de l'Agriculture, il a le devoir de promouvoir les investissements privés dans le secteur de l'agriculture, de la pêche, des industries agro-alimentaires et des services liés à ces secteurs.

L'APIA contribue à la formation des jeunes promoteurs agricoles et leur encadrement durant les phases d'identification, d'étude et de réalisation de leurs projets dans le cadre de pépinières d'entreprises et de programmes spécifiques et ce en partenariat avec l'Association pour la Vulgarisation et la Formation Agricoles et l'Institut de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole (IRESA).

■ Les Groupements Interprofessionnels et Les Centres Techniques.

Ces groupements ont pour mission l'assistance technique pour l'amélioration de la production, le suivi et le contrôle de cette production, la promotion de l'exportation des produits et de la collecte d'informations relatives aux produits du secteur.

Exemples :

- le groupement interprofessionnel des légumes ;
- le groupement Interprofessionnel des fruits.

A côté de ces groupements, se trouvent les centres techniques dont la mission est d'assurer :

- l'expérimentation ;
- l'encadrement technique ;
- la vulgarisation et la formation des techniciens et des agriculteurs.

■ Le Centre National de Formation de Formateurs et d'Ingénierie de Formation (CENAFFIF) et l'Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricoles (INPFCA).

Ces deux institutions assurent :

- la formation des formateurs, cadres et techniciens ;
- l'élaboration des programmes de formation selon l'approche par les compétences ;
- l'implantation des programmes de formation ;
- l'ingénierie de la formation ;
- l'identification des besoins en formation ;
- l'assistance pédagogique ;
- les technologies de l'information et de communication.

■ Les offices (Office de l'Élevage et de Pâturage (OEP), Office de Développement Sylvopastoral de Nord Ouest (ODESYANO)...

Les offices assurent la formation :

- des agriculteurs et fils d'agriculteurs ;
- de leurs cadres et techniciens de vulgarisation.

Dans les secteurs stratégiques de l'agriculture suivants: Céréales, huiles, élevages, terres domaniales, vignes....

2. LE SECTEUR PRIVÉ

■ L'UTAP : L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

Les interventions de l'UTAP dans la formation professionnelle sont multiples :

- convention de partenariat avec l'AVFA et les centres de formation (formation en alternance, stages alternés...);
- la formation continue ;
- le choix des spécialités ;
- l'identification des besoins en formation ;
- l'évaluation de la formation ;
- le conseil pédagogique des centres de formations ;
- l'insertion professionnelle des sortants ;
- le projet de mise à niveau du dispositif de la formation ;
- les conseils d'administration des instituts de formation et d'enseignement.

■ Les entreprises agricoles.

Les entreprises agricoles (SMVDA, OTD, UCCP, grandes exploitations...) assurent :

- la formation technique complémentaire de leurs cadres et ouvriers ;
- l'encadrement des stagiaires ;
- la formation en alternance ;
- l'identification des besoins en formation.

3. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La coopération internationale participe à :

- la formation des formateurs et des techniciens dans le cadre des projets de jumelage et de partenariat ;
- l'assistance technique ;
- le financement des projets de mise à niveau (programme MANFORM).

■ Intervention de Souleymane SARR Responsable de la Formation Initiale du Bureau de la Formation Professionnelle Agricole du Sénégal (BFPA)

1. LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE : CONTEXTE ET ENJEUX

Les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre depuis la fin des années 80 ont entraîné un désengagement de l'Etat du secteur agricole et par conséquent une prise de mesures qui ont favorisé :

- la privatisation et la restructuration des entreprises et sociétés de développement rural ;
- la suppression des subventions et la libéralisation des prix agricoles.

Cette situation difficile correspond également :

- à une montée en puissance de la décentralisation qui donne plus de pouvoir aux collectivités locales ainsi qu'une déconcentration des services notamment agricoles ;
- un développement et un renforcement des organisations professionnelles agricoles et de la société civile rurale.

Ces importantes mutations sont principalement appuyées par les bailleurs de fonds à travers des programmes dont le Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de producteurs (PSAOP), le Programme de Développement des Marchés Agricoles (PDMAS), le Programme pour une Agriculture Compétitive et Durable (PACD), le Programme National de Développement Local (PNDL) entre autre. Egalement cela se caractérise au plan législatif par le vote de la Loi d'Orientation Agro Sylvio Pastoral (LOASP) qui a intégré la Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale (SNFAR).

Le secteur rural sénégalais composé de micro et petites entreprises de type familial (exploitations familiales agricoles) se singularise par un faible niveau de productivité et par une absence d'innovations. Les personnes évoluant dans ce secteur sont très souvent analphabètes ou très faiblement scolarisées et ont un faible niveau de qualification professionnelle, ce qui limite fortement toute possibilité de progrès technique et de compétitivité. Les dispositifs de formation professionnelle pendant longtemps se sont adressés aux futurs salariés du secteur formel composé principalement de l'administration et des entreprises publiques d'encadrement. L'acquisition de compétences dans le secteur rural non formel se fait principalement par un apprentissage reposant sur la reproduction de gestes et de savoirs endogènes. Cet apprentissage est à la charge exclusive des familles ou des exploitations familiales et des apprenants eux même ; il n'intègre pas des volets d'acquisition de savoirs de base techniques ou professionnels et notamment aucune alphabétisation.

Le dispositif de formation rurale émiétté au sein des ministères est surtout confronté à un manque notoire de moyens (humains, matériels et financiers), à une intégration très difficile des diplômés au monde du travail, une obsolescence des moyens et méthodes pédagogiques et au personnel enseignant insuffisant et peu motivé. Au Sénégal, les enjeux et les défis à relever pour structurer les secteurs de l'agriculture et des formations rurales

sont relatifs à la souveraineté alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie d'une population en pleine croissance démographique. Cela passe par :

- l'amélioration des performances d'une agriculture vivrière et d'exportation par la restauration de la fertilité des sols ;
- le développement des petites exploitations familiales par le renforcement de leurs capacités pour avoir des chefs d'exploitation ayant des capacités techniques, de gestion et organisationnelles pour la défense de leurs intérêts.

2. LES DISPOSITIFS ET LES CATEGORIES D'ACTEURS

La SNFAR vise entre autre en "mettre en musique" (coordonner et mettre en synergie) un ensemble de dispositifs publics et/ou privés aux différents échelons national, régional et local pour faire face aux besoins pluriels de formation professionnelle, de conseils/accompagnement, d'informations, de services d'acteurs très divers dont les producteurs et leurs organisations.

Les acteurs principaux qui interagissent dans les dispositifs FAR sont :

- l'Etat et ses démembrements : services centraux et déconcentrés dont le BFPA ;
- les collectivités locales (Régions, communes et communautés rurales) et les Agences Régionales de Développement (ARD) ;
- les organisations de producteurs, les producteurs, les entreprises privées et la société civile rurale (ONG, OPA, etc.) ;
- les structures de formation, de conseil et de recherche ;
- les partenaires au développement à travers la communauté des bailleurs de fonds.

Au niveau régional les cadres régionaux de concertation comme le Comité Régional de Planification Stratégique de la FAR (CRPS/FAR) de Ziguinchor ou les réseaux de formateurs à l'image du Réseau Formation Fleuve (RESOF) de Saint Louis constituent des instruments pour identifier, coordonner, mettre en œuvre et évaluer la demande et l'offre de formation. Ainsi ils exercent des fonctions de pilotage et de régulation de la FAR dans les territoires avec l'ensemble des acteurs.

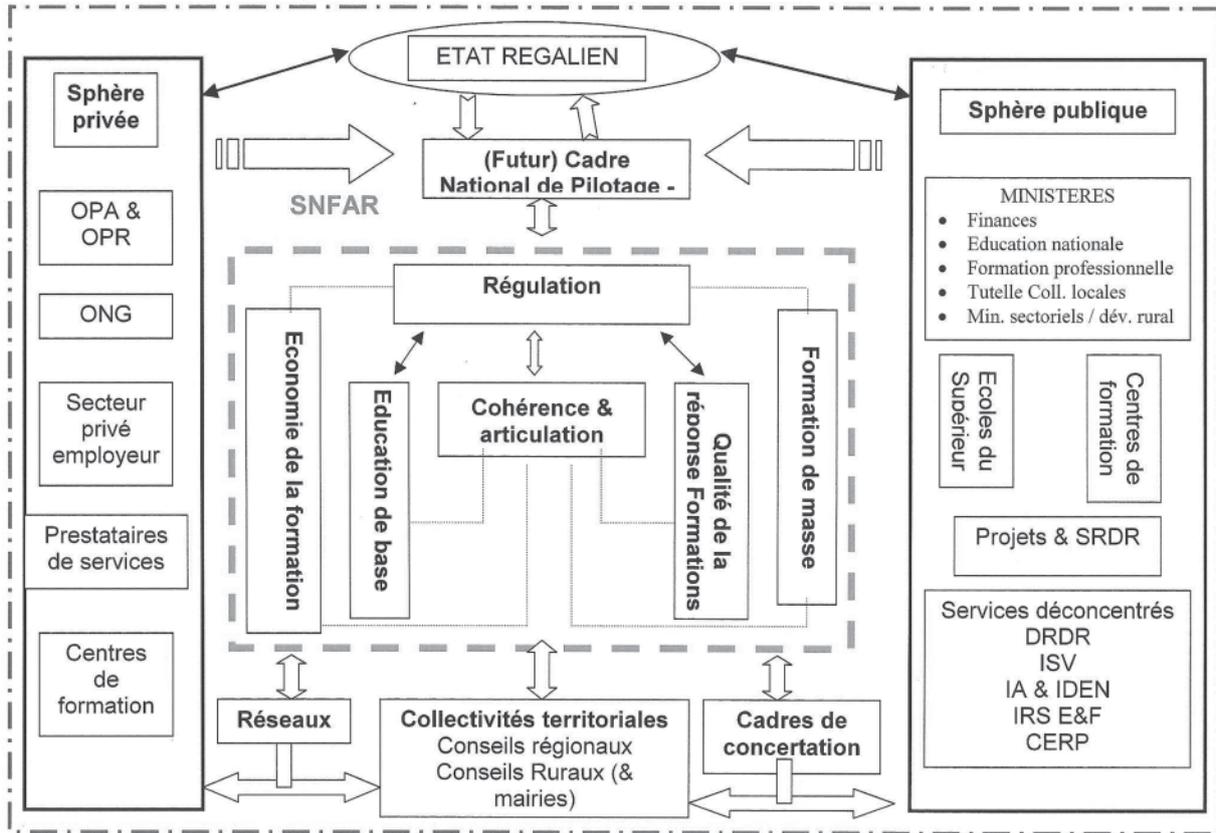
Les acteurs présents dans les processus de la SNFAR aux différents niveaux sont très nombreux et remplissent des rôles très variés qui dépendent de plusieurs facteurs dont :

- l'intérêt qu'ils ont à être dans un système qui leur donne du "profit"
- la motivation à être dans un système qui vous "octroie" soit une certaine légitimité ou une reconnaissance
- les moyens dont on peut en tirer ou mettre à disposition pour fonctionner ou faire fonctionner le système

3. LES STRATÉGIES D'ACTEURS DANS LES DISPOSITIFS DE FORMATION RURALE

L'avènement du BFPA en 2003 a marqué le début de la prise en charge des formations rurales au niveau politique. Cela s'est traduit par :

Les acteurs de la SNFAR



- des ateliers régionaux sur la construction sociale de la demande de formation pour dresser les constats sur les préoccupations et les comportements des principaux acteurs de la formation agricole et rurale
- et des travaux d'études pour comprendre les défis de l'agriculture et les enjeux démographiques notamment à l'horizon 2025

et a permis de :

- mettre en place des mécanismes d'implication de tous les acteurs dans l'élaboration d'une stratégie actualisée
- de dégager les principes d'une nécessaire et urgente restructuration du dispositif public de formation
- concernant la formation des producteurs identifier les éléments d'une sous composante formation pour la seconde phase du Programme des Services d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP)

Ce travail a permis au BFPA d'écrire son programme triennal 2006/2009 qui s'articule au tour de quatre objectifs qui sont :

1. pilotage et régulation de la formation agricole et rurale
2. redynamisation et restructuration du dispositif de formation agricole et rurale
3. amélioration de la qualité de l'offre de formation et renforcement des capacités des formateurs
4. maîtrise de l'information et capitalisation

C'est ce programme qui devait structurer toutes les actions entreprises avec le BFPA qui a en charge la formulation et la mise en œuvre et de la politique de formation professionnelle agricole.

Les publics visés par les formations rurales sont très variés (producteurs et leurs familles, les jeunes actifs, les agents de développement, les personnes exerçant des métiers artisanaux ruraux, etc.) et constituent une masse importante qu'il convient de prendre en compte. Cette diversité et cette importance des publics impliquent des interventions multiples de plusieurs acteurs à travers les ministères, les collectivités locales, les bailleurs de fonds, les organisations, associations de producteurs et la société civile rurale, les écoles, universités et centres de formation et de recherche.

3.1. Le rôle de l'Etat : une régulation concertée et une coordination dynamique

Au niveau des formations agricoles et rurales le rôle de l'Etat du Sénégal peut être vu par l'intervention du BFPA qui s'est opéré dans la régulation et le pilotage du dispositif (orientation, suivi et évaluation, coordination et contrôle, définition et appui institutionnel).

Plusieurs interventions peuvent être mentionnées :

- le financement de la formation à travers la mise à disposition de fonds issus des bailleurs de fonds

- la mise en place de cadres de concertation sur la formation en application des dispositions de la Loi d'Orientation Agro Sylvopastorale
- l'appui à des réflexions prospectives et de diversification de l'offre de formation au niveau des écoles, universités et centres de formation
- l'accompagnement des organisations de producteurs à élaborer et mettre en œuvre un plan de formation spécifique pour les leaders à tous les niveaux d'échelon

3.2. Les collectivités locales : un pilotage territorialisé

L'application de la Loi d'Orientation Agro Sylvopastorale confère aux collectivités locales un rôle majeur dans le pilotage et la régulation des formations agricoles et rurales qui exercent les compétences transférées dont celle liée à la formation. Il s'agit pour elles d'assurer la cohérence du système à leur niveau, par la prise de mesures d'orientation des politiques de formation professionnelle et de développement à l'échelle de leurs territoires dans un contexte de décentralisation accrue et la mise en place de cadres particuliers.

Le rôle des collectivités locales pourrait s'effectuer au travers des processus participatifs de régulation et de pilotage pour assurer l'accessibilité, l'agrément et la certification des organismes de formation ainsi que l'évaluation de la qualité.

Les collectivités locales exercent également plusieurs rôles dont ceux relatifs à l'insertion des formés et à la mise en partenariat à travers la coopération décentralisée. Le financement des formations sera assurée par la mise en œuvre des mécanismes prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Développement Local (PNDL).

3.3. Les OPA : une participation régulatrice

Les exploitations familiales agricoles qui pour l'essentiel alimentent en membres les organisations professionnelles agricoles ont besoin de connaissances et compétences scientifiques et techniques pour faire face aux évolutions techniques (production et transformation) et du marché (commercialisation, normes et qualité des produits agricoles).

Elles doivent aussi doter leurs membres de capacités en analyse, diagnostic et gestion (technique, commercial, organisationnel, etc.) leur permettant de tenir compte au niveau des systèmes de production des évolutions de l'environnement pour une meilleure durabilité.

C'est dans ce cadre que plusieurs organisations faitières conduisent des programmes de renforcement visant à « capaciter » leurs responsables (cas de la mise en œuvre du PACD par les OP et le renforcement des capacités des leaders dans la deuxième phase du PSAOP) et à leur donner l'information utile (cellule de veille sur les négociations commerciales de la Fédération des ONG du Sénégal qui, comme son nom ne l'indique pas, est l'une des plus anciennes et des plus structurées faitières paysannes du Sénégal). Ainsi les organisations professionnelles participent aux triples niveaux de la définition, de la mise en œuvre et du suivi du système.

3.4. Les universités, écoles et centres de formation : une offre qui tente de s'adapter

Longtemps en marge de toute la réflexion sur les problématiques de développement rural, les écoles, universités et centres de formation sont restés peu ouverts au secteur agricole et rural. La crise des économies et la raréfaction des ressources les ont plongés dans un déclin que la réflexion de 1999 a tenté de freiner.

La refondation attendue de la stratégie nationale de formation agricole et rurale n'a pu se faire correctement et ce n'est que ces dernières années que l'on a pu voir se mettre en œuvre timidement des actions dont les plus saillantes sont :

- fusion de l'Ecole Supérieure d'Agronomie et de l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux dans le cadre de l'Université de Thiès en Unité de Formation et de Recherches (UFR) qui se dote de structures pour diversifier son offre de formation
- développement de partenariats nord/sud entre l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et l'Institut des Régions Chaudes (ex CNEARC) de Montpellier pour délocaliser certaines formations
- réflexions prospectives au niveau des centres nationaux de formation des techniciens (Elevage et Horticulture) à travers des projets d'établissement dont le but principal est de légitimer une offre de formation en BTS ou licences professionnelles.

Pour l'essentiel tous les autres centres sont dans un dénuement total qui les empêche de réagir et de s'adapter au contexte actuel. C'est le cas des centres de formation des jeunes (centres d'initiation, centre de perfectionnement et centres de formation agricole) et des Centres Polyvalents de Formation des producteurs (CPFP).

La formation des formateurs au niveau des universités et des écoles est très peu prise en compte actuellement en l'absence de structures adéquates.

Produire de la connaissance et de l'information à mettre à disposition du système dans des cadres d'échanges et de réseaux est le rôle de cette catégorie d'acteurs qu'il a du mal à jouer pleinement aujourd'hui à cause des cloisonnements (absence de passerelles entre les différents niveaux et d'ouverture à l'environnement et à la profession).

3.5. Le financement : l'implication encore timide de la communauté des bailleurs

Les formations agricoles et rurales sont actuellement peu soutenues ce qui explique en partie le dénuement total dans le quel se trouve la plupart des écoles et centres de formation. Cependant deux programmes au niveau de la coopération suisse et de l'AFD (PACD) tentent d'appuyer les initiatives visant à relancer la réflexion dans ces établissements, pour les aider à trouver leur place dans un paysage qui a vu se multiplier les prestataires de formation non étatiques.

Hormis les budgets alloués aux écoles et centres de formation, les pouvoirs publics agissent uniquement à travers

Tableau synoptique des acteurs et de leurs rôles

ACTEURS	RÔLES ET FONCTIONS	ACTIVITÉS
État : Ministères, BFPA Services centraux, déconcentrés, projets et programmes étatiques	Régulation, Pilotage Orientation, coordination, suivi et évaluation, définition Appui institutionnel, Financement Information	Mise en cohérence à partir des textes réglementaires, le suivi et l'évaluation Définition et financement du système Contrôle de conformité, de qualité
Collectivités locales	Pilotage et régulation Définition des politiques au niveau des territoires et articulation avec les acteurs Financement	Cadres de concertation agréments suivi et contrôle de qualité des formations Exercice des compétences transférées Partenariat et coopération décentralisée
OPA, Privé et Société Civile Rurale	Orientation, construction et validation de la demande Services aux membres (informations)	Définition et suivi des politiques Mise en œuvre des formations Formation des leaders des OPA
Écoles, Universités et Centres de Formation	Offres de formation adaptées Veille permanente sur les évolutions à prendre en compte	Réflexions prospectives sur les évolutions en cours et les changements Produire des connaissances et de l'information
Bailleurs de Fonds	Régulation Financement	Articulation entre les acteurs pour réguler et coordonner les besoins (financiers notamment) Appui à la formulation

l'Office national de la Formation Professionnelle et le Fonds de développement de la formation professionnelle (FONDEF), géré paritairement, dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue.

Plusieurs acteurs agissent ou inter agissent au niveau des dispositifs de la formation agricole et rurale. Chaque acteur exerce une ou plusieurs fonctions et celles ci sont liées à d'autres exercées par ailleurs. Cela nous amène à se poser plusieurs questions dont :

- Dans quelle mesure la cohérence des fonctions et rôles est elle possible ? Quel cadre entre les acteurs ? Quel système de régulation inter acteurs ?
- Quelle hiérarchisation des fonctions pour des acteurs situés à des niveaux de territoires différents ou échelonnés ? Quel financement du dispositif FAR ? Qui finance quoi ?
- Les acteurs sont-ils sur leurs réelles fonctions ? Les fonctions exercées actuellement par les acteurs sont elles conformes à leurs missions originelles ?
- Quelle durabilité et pérennité du dispositif dans le contexte actuel ?

On peut multiplier le questionnement, mais il subsistera toujours matière à réflexion car le dispositif tel qu'il existe actuellement subit les évolutions des politiques agricoles qui ont du mal à se stabiliser momentanément.

■ **Intervention de Patricia ANDRIOT**
Responsable d'Eduter Ingénierie – École Nationale
d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon
(ENESAD) - France

INTRODUCTION

Face à un enjeu essentiel de modernisation de l'agriculture française au sortir de la seconde guerre mondiale, la formation, tant initiale que continue, a été un des leviers essentiels de la politique menée pour relever le défi demandé à ce secteur économique et social. La relecture du rôle des différents acteurs montre que leur influence respective a été déterminante dans les orientations prises, l'efficacité et les limites des dispositifs de formation agricole et rurale mis en place. Cette question est illustrative de la complexité d'un système en mutation et pour lequel l'évolution résulte d'un jeu complexe entre l'Etat, les partenaires sociaux, les usagers.

Pour traiter de cette question, après avoir rappelé les grandes caractéristiques de la formation professionnelle en France, afin de préciser ce qui s'applique aux formations agricoles et rurales et pour décrypter les spécificités de ce système, je m'attacherai à étudier le rôle des acteurs à travers les trois questions suivantes qui me semblent clefs :

- quelle contribution des acteurs à la définition des objectifs assignés au dispositif de formation agricole et rurale en France ?
- quelle contribution des acteurs dans la régulation et le financement ?
- quelle contribution des acteurs à la définition des contenus et de l'offre ?

1 - LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : GRANDES LIGNES DE DÉCRYPTAGE.

■ La formation Professionnelle, une initiative des corps professionnels.

La formation professionnelle en France est née de l'initiative des corps professionnels qui en s'organisant à la fin du XIX^{ème} siècle ont très vite perçu le besoin de formation. Ainsi la FP a d'abord été utilisée comme un outil identitaire et fédérateur des professions, plus que comme vecteur de transmission de savoir-faire (longtemps transmis entre pairs).

■ Immiscions progressives de l'Etat pour une logique de promotion sociale et éducative.

L'Etat a donc accru progressivement son influence sur ce secteur, conformément aux principes de l'Etat providence prévalant durant la période des 30 glorieuses. Les lois Delors de 1971, marquantes pour la formation professionnelle, illustrent cette logique d'un Etat qui incite à des obligations pour les entreprises en matière de formation. Le rôle de l'Etat a donc toujours été porteur de la dimension promotion sociale et qualifiante dans un contexte de mutations sectorielles, quand les professions sont plutôt porteuses de la dimension professionnalisante.

Ce bref rappel historique, quoiqu'un peu caricatural, montre que la formation professionnelle a toujours laissé une large part à la finalité de l'insertion sociale et à la dimension éducative. Ceci explique sans doute la forte présence des organismes de formation dans le pilotage de ce système.

■ Une mutation en cours, source de confusion.

Actuellement, la formation professionnelle est un secteur en mutation, d'où la multiplication du nombre d'acteurs et l'accroissement de la complexité du paysage. La mutation initiée avec la décentralisation, lancée en France en 82, s'est traduite dans le secteur de la formation professionnelle par une multiplicité des niveaux et des acteurs. Les financements qui se répartissent entre une prise en charge partagée entre les fonds publics et des fonds mutualisés en grande partie issus du privé. L'octroi des financements évolue de manière structurelle pour passer progressivement d'une logique de subvention à une logique d'appel d'offre.

Cette évolution de la répartition des prérogatives respectives conjuguée à une évolution des mécanismes de financement de la formation professionnelle induit une certaine confusion dans la répartition du pilotage politique réel ainsi que des coûts de transaction lourds, dans lesquels les organismes de formation, et particulièrement les petits organismes comme les CFPPA ont du mal à se retrouver.

Enfin dernière caractéristique de ces évolutions, la notion de formation s'est progressivement élargie pour passer d'une simple conception de l'acte pédagogique classique du face à face à une approche qui englobe l'analyse des besoins, l'acte de transmission lui-même, jusqu'à la notion d'accompagnement.

2- QUELLE PHOTOGRAPHIE DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE EN FRANCE ?

■ Une grande palette de diplômes et de mission et une proximité territoriale.

En France, la formation agricole et rurale se caractérise par trois voies de certification et de formation distinctes que sont la formation initiale, l'apprentissage, et la formation professionnelle continue des adultes qui préparent à plus de 200 titres et diplômes différents. L'enseignement agricole prépare à entrer et à travailler dans cinq familles de métiers :

- les métiers de la production agricole ;
- les métiers de l'aménagement ;
- les métiers des services aux personnes ou aux entreprises ;
- les métiers de l'agro-alimentaire ;
- les métiers de la commercialisation.

■ Un grand nombre d'établissements qui assurent une bonne couverture du territoire.

Les formations conduisant à ces différentes voies de formation sont assurées par 827 établissements. Ces organismes de formation appartiennent pour leur grande majorité à 4 familles distinctes (enseignement agricole public, maison familiales rurales, CNEAP, UNREP).

L'enseignement secondaire et technique accueille 177 000 élèves dont 66 500 dans le public répartis dans des classes qui vont du niveau V (Certificat d'Aptitude Professionnelle, le CAP, et Brevet d'Etude Professionnelle Agricole, le BEPA) au niveau IV (Baccalauréats technologiques et professionnels) puis au niveau III (Brevet de Technicien Supérieur Agricole, les BTSA). Plus de 50 % des élèves sont des filles et cette féminisation est une tendance qui se confirme ces dernières années. Il accueille aussi 31 500 apprentis (dont 22 000 dans le public) au sein de 155 CFA dont 98 publics et 115 000 stagiaires, pour 15,6 millions d'heures réalisées par 358 centres. L'enseignement agricole comprend également des établissements publics et privés qui préparent aux diplômes du supérieur. (source : Statea, Ministère de l'Agriculture)

■ Un champ de missions qui dépasse la formation.

Les établissements publics d'enseignement agricole sont chargés de remplir cinq missions de service public définies dans la loi de 1984, confirmées et étendues par la loi d'orientation agricole de 1999, fédérées dans un projet d'établissement :

- la formation initiale et continue ;
- le développement et l'expérimentation ;
- la coopération internationale ;
- l'insertion scolaire sociale et professionnelle ;
- l'animation rurale et le développement territorial.

Un établissement d'enseignement agricole, au travers de ces missions, n'est pas seulement un lieu de formation, il est aussi un acteur du développement, fortement inséré dans son territoire.

3- QUELLE CONTRIBUTION DES ACTEURS À LA DÉFINITION DES OBJECTIFS ASSIGNÉS AU DISPOSITIF DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE EN FRANCE? UN SYSTÈME TIRAILLÉ ENTRE UNE MISSION D'INSERTION SOCIALE ET UNE MISSION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La mise en place d'un système de formation professionnelle spécifique à un secteur donné pose la question de ces objectifs. Dans le cas de l'enseignement agricole, une rapide lecture de son histoire montre que celui-ci s'est complètement inscrit, pour ne pas dire qu'il a participé à tracer le sillon décrit plus généralement pour la formation professionnelle. Structurellement, le système a toujours poursuivi l'ambition de répondre à un double objectif d'insertion sociale et professionnelle. La prédominance de l'un ou de l'autre des objectifs a toutefois varié au cours du temps et selon la place respective que l'Etat et la profession ont occupé dans le pilotage de ce système.

Fondées à la fin du 19^{ème} siècle, les écoles d'agriculture sont nées à l'initiative des grands propriétaires terriens, s'inscrivant dans la mouvance de la création du ministère de l'Agriculture et dans une logique corporatiste. Bien plus que de transmettre un geste, un savoir professionnel, pour lequel on considérerait que cette transmission était assurée de père en fils, ou sur le tas, il s'agissait davantage de créer une occasion de développement de progrès, et de renforcer l'unité d'une république naissante et

encore instable en favorisant l'apprentissage de l'écriture d'une langue nationale au détriment de patois locaux.

Après guerre, la nation française a un véritable défi à relever, se reconstruire en développant son secteur industriel et tertiaire, dans un pays qui n'atteint pas l'autosuffisance alimentaire et pour lequel on maintient les tickets de rationnement jusqu'en 1949. La politique pousse l'agriculture à un effort de modernisation important visant à accroître fortement sa productivité pour libérer de la main d'oeuvre tout en parvenant à l'objectif d'autosuffisance alimentaire. Pour cela, les lois d'après-guerre et surtout les lois Pisani Debré de 60-62 vont modeler l'agriculture de manière durable, puisqu'elles imposent encore leur marque sur la structure du fonctionnement de l'agriculture française.

Dans ce contexte, la formation est un des leviers actionnés ; la mise en place et la systématisation des lycées agricoles dans chaque département et un peu plus tard le développement des Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, visent à moderniser l'agriculture par la formation. Les choix faits à l'époque montrent que les objectifs d'insertion sociale et professionnelle sont également visés. La mise en place de professeurs d'éducation socioculturelle, de foyers socioculturels, la création d'amphithéâtres illustrent l'occasion d'ouverture sur le monde que doit être le passage en lycée agricole et la volonté d'affirmer le rôle de l'agriculteur en tant qu'acteur social. La création des CFPPA dans une optique principale de promotion sociale, montre aussi ce souci de permettre à des agriculteurs soit de s'installer, soit de s'armer pour quitter l'agriculture. En même temps la logique de professionnalisation technique est confortée par les professionnels avec le développement des Services d'Utilité Agricole de Formation des chambres ainsi que mise en place de corps d'ingénieurs au sein des lycées pour participer à la formation initiale et technique des futurs agriculteurs.

L'évolution de l'agriculture et la réussite importante de la politique de modernisation de celle-ci ont progressivement conduit à brouiller les missions assignées aux formations agricole et rurale en France. L'importance de l'insertion sociale s'est trouvée amenuisée par la réduction de l'écart culturel entre fils d'agriculteurs et les autres et par l'accroissement de publics non issus du milieu agricole et par la féminisation. De plus en plus, les publics venaient chercher une qualification professionnelle quand dans le même temps les professionnels mettaient l'accent sur la performance technique.

Mais dans le même temps, la place que prennent les 4^{èmes} et 3^{èmes}, notamment dans le réseau des Maisons Familiales Rurales, le développement de filières services, le bon taux d'insertion et de réussite aux examens montrent que l'enseignement agricole a su conserver une proximité territoriale et une fonction d'insertion sociale.

Au regard de ces trop rapides rappels de l'histoire de l'enseignement agricole, on constate donc que les contributions de la profession, de l'Etat et des organismes de formation se sont finalement équilibrées pour maintenir le double objectif d'insertion sociale et professionnelle. Finalement, jusque dans un passé récent que l'on peut situer dans les années 90, l'Etat et la profession se sont toujours entendus pour organiser l'appareil de formation autour de ce double objectif.

L'évolution de ces dernières années a réduit la lisibilité des objectifs assignés aux formations agricoles et rurales en France. L'affichage parfois trop centré sur la performance technique dans un contexte où les missions mêmes de l'agriculture sont remises en causes, la faible reconnaissance du rôle de l'enseignement agricole dans sa contribution à l'insertion de publics en difficulté, la réduction potentielle des publics qui met en évidence un surdimensionnement de l'appareil induisent un malaise croissant. Sans ligne politique réaffirmée, le pilotage se fait finalement de plus en plus par le financement ; dans un contexte de décentralisation et de changement des règles de financement, les objectifs assignés à cet appareil apparaissent peu clairs au risque même de remettre en cause sa justification.

4- QUELLE CONTRIBUTION DES ACTEURS DANS L'ORGANISATION DU FINANCEMENT ?

Le deuxième point qui permet de caractériser un système de formation professionnelle, et de formation agricole et rurale en particulier, réside dans l'organisation de son financement. La régulation d'un système se fait à travers ses instances de pilotage incarnées par divers conseils, comités et commissions comme par exemple le Conseil National de l'Enseignement Agricole, les Commissions Paritaires Consultatives ; toutes s'inscrivent dans une organisation tripartite avec la présence de l'Etat, de la profession et des organismes de formation à travers les représentants de personnels.

Mais la régulation des orientations d'un système se fait également par l'organisation de son financement. Dans le cas qui nous intéresse, il faut constater que la part des fonds publics reste prépondérante, même après la décentralisation. Cela s'explique d'une part par l'importance du secteur de formation initiale, mais aussi, parce que même pour la formation professionnelle continue, l'Etat, les Régions et l'Europe financent deux tiers de la formation professionnelle continue contre un tiers pris en charge par les organismes collecteurs (VIVEA et FAFSEA essentiellement) et subventions d'entreprises. (source : *Statea 07-04, Ministère de l'agriculture et de la pêche français*)

La décentralisation mais également l'évolution des règles de financement ne bouleversent jusqu'alors pas complètement le paysage décrit dans les quelques lignes qui précèdent. Comme déjà dit, la décentralisation, processus entamé en 1982, encore inachevé et qui conduit à transférer aux Régions une partie des prérogatives en la matière, sans que l'Etat ne se désintéresse tout à fait de ces questions conduit surtout à une multiplication des acteurs qui brouille le paysage et multiplie les coûts de transaction de manière importante. Cette situation rend de plus en plus incertains les équilibres financiers, et complexifie les circuits de financements. Rechercher des financements pour un centre devient donc un exercice complexe mais vital, qui passe au rang de finalité tant cela nécessite une ingénierie propre et indispensable. Quoiqu'il en soit, les organismes de formation, qui sont, comme cela a déjà été évoqué, souvent de petites tailles, ont souvent du mal à s'adapter à cette période de mutation.

L'offre de formation se trouve donc guidée fortement par une logique de recherche de financements, qui s'apparente à l'instauration d'une logique économique de marché, parfois considérée comme la plus efficace pour donner les orientations. Dans un contexte de fort chômage et de mutation économique, ces évolutions visent à renforcer la capacité des dispositifs de formation à répondre aux enjeux immédiats d'adaptation aux emplois. Toutefois, une approche de ce type trop exclusive risque de se faire au détriment de la pédagogie et de l'ingénierie de formation proprement dit. Certes le paysage est complexe, mais il faut toutefois peut-être davantage lire cela comme une phase de mutation inachevée que comme un millefeuille définitif.

5 - QUELLE CONTRIBUTION DES ACTEURS DANS LA DÉFINITION DES CONTENUS ET D'UNE OFFRE DE FORMATION ?

■ Une offre qui doit intégrer davantage la professionnalisation par compétences.

Acteurs de la profession et acteurs du dispositif d'offre de formation se sont jusqu'alors partagés la régulation de la mise en place de l'offre de formation. La décision de mettre en place une nouvelle certification se prend au cours d'un processus un peu long qui mixte une ingénierie pilotée par l'Etat (étude d'opportunités, écriture des référentiels) soumise aux avis de la profession et des acteurs représentatifs des organismes de formation, au sein de commissions paritaires consultatives (CPC). Cette organisation a contribué à maintenir jusqu'alors un grand nombre de diplômes permettant des poursuites d'étude pour répondre à la fois à la demande de reconnaissance de la diversité des métiers et des compétences spécifiques auxquels la profession est attachée et à la demande sociale visant un accroissement du taux de candidats au bac.

Le contexte européen et national demande que la certification et la formation contribuent mieux à développer l'employabilité de chacun par une lisibilité accrue des diplômes. Le système qui nous intéresse va de fait être confronté à des enjeux de simplification et de renforcement de l'approche compétences. L'enjeu d'adaptation pour cet appareil est de répondre à cette demande de simplifications (réduction du nombre de diplôme), sans remettre en cause la qualité et la proximité potentielle de son offre actuelle. La mise en place d'une certification spécifique pour la formation continue (diplômes UC, CQP) s'inscrit dans cette logique et s'est adaptée récemment pour répondre mieux aux exigences de Validité des Acquis de l'Expérience et renforcer l'évaluation en situation professionnelle. L'évolution des certifications des BTS ou le passage du bac professionnel en 3 ans vont sans doute conduire à des évolutions permettant des parcours plus individualisés et plus professionnalisants.

■ Une offre face au défi technique de l'agro-écologie et de la réaffirmation du rôle social de l'agriculteur.

L'importance de la place prise par les professionnels dans le pilotage et la définition de l'offre de formation a incontestablement contribué à ce que l'agriculture relève le défi qui lui était confiée dans les années 60 (hausse de productivité

pour libérer de la main d'œuvre). Plus récemment, ce rôle important joué par la profession agricole a sans doute freiné une évolution qui aurait dû être plus marquée pour prendre en compte des enjeux environnementaux et territoriaux.

L'agriculture se trouve actuellement confrontée au défi d'une production maintenue mais avec des enjeux écologiques et d'aménagement du territoire et de sécurité alimentaire ; longtemps traités comme des techniques nouvelles ou alternatives non intégrées (approche découplée de la multifonctionnalité agricole). On semble redécouvrir, devant l'urgence de situations que ces enjeux doivent aussi être atteints par des processus de production différents, par de nouvelles façons de maîtriser les systèmes culturaux et itinéraires techniques.

Souvent accusées de fer de lance du productivisme, les formations agricoles doivent maintenant répondre à ces enjeux. Cela passe par un renouvellement des liens avec la recherche ; si ces programmes ont évolué depuis quelques années déjà et évoluent continuellement dans ce sens, l'enjeu est surtout celui de l'appropriation par la formation de nouvelles générations d'enseignants et de formateurs et par l'adhésion des partenaires professionnels à cette lecture des enjeux agricoles.

CONCLUSION

Face à la question de la place et du rôle des acteurs dans l'organisation et le fonctionnement de la formation professionnelle agricole et rurale, on voit donc que dans l'exemple français, la place et le rapport de force qui a été entretenu entre Etat, représentants de la profession et représentants du système éducatif ont été déterminants des orientations prises et l'efficacité réelle de leur mise en œuvre au cours de l'histoire de ce système.

Le décryptage de l'histoire longue montre que, quelque soit le rapport de force entre types d'acteurs, le double objectif assigné aux formations agricole et rurale (insertion sociale et insertion professionnelle) a toujours été présent.

Durant des années, et particulièrement au cours de la période 60-80, l'équilibre trouvé entre les différents acteurs a même pu constituer un modèle du genre avec un équilibre respecté dans ses différentes missions, et mis en œuvre de manière particulièrement efficace qui a conduit au succès que l'on sait pour l'agriculture française, et à son modèle d'enseignement une référence. Depuis cet âge d'or, il est clair que l'organisation des acteurs et leur contribution au pilotage, n'a pas su faire donner la même lisibilité aux évolutions de l'appareil de formation.

Nous sommes actuellement face à un appareil potentiellement surdimensionné qui a une exigence et une urgence de re-clarification de ses missions, faute de quoi la justification du maintien d'un système spécifique risque d'être interrogée.

Première série d'ateliers par groupes d'acteurs

**Quel rôle pour les différents acteurs dans
l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de
formation agricole et rurale ?**

Première série d'ateliers par groupes d'acteurs

Quel rôle pour les différents acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale ?

■ Atelier 1 - Les organisations professionnelles en milieu rural

Président de séance, Mohamed SAIDI, directeur de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural

- Animateur, Martin WEISS, chargé de mission réseau FAR
- Secrétaire, Abdou GUEYE, Plate-forme d'appui au développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre

Intervenants :

- Dihyé AMOAKON, président de l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire, Côte d'Ivoire
- Saïd FAGOURI, directeur, Association Nationale Ovine et Caprins (ANOC), Maroc
- Benoît SAKOU, président, Confédération Nationale des Artisans du Bénin, Bénin
- Sidi Ould Mohamed LEMINE, directeur ECODEV, Mauritanie
- Jilani REZGUI, chargé de la formation, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), Tunisie

■ Atelier 2 - L'Etat, les collectivités territoriales, les fonds de formation

Président de séance, Francine RASOLOFONIRINA, direction de l'Appui à l'Organisation des Producteurs du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Madagascar

- Animateur, Bernard CAVAILLE, secrétariat exécutif du réseau FAR
- Secrétaire, Jamal BOUJENDAR, chef de Division de l'Adéquation Formation-Emploi, - Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

Intervenants :

- Pierre Henri COFFI, secrétaire général, Fonds de Développement de la Formation Professionnelle, Côte d'Ivoire
- Houcine DALLAI, directeur général, Office de Développement SYlvo-Pastoral du Nord-Ouest (ODESYANO), Tunisie
- Yamani SORO, conseiller général de Korhogo, Côte d'Ivoire

■ Atelier 3 - Les organisations de formation

Président de séance, Hassen BERRANEN, sous directeur de la Formation, ministère de l'Agriculture, et du développement rural, Algérie

- Animateur, Marc ABOUCAL, secrétariat exécutif du réseau FAR
- Secrétaire, Marcellin HYLE, directeur, Collège d'Enseignement Technique Agricole de Adja Ouéré, Bénin

Intervenants :

- Diawo DIALLO, directeur, Ecole Nationale d'Agriculture et d'Elevage (ENAE) de Macenta, Guinée
- Brigitte FEVRE, directrice, Institut de formation des acteurs du monde agricole et rural (IFOCAP), France
- Philippe GRIVET, chargé d'ingénierie au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA de Vesoul), France
- Insa MBAYE, directeur exécutif, Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture (CIFA), Sénégal
- Mohamed MOSTAGHFIR, professionnel, représentant des Maisons Familiales Rurales du Maroc

■ Atelier 4 - Les usagers et bénéficiaires

Président de séance, Nawal EL HAOUARI, chef de la Division de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, ministère de l'Agriculture, du Développement et des Pêches Maritimes, Maroc

- Animateur, Dominique POUSSOU, secrétariat exécutif du réseau FAR
- Secrétaire, Ibrahima HATHIE, économiste, Ecole Nationale d'Economie Appliquée, Sénégal

Intervenants :

- Bakary FOFANA, chargé de la formation, Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), Mali
- Amadou THIAW, agriculteur, membre du Centre de gestion et d'Economie Rurale de la Vallée du Fleuve Sénégal (CGERV), Sénégal
- Kablan Louis TANO, producteur et chef de village d'Ayénooua, Côte d'Ivoire

■ Restitution des ateliers

Président de séance, Martin WEISS, chargé de mission réseau FAR

□ **Atelier 1.** « *Les organisations professionnelles en milieu rural* ». Secrétaire de séance : Abdou GUEYE, Plate-forme d'appui au développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre

□ **Atelier 2.** « *L'État, les collectivités territoriales, les fonds de formation* ». Secrétaire de séance : Jamal BOUJENDAR, Chef de Division de l'Adéquation Formation/Emploi, - Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

□ **Atelier 3.** « *Les organisations de formation* ». Secrétaire de séance : Marcellin HYLE, directeur, Collège d'Enseignement Technique Agricole de Adja Ouéré, Bénin

□ **Atelier 4.** « *Les usagers et bénéficiaires* ». Secrétaire de séance : Ibrahima HATHIE, économiste, Ecole Nationale d'Economie Appliquée, Sénégal

■ Martin WEISS.

Quatre ateliers ont abordé les questionnements concernant le rôle des acteurs en prenant pour entrée quatre types d'acteurs : les organisations professionnelles, l'institutionnel (Etat, collectivités décentralisées, fonds de formation...), les organismes de formation, les usagers et bénéficiaires.

Les ateliers se sont déroulés en deux temps, d'une part la présentation et l'analyse de cas et d'autre part la discussion pour dégager des recommandations.

La restitution est organisée autour de trois questions posées aux rapporteurs des ateliers : **Que peuvent apporter les différents types d'acteurs ? En quoi la diversité des acteurs est-elle souhaitable et comment profiter de cette diversité ? Quelles sont les recommandations des ateliers pour améliorer l'intervention des différents types d'acteurs ?**

Première question : Que peuvent apporter les différents types d'acteurs ?

■ Abdou GUEYE.

Comme suite à la présentation des cas, et en fonction des organisations professionnelles représentées dans l'atelier, différents types d'interventions ont été identifiées.

- des organisations professionnelles qui analysent leurs besoins de formation, font appel à des financements pour réaliser les formations par leurs propres structures ou par d'autres prestataires ; à ce niveau, on ne note pas de relation ni de distinction entre les formations initiales, les formations continues et professionnelles ;
- des organisations professionnelles, comme les artisans du Bénin, qui travaillent à la mise en relation entre les différents acteurs pour une professionnalisation des formations ;
- une ONG travaillant dans le champ du développement local ;

- des organisations professionnelles qui développent une synergie en complémentarité avec les dispositifs publics de formation.

On remarquera ainsi que les rôles de ces organisations professionnelles sont de natures différentes selon les raisons qui président à leur création.

Cependant, un consensus s'est dégagé dans l'atelier concernant la nécessité de la participation de plusieurs acteurs des dispositifs de formation afin de mutualiser les expériences et ainsi enrichir les activités de formation mises en oeuvre. Cela permet aussi de valider et de légitimer les activités qui sont conduites. Si la formation est co-construite elle peut être pérenne. Dans le cas contraire, il n'y aura pas pérennité.

Cette participation des organisations professionnelles permet aussi de participer à l'amélioration des qualifications des apprenants en prenant en compte l'évolution des métiers et elle permet aussi de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes notamment par l'organisation de stages professionnels.

■ Jamal BOUJENDAR.

De fait, notre atelier comportait aussi des types d'acteurs différents : directeurs de l'enseignement agricole, élu local, représentant de fonds de financement, directeurs d'établissements... Ceci a permis d'enrichir le débat mais a rendu la tâche difficile pour trouver un consensus. En effet, les perceptions du rôle des acteurs sont différentes selon les pays. Pour certains, le rôle de l'Etat est omniprésent, pour d'autres ce sont les professionnels qui doivent jouer un rôle clef.

Toutefois, un consensus s'est développé dans l'atelier autour du rôle important de l'Etat, ou de ses collectivités territoriales, pour tracer les lignes des grandes politiques. L'Etat a un rôle d'orientation, de définition de politiques publiques, de système de veille, de régulation entre les différents intervenants. Il doit également concevoir et mettre en place une stratégie de formation agricole et rurale dans le cadre d'une politique plus globale de développement agricole et rural. Autre grand rôle de l'Etat : assurer un environnement favorable pour permettre l'implication des différents acteurs. En effet, le développement est l'affaire de tous, il concerne l'ensemble des activités du milieu rural, la manière dont elles s'organisent et la formation à elle seule ne peut pas jouer un rôle clef dans le développement.

Les collectivités locales, les OPA, les représentants de la société civile ont aussi un très grand rôle à jouer dans la définition des dispositifs de formation professionnelle. Ils doivent participer à la détermination des besoins de formation et des niches d'insertion professionnelle et sociale. Ils contribuent à l'organisation et au financement de la formation, y compris par des prestations en nature (mise à disposition de locaux, de formateurs...).

Autres acteurs enfin, les fonds de formation qui jouent un rôle clef dans le financement des systèmes de formation professionnelle. Il est possible d'utiliser des taxes sur la masse salariale pour financer la formation continue et l'apprentissage (exemple de la Côte d'Ivoire), mais aussi de trouver d'autres sources de financement en mobilisant la coopération internationale.

■ **Marcellin HYLE.**

A partir des exposés qui ont été effectués dans l'atelier, les acteurs qui nous apparaissent les plus concernés dans la création et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale sont l'Etat et les organismes de formation. Mais, là encore, comme dans les autres ateliers, il a été affirmé qu'il était important de dépasser une conception étroite des « établissements de formation », sous entendu les écoles d'Etat. Il faut intégrer dans les institutions de formation et d'enseignement professionnel les ONG, les prestataires de services, les associations...

Les établissements de formation ont un rôle majeur d'interface entre les bénéficiaires de la formation (élèves, apprentis, stagiaires, adultes en formation continue...) et les autres acteurs du milieu rural (collectivités territoriales, organisations professionnelles...). En conséquence, il faut aussi souligner l'exigence de la formation des personnels de ces établissements pour qu'ils soient capables de négocier avec l'Etat comme avec tous les autres partenaires.

■ **Ibrahima HATHIE.**

Les réponses à la question posée ont été, en partie, influencées par la composition de l'atelier avec des communications faites par des acteurs représentant les bénéficiaires évoluant, en général, dans un contexte de formation continue.

Suite aux débats, les participants ont estimé que les usagers et bénéficiaires peuvent avoir un apport décisif dans l'identification des besoins de formation et le suivi évaluation des actions de formation. La participation de ce type d'acteurs permet ainsi de mieux cibler les besoins de formation et d'assurer un suivi évaluation à moindre coût. Dans certains cas, ces fonctions sont d'ailleurs assumées de façon presque exclusive par les bénéficiaires (AOPP au Mali). D'autres fois, l'on note le concours des usagers et bénéficiaires dans la mise en oeuvre de la formation, notamment dans le cadre de l'organisation et de la réalisation de l'activité. Le recrutement de prestataires entre aussi dans leurs prérogatives et est souvent assumé, seul ou en collaboration avec la structure d'appui.

Dans le cadre de la formation initiale, certains ont insisté sur la nécessité de mettre en exergue le rôle des agriculteurs comme formateur. En effet, l'accueil des stagiaires, leur accompagnement afin de veiller à la concordance entre leur projet professionnel et leur projet familial, et la participation à l'évaluation sont autant d'apports qui militent pour une meilleure considération du rôle de formateur joué par les agriculteurs.

Même si l'implication des professionnels dans l'organisation et la mise en oeuvre de la formation initiale est jugée essentielle, des voix ont appelé à la prudence afin d'éviter des errements, avec notamment la transformation de cette intervention en activité de consultance.

Seconde question : En quoi la diversité des acteurs est-elle souhaitable et comment profiter de cette diversité ? M.Gauron dans son exposé a en effet déclaré « la formation professionnelle en milieu rural est une démarche collective ».

■ **Abdou GUEYE.**

La formation poursuit plusieurs objectifs d'où l'importance des partenariats avec les différents types d'acteurs, afin que toutes les ressources et les expériences soient mises à contribution.

Plusieurs acteurs sont parfois en concurrence et les ressources ne sont pas toujours nombreuses. Il apparaît important de revenir sur le rôle respectif des différents acteurs et de faire jouer la subsidiarité au mieux pour éviter que les acteurs soient sur plusieurs niveaux d'intervention, pas nécessairement dans leurs domaines de compétences.

Cela permet d'impliquer les différents acteurs dans les dispositifs de formation, mais aussi de partager les coûts en mobilisant les acteurs dans la mise en oeuvre des formations. Enfin, l'implication des différents acteurs permet de mobiliser l'ensemble des ressources humaines disponibles dans le sous secteur agricole et rural.

■ **Jamal BOUJENDAR.**

Avec la participation d'acteurs différents, il s'agit de mettre en oeuvre un processus dans lequel tout le monde est gagnant.

Les formations « stratégiques » dans le développement doivent émaner de l'Etat. L'Etat doit aussi intervenir pour soutenir certaines filières de production afin d'assurer la mise à niveau des agriculteurs. Il appartient donc à l'Etat d'exercer l'ensemble de ses prérogatives.

Toutefois, d'autres acteurs doivent être présents dans la mise en oeuvre de dispositifs de formation. Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle dans la prise en compte des besoins réels de formation et contribuer, directement ou non, à la formation. Les organisations professionnelles peuvent intervenir dans l'identification des profils de formation en adéquation aux besoins, aux compétences des professionnels qui sont d'ailleurs aussi les principaux employeurs. Ils peuvent aussi contribuer financièrement à la formation.

■ **Marcellin HYLE.**

La diversité des acteurs concernés par la formation professionnelle agricole et rurale devrait être un avantage pour les différents dispositifs à mettre en oeuvre ou à faire fonctionner, dans la mesure où cette diversité d'acteurs permet une diversité d'expertise.

Une conditionnalité toutefois pour que cela fonctionne : c'est l'existence d'un cadre d'échange entre les acteurs pour que ces échanges se réalisent, puissent être bénéfiques. Ce qui exige des synergies d'action entre acteurs pour peser davantage dans les réflexions et la prise de décision.

■ Ibrahima HATHIE.

Aujourd'hui, avec les mutations constatées dans la vision du développement qui est passée d'une approche dirigiste de l'Etat à une approche client, une vision partagée multi acteurs s'impose dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle et technique. Dans ce contexte, comment concilier la demande sociale de formation des producteurs et les impératifs de l'Etat ?

De l'avis de plusieurs participants, il est important que les producteurs puissent inscrire leur projet dans le cadre des impératifs de la politique nationale pour une convergence entre l'intérêt de leur profession et l'intérêt public. Cela requiert une co-construction impliquant les acteurs clé de la formation. Mais la réussite d'une co-construction suppose une volonté politique de l'Etat qui n'est pas toujours garantie (cas de certains pays où il y a peu de place pour une expression plurielle).

Le modèle des Centres des Métiers Ruraux (CMR) a été plusieurs fois cité en exemple. D'abord, c'est un dispositif qui atteint un nombre respectable de bénéficiaires directs. Ensuite, avec ce modèle, la communauté villageoise définit la vision et, à travers l'assemblée des notables, détient un important rôle de régulateur. Ce dispositif tente de concilier les impératifs de la politique nationale avec la demande locale avec un rôle d'interface des animateurs des CMR.

La troisième question est : Quelles sont les recommandations des ateliers pour améliorer l'intervention des différents types d'acteurs ?

■ Abdou GUEYE.

Notre groupe composé de représentants des organisations professionnelles a fait les recommandations suivantes :

1. introduire et formaliser de nouveaux métiers en milieu rural (agent de développement local, tenancier, etc..) qui existent mais ne sont pas reconnus comme tels ;
2. aider les acteurs locaux (collectivités locales, organisations professionnelles) à mettre en place les dispositifs locaux en partant de leurs potentialités économiques et sociales ;
3. dès lors que la formation poursuit plusieurs objectifs (professionnalisation, évolution des métiers), un partenariat doit être systématisé avec les professionnels pour mettre en centre de la formation les producteurs ;
4. professionnaliser les interventions en clarifiant les concepts et assurant la distinction entre la fonction (et le métier) de vulgarisation et la fonction de formation (et le métier de formateur) ; il importe également de reconnaître et de développer une expertise spécifique en ingénierie de formation et de dispositifs de formation ;
5. encourager l'implication des organisations professionnelles dans l'encadrement des stages professionnels de élèves et apprentis ;
6. faire évoluer les organisations professionnelles, de simple représentant ou d'organisme de défense des intérêts de leurs membres, vers une véritable prise en charge de la formation et de l'information des membres ;

7. faire jouer à l'Etat son rôle d'arbitre pour prendre en charge l'ensemble des préoccupations ;
8. améliorer l'image de marque de l'agriculture et des métiers ruraux (que le métier d'agriculteur soit par exemple reconnu comme un vrai métier) et développer l'information sur les métiers ruraux pour une meilleure orientation des jeunes ;
9. créer un cadre institutionnel et juridique permettant aux acteurs de créer leurs propres centres de formation.

L'atelier considère que ces propositions sont porteuses d'efficacité mais également d'optimisation des ressources mobilisables pour la formation professionnelle.

■ Jamal BOUJENDAR.

Dans notre atelier, les recommandations des acteurs, représentant l'Etat, les collectivités territoriales, les fonds de formation, étaient les suivantes :

1. développer le transfert progressif entre les acteurs dans un cadre partenarial ;
2. mettre en place des mécanismes et des passerelles qui permettent des articulations entre les acteurs, les bénéficiaires et les différents partenaires ;
3. former les acteurs pour assurer leur adhésion au processus de formation (élus, agents de développement, formateurs, jeunes...);
4. concevoir et mettre en place des mécanismes de diversification des formations en fonction des possibilités d'insertion ;
5. pour le réseau FAR : utiliser le réseau FAR pour mettre en place des réseaux nationaux associant tous les acteurs et clarifier la différence entre formation et vulgarisation.

■ Marcellin HYLE.

Pour notre part, nous avons fait les préconisations suivantes :

1. on ne se focalise trop sur les formations agricoles et les activités agricoles, il nous faut aussi tenir compte des métiers ruraux ;
2. la nécessité de la prise en compte la formation des jeunes et pas seulement la formation des producteurs, agriculteurs, artisans ou commerçants en milieu rural ;
3. raisonner davantage la formation selon une approche « projet », et impliquer davantage les bénéficiaires et former les responsables d'organisations professionnelles ;
4. savoir anticiper sur les événements et développer les capacités d'adaptation ;
5. enfin, il convient de savoir comment nous pouvons dégager des thématiques et les travailler entre deux conférences du réseau FAR.

■ Ibrahima HATHIE.

Trois recommandations principales sont ressorties des débats des bénéficiaires de formation :

1. la création d'un cadre de concertation. L'amélioration de l'intervention des différents types d'acteurs nécessite la création d'un cadre de concertation entre les différents acteurs afin d'harmoniser la démarche et sur la base du principe de subsidiarité, responsabiliser chaque type d'acteurs; il faut veiller dans ce processus à accorder un rôle primordial aux usagers et bénéficiaires dans la concertation.

2. La clarification du rôle des acteurs pour une meilleure allocation des ressources. Les chevauchements, les duplications et les conflits de compétence sont souvent des sources d'inefficacité et de gaspillage de ressources. C'est pourquoi, il est impératif de bien clarifier le rôle de chaque acteur surtout dans le contexte actuel de décentralisation dans la plupart des pays de la sous région. A titre d'illustration, dans le contexte des CMR, il a été évoqué l'existence de certaines incohérences liées à des conflits de compétence entre l'Etat central et le conseil régional.
3. La participation des usagers et bénéficiaires, en amont et en aval. Pour une efficacité des dispositifs de formation professionnelle et technique, la participation effective des usagers et bénéficiaires est indispensable. Il ne s'agit point d'une participation dont l'objet est d'offrir une caution mais plutôt d'un engagement décisif aussi bien dans la phase d'identification, de mise en œuvre et de suivi évaluation.

■ **Martin WEISS**

***Remercie les intervenants et les participants aux ateliers.
Les propositions résultant des ateliers pourront être retenues
dans la déclaration finale de la conférence et dans les futurs
programmes d'activités du réseau FAR.***

Conférence
Les enjeux géopolitiques
et économiques
de la formation agricole et rurale

André GAURON

Président de séance : Akka OULAHBOUB
Directeur général de la Direction de l'Enseignement,
de la Recherche et du Développement,
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc

Conférence

Les enjeux géopolitiques et économiques de la formation agricole et rurale

■ Conférence d'André GAURON Conseiller maître à la Cour des Comptes, animateur du groupe de travail du ministère des Affaires étrangères et européennes sur les orientations stratégiques en matière de formation professionnelle

La coopération dans le domaine de la formation professionnelle est une préoccupation ancienne de la France et de nombreux bailleurs. Toutefois, les retards considérables observés en Afrique sub-saharienne en matière de scolarisation ont conduit ces dernières années l'ensemble des bailleurs internationaux à donner la priorité, notamment en matière d'appui financier, à l'*Education primaire pour tous* (EPT) : « donner à tous les enfants d'ici à 2015 la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ». La question de la formation professionnelle resurgit aujourd'hui sous un angle nouveau, sous une double pression : d'une part, de l'achèvement du cycle complet du primaire par un nombre croissant de jeunes qui s'exerce d'ores et déjà sur le secondaire et le supérieur, de l'autre, de la prise de conscience du rôle central de la qualification de la main d'œuvre dans le développement.

En outre, longtemps parent pauvre de formation professionnelle, l'économie dite informelle, qui couvre 80 % des activités des pays les plus pauvres, leur assure les deux tiers du PIB et constitue, pour une très grande partie de la population, le seul moyen d'accéder à un revenu monétaire, est désormais au cœur de son renouveau³. En Afrique, pour un nombre croissant de bailleurs, « *african agenda is a skill agenda* ».

Ce retour en force de la formation professionnelle s'accompagne également d'un renouveau profond de l'approche. Depuis la fin des années quatre-vingt dix, la logique d'offre qui structure l'enseignement technique a cédé la place à une approche par les besoins qui se concrétise à la fois par l'élaboration de référentiels métiers et par l'implication des professionnels. Le développement de l'apprentissage dual dans les métiers de l'artisanat a constitué à cet égard un champ d'expérimentation particulièrement riche et permis la mise en place de nombreux dispositifs. L'heure semble venue d'en capitaliser les enseignements et de les inscrire dans une politique nationale permettant de passer de formations pour quelques

centaines ou au mieux d'un ou deux milliers d'apprentis et d'artisans à une généralisation de ces formations. Par ailleurs, la décentralisation administrative offre de nouvelles possibilités d'organisation et une meilleure mobilisation des acteurs, en premier lieu des organisations professionnelles et sociales.

Dans ce renouveau, la formation professionnelle en direction du milieu rural et agricole cherche encore sa place. La nécessité d'une telle extension ne devrait pourtant faire aucun doute. Elle répond à deux enjeux : la nécessité d'augmenter la production agricole pour nourrir les populations urbaines et rurales et celle d'accompagner le changement des modes d'exploitation qu'entraîne l'intensification de la pression démographique sur les terres. Le premier défi de l'agriculture africaine est en effet technique : c'est celui de sa faible productivité. Avec 3% de croissance annuelle, la production agricole répond juste à la croissance démographique. Autrement dit, la croissance par tête est nulle. De plus, cette augmentation est essentiellement le résultat de modes extensifs de production – extension des terres mises en valeur - et non d'une amélioration de la productivité.

Or, dans une économie mondialisée, l'ouverture des économies africaines aux échanges se traduit par une concurrence croissante des importations de denrées alimentaires qui expose les populations aux aléas du marché mondial de ces produits et de la spéculation qui le caractérise. Il faut en effet rappeler ce que nous enseignent deux siècles d'histoire industrielle : le développement économique suppose la baisse des prix des produits alimentaires, et il n'y a que deux façons d'y parvenir, soit par les importations, soit par l'augmentation de la productivité de l'agriculture nationale. Dans un cas, c'est l'industrie qui absorbe l'exode rural et finance par ses exportations les besoins alimentaires ; dans le second, c'est l'agriculture qui par un progrès technique soutenu et un changement des modes d'exploitation finance le développement économique. Modèle anglais contre modèle français. L'Afrique, qui n'a jamais connu ce dernier, a cherché dans le modèle anglais que lui ont imposé les organisations internationales une solution à la pauvreté en offrant à sa population urbaine l'accès à des produits alimentaires importés bon marché, en premier lieu le riz. Elle n'en est que plus vulnérable à la récente hausse des prix mondiaux des produits alimentaires, fut-elle d'origine spéculative.

En Afrique sub-saharienne où les activités industrielles (qu'elles soient minières ou de transformation) offrent insuffisamment d'emplois, l'existence d'un secteur rural porteur d'emplois et d'auto-emplois est essentielle. C'est pourquoi « *les enjeux liés au développement du secteur agricole et rural dépassent de loin les seuls enjeux de la production/productivité* ». Dans ce

³ Richard Walther et Ewa Filipiak, *La formation professionnelle en secteur informel*, AFD, Notes et documents, Juin 2007, enfin Richard Walther et Ewa Filipiak, *De l'apprentissage traditionnel à l'apprentissage restructuré*, AFD, ronéoté, décembre 2007.

contexte, la formation doit être « un outil d'accompagnement des dynamiques rurales avant d'être un outil d'amélioration des performances économiques »⁴. Ou plus exactement, il doit être à la fois l'un et l'autre, outil d'amélioration des modes d'exploitation agricole en même temps qu'outil au service d'une pluri-activité caractéristique du monde rural.

LES DÉFIS SCOLAIRE ET ÉCONOMIQUE

Qu'elle soit en milieu urbain ou rural, ciblée sur l'artisanat ou l'agriculture, la formation professionnelle ne vient pas se substituer à l'éducation de base ; elle en est le complément nécessaire pour articuler l'éducation à l'emploi. Or, si la scolarisation a accompli au cours de la dernière décennie des progrès importants en Afrique et notamment en Afrique subsaharienne, l'objectif de scolarisation universelle d'ici à 2015 ne sera pas atteint. Si l'accès au primaire est en moyenne de 80 % pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (année 2003-2004)⁵, les écarts sont importants entre le Bénin, la Mauritanie, la Guinée, le Sénégal et le Togo où il approche, voire dépasse, les 90 % et des pays comme la Côte d'Ivoire (72 %), le Burkina Faso (71 %) le Mali (67 %) et le Niger (59 %) où il est parfois très inférieur. De plus, le taux d'achèvement de la scolarité primaire reste partout problématique et ne dépassait pas en moyenne en 2003 les 50 %, voire nettement moins comme au Burkina Faso (30 %) et au Niger (25 %).

Le faible taux d'achèvement du primaire résulte à la fois de facteurs d'offre - absence des deux dernières années de primaire dans de nombreuses écoles, nombre insuffisant de classes et de maîtres, faible qualité de l'enseignement et notamment de la maîtrise du français en Afrique francophone, multiplication des redoublements - et de facteurs liés aux familles - pauvreté, horaires et rythmes scolaires non en phase avec les travaux domestiques et agricoles, réticences à scolariser les jeunes filles avec des enseignants hommes... Au-delà des questions liées à la qualité de l'enseignement, l'inachèvement du cycle primaire rejailit défavorablement sur la formation professionnelle et technique : les savoirs de base, lecture, écriture, calcul, qui ne sont pas maîtrisés à la sortie de l'école seront en grande partie perdus ensuite. La déscolarisation précoce alimente l'analphabétisme des adultes (+ de 15 ans) qui présente un taux d'ores et déjà élevé : en 2003, pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, il était de 56 % ; au Mali, qui a le taux le plus élevé, il atteint 80 %. L'accès à la formation professionnelle comme à l'apprentissage n'en sera rendu que plus difficile aussi bien pour les jeunes que pour les adultes.

Cette situation affecte tout particulièrement le monde rural du fait notamment de l'éloignement et de la dispersion des lieux d'habitation et touche en tout premier lieu les jeunes filles. La réalisation de l'OMD3 « promouvoir l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes », qui vise à « éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 », ne progresse que lentement et ne sera sans doute pas effective en 2015. Si, dans les centres urbains, le taux d'accès des filles à l'école primaire a fait des progrès substantiels ces dernières

années et s'est fortement rapproché de celui des garçons, voire le dépasse dans certaines villes, des écarts importants subsistent en milieu rural. En revanche, le taux d'achèvement du primaire des filles reste partout très sensiblement inférieur à ce qu'il est pour les garçons.

A côté de l'éloignement et de l'incomplétude des classes dans les villages, la pauvreté des familles est la première cause d'abandon de l'école. S'y ajoutent des entraves de nature sociale et culturelle, notamment les mariages et grossesses précoces. Pour combler ce déficit, l'école doit s'adapter aux cycles de vie ruraux et offrir des programmes orientés vers les connaissances et les compétences qui y sont utiles. Une réelle décentralisation des écoles au niveau des communes est à cet égard indispensable. Moins scolarisées, les femmes sont plus souvent analphabètes que les hommes. Les inégalités d'accès à la formation professionnelle se superposent et amplifient les inégalités liées à la construction des rôles sociaux, et notamment les inégalités d'accès à un certain nombre de biens, de services, d'information ou de participation aux décisions. Les enquêtes temps des ménages font apparaître des distributions d'emploi du temps très différentes entre hommes et femmes qui résultent des obligations particulières, d'ordre domestique, qui scandent leur journée⁶.

La faible demande d'école se nourrit également de la pauvreté des techniques de production. Tant que l'absence de savoirs scolaires ne fait pas obstacle à l'accès aux emplois agricoles, artisanaux et commerciaux, la demande scolaire ne peut venir que de la volonté d'accéder à des métiers qualifiés ou d'une ambition éducative portée par les autorités politiques. A l'inverse, la pauvreté scolaire constitue un frein aux évolutions techniques dès qu'elles mettent en jeu des savoirs généraux. Dans le cas de l'Afrique, il est probable que l'absence d'écriture, et donc d'accès à l'abstraction qui l'accompagne, explique cette pauvreté des techniques de production. La formation professionnelle est à cet égard un formidable révélateur de ce couplage entre écriture et technique : l'alphabétisation, sauf rares exceptions, conditionne son accès, qu'elle se fasse dans une langue « internationale », français, anglais ou portugais, ou comme récemment dans l'une ou l'autre des langues africaines écrites.

On voit bien dans ce contexte comment s'est constitué un cercle vicieux scolaire et économique : la faible demande scolaire entretient un faible niveau technique qui, dans un contexte de forte natalité, induit une faible productivité à l'origine d'un faible niveau de revenu. La production reposant en partie sur le travail des enfants, et sur les filles pour les activités domestiques, la pauvreté constitue un frein à la scolarisation. Contrairement à une idée largement répandue, l'économie dite « informelle » n'est pas une économie sans rationalité économique. Bien au contraire. Mais sa rationalité est celle d'une économie de subsistance ou familiale⁷, dominée par la pauvreté monétaire qui consiste à réduire les coûts fixes au maximum en limitant l'accès aux intrants qui nécessitent une ressource monétaire : salariés, équipements, matériaux ou engrais, semences selon les activités.... La famille et le tâcheronnat constituent le cadre le

⁴ Réflexion sur l'économie de la formation agricole et rurale, rapport du groupe de travail animé par Christian Fusillier, DGCI, MAE, Octobre 2007, p. 38.

⁵ UNESCO, Rapport Dakar + 6, Education pour tous en Afrique, 2006.

⁶ Isabelle Droy, *Éléments de réflexion sur « genre et formation professionnelle »*, note pour le groupe de réflexion sur la stratégie de coopération française en matière de formation professionnelle, septembre 2007.

⁷ André Gauron, *Economie de subsistance et développement économique*, document AFD-GEFOP, 2006.

plus adapté d'une telle économie : l'organisation du travail au sein de la famille avec ou sans apprenti contourne le salariat tandis que le tâcheronnat le rejette hors de l'entreprise en lui sous-traitant la réalisation de la majeure partie de la production ou de la distribution (comme les métiers du bâtiment ou les marchands de rue). La vraie caractéristique de ce vaste secteur est la *non accumulation*.

Sa principale conséquence est d'exclure l'accès à la technique, dans la mesure où il entraîne des coûts fixes. La formation professionnelle se trouve ainsi réduite à une simple rationalisation de pratiques empiriques. C'est à la fois peu et beaucoup. Même à technique inchangée, d'importants gains de productivité pourraient être obtenus de la simple amélioration de l'organisation du travail, de la spécialisation des tâches ou de la meilleure maîtrise de la gestion des intrants (qu'il s'agisse de l'énergie ou des matières d'œuvre). Faute d'être suffisamment soutenue, la demande n'y pousse pas. Ce n'est que lorsque les activités agricoles, artisanales ou commerciales s'insèrent dans un marché plus large, exigeant une plus grande régularité dans la production ou l'approvisionnement, que le besoin de maîtriser des outils de gestion se fait sentir. La capacité à calculer les coûts et les prix au plus près fait alors entrer paysan, commerçant et artisan dans une logique productive plus prévisible et moins spéculative. Pour aborder un nouveau stade technique, caractérisé par une intensification de la production, le paysan africain doit d'abord changer son mode d'exploitation.

CONSTRUIRE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET RURALE

La formation professionnelle n'est pas un but en soi. A la différence de l'enseignement technique construit autour de l'accès à un diplôme professionnel mais qui maintient ouvert la possibilité d'une poursuite d'études, cas de la moitié des diplômés -, elle est un moyen au service de l'artisan ou du paysan pour lui permettre d'améliorer d'augmenter ses revenus. Son but n'est pas l'acquisition de savoirs ordonnés selon une progression académique, mais l'acquisition de compétences qui mettent en œuvre des savoirs dans un contexte particulier de travail. Le milieu de travail, ici l'exploitation, là l'atelier, est donc le cadre normal de la formation professionnelle. Enseigner, former, c'est ici démontrer, faire comprendre le bénéfice que le paysan ou l'artisan peut tirer d'une façon différente d'agir. La formation professionnelle n'est pas dans la répétition du geste ; elle n'est pas dans l'imitation. L'acquisition d'une technique est mise au service de la recherche d'un progrès et ne vaut que par ce résultat.

Comment organiser la formation professionnelle pour répondre à cet objectif? Les actions conduites ces dix dernières années en Afrique sub-saharienne dans ce domaine avec l'appui des partenaires techniques et financiers à la fois multi et bilatéraux apportent des éléments de réponse, sans doute disparates mais qui dessinent en creux l'architecture d'un système cohérent. Ces projets ont répondu à trois objectifs : privilégier la formation continue sur l'enseignement technique, partir des besoins des professionnels et non des programmes scolaires, développer l'alternance entre formation et pratique. Ces projets ont concernés presque exclusivement le monde artisanal et la

rénovation de l'apprentissage⁸, mais les enseignements que l'on peut en tirer peuvent assez largement être étendus à la formation professionnelle en milieu agricole et rural.

Ces enseignements peuvent se résumer simplement : pas de formation sans reconnaissance des compétences acquises, sans un système adéquate de financement et sans la définition d'un lieu lié à l'activité professionnelle. Le système à construire s'appuie sur *trois dispositifs* : un système de certification reconnu par les professionnels et garanti par l'Etat, une formation duale (pratique et théorique) liée aux lieux de travail, enfin, un financement par l'intermédiaire d'un fonds de mutualisation. En outre, au centre, la cohérence de l'ensemble doit être assurée par un pilotage commun Etat - organisations professionnelles. Cet ensemble constitue un changement profond de paradigme.

Premier dispositif, le système de certification : il constitue l'élément le plus novateur. Certains y verront un retour déguisé du diplôme. Il s'agit en fait de tout autre chose. Le diplôme, CAP-CAPA, Bac professionnel ou BTS et BTSA, est l'aboutissement d'un programme académique et vient sanctionner des acquisitions de savoirs indépendamment de la capacité du candidat à les mettre en œuvre dans une situation de travail donnée. La certification de compétences professionnelles est, tout au contraire, un point de départ. Son objet n'est pas de sanctionner un savoir mais d'identifier les compétences qui doivent être acquises pour garantir la qualité d'une activité. Elle définit la formation à apporter et non l'inverse. Les modalités d'élaboration des certifications sont donc le moment clé : l'implication des professionnels y est essentielle. Elle comporte deux temps : un premier temps de définition du référentiel métier au cours duquel les compétences professionnelles exigées sont identifiées, un second temps de construction des modalités de reconnaissance des compétences, autrement dit de la *preuve* qu'elles ont bien été acquises. La démarche de la formation professionnelle implique ainsi un renversement complet de la logique habituelle formation - diplôme.

La construction d'un système de certification professionnelle n'est pas anodine. Dans le domaine de l'artisanat, son enjeu est double : il est, d'une part, d'un enjeu de concurrence et de normalisation, au national comme à l'international, des différentes professions dans la mesure où, à la différence de l'attestation délivrée par l'artisan, la certification définit un niveau de compétences qui correspond à la « *règle de l'art* » jugée nécessaire à l'exercice du métier ; il implique, d'autre part, normalisation de l'apprentissage lui-même quant à sa durée, son contenu et son financement puisque l'obtention du titre par l'apprenti signifie son aptitude à exercer le métier et donc la fin de son apprentissage. La certification revêt ainsi un caractère national et participe de l'organisation économique-sociale d'une profession (par exemple, pour autoriser l'installation de l'artisan). Si elle doit être reconnue par les professionnels, l'Etat doit lui apporter sa garantie et assurer sa validité sur l'ensemble d'un territoire.

⁸ Ces différentes actions ont été très largement décrites et analysées dans plusieurs rapports, notamment Richard Walther et André Gauron, Le financement de la formation professionnelle en Afrique, Etudes MAE, Février 2006, et les travaux déjà cités de Richard Walter et Ewa Filipiak.

Dans le monde agricole, l'enjeu n'est pas fondamentalement différent, même s'il emprunte des modalités spécifiques. La concurrence et la normalisation peuvent prendre la forme de normes de qualité imposées pour accéder au marché, soit par l'Etat au nom de la protection du consommateur (lutte contre la grippe aviaire par ex.), soit par l'aval, c'est-à-dire un secteur de transformation (par exemple, en matière de collecte du lait). Cela vaut aussi bien pour les céréales, les légumes ou les fruits que pour les produits de l'élevage. Normer, c'est définir les conditions de la concurrence et toute certification a comme objectif de fixer une norme de qualité à laquelle est associée un savoir faire, une compétence. Or définir une norme, c'est exclure ceux qui ne peuvent pas la respecter. Un tel travail de définition ne peut se faire sans les professionnels. On doit même poser le principe que c'est leur responsabilité propre. Mais il faut aussitôt ajouter que dès lors que c'est la responsabilité des professionnels, le choix de ceux-ci devient crucial : ils doivent être représentatifs de la profession dans sa diversité, mais ils doivent aussi la tirer vers le haut plutôt que vers le bas de façon à élever la productivité plutôt que de préserver des situations acquises. L'Etat peut jouer à cet égard un rôle de régulation qui vient renforcer la garantie qu'il apporte ensuite à la certification.

Enfin, la certification peut qualifier une activité dans son ensemble, mais elle peut aussi concerner des parties d'activité, par exemple, l'utilisation d'intrants ou la mécanisation des labours ou encore les aspects plus proprement commerciaux ou liés à la vente - calibrage des produits, organisation en coopérative... La formation ne vise pas la réalisation d'un programme au sens que celui-ci a dans l'enseignement technique mais des modules spécifiques à chacun de ces aspects. La formation modulaire est particulièrement adaptée à la formation continue dont l'objet est d'améliorer une pratique donnée. Elle permet des actions de courte durée compatibles avec le travail quotidien. Ces modules doivent s'appuyer sur des « référentiels métiers » conçus avec les professionnels dont l'objet est de décrire les compétences à acquérir et donc à transmettre.

Deuxième dispositif : l'organisation de la formation. Le principe de base est son ancrage dans le lieu de travail, atelier, champ ou échoppe. La formation pratique doit effectivement s'y dérouler à condition de ne pas la réduire à une pratique mais bien d'y voir un lieu de formation. Cela veut dire que le « formateur », le plus souvent un technicien, est présent pour expliquer comment utiliser telle technique, tel intrant ou tel équipement. La formation pratique est bien un *accompagnement* de l'activité de l'artisan ou du paysan. Dans des sociétés où le paysan est le plus souvent une paysanne, il y a tout intérêt à ce que le technicien formateur soit une technicienne formatrice afin d'éviter l'obstacle que constitue dans certaines sociétés la présence d'un homme étranger. Cela veut dire qu'une attention toute particulière doit être apportée à une forte présence féminine dans les centres de formation des techniciens.

Toutefois, le lieu de travail n'est pas le seul lieu où peut se dérouler la formation que ce soit en milieu agricole ou artisanal. Certains modules de formation sont plus faciles à dispenser hors du lieu de travail qui peut être le local d'une association professionnelle, une maison familiale rurale ou un local villageois où les paysans et artisans pourront aisément se rassembler. Un(e) technicien(ne) pourra ainsi venir expliquer les avantages qui

peuvent être attendus de l'introduction d'une technique nouvelle et les faire partager par l'ensemble d'un village, là où une mise en œuvre individuelle de cette technique serait vouée à l'échec. Dispenser une formation à un collectif c'est aussi enrichir celle-ci de l'échange entre les professionnels et faciliter la diffusion des bonnes pratiques ou lutter contre les appréhensions et les « interdits » de nature sociale, culturelle ou religieuse.

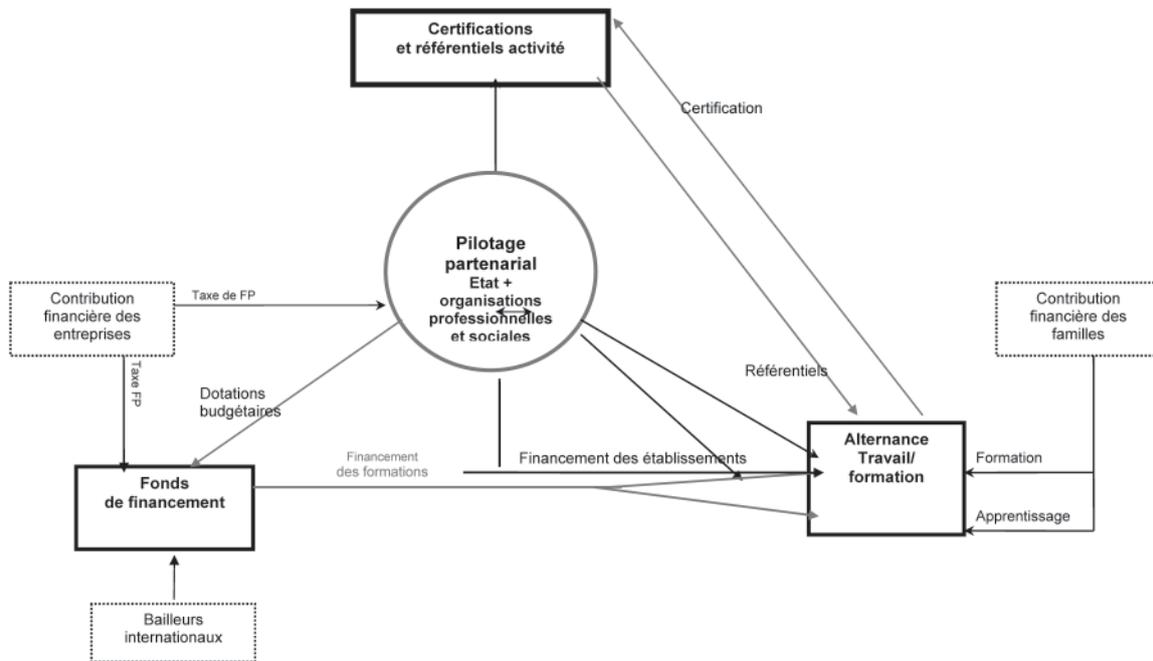
Enfin, il est nécessaire que ces différents lieux soient adossés à un centre référent qui soit à la fois un lieu de documentation, de rencontre et de formation continue des techniciens (nes) formateurs et formatrices. Ce centre doit être le lieu d'animation du réseau constitué par les différents lieux de formation. Il peut être un établissement classique d'enseignement technique ou un centre de formation professionnelle. L'important est qu'il soit ouvert aux professionnels et gérés en concertation avec eux afin de répondre à leurs besoins. Enfin, il doit être un centre d'ingénierie capable de répondre à une demande de formation par une offre conçue à cet effet afin de rompre avec la pratique qui s'est établie ces dernières années d'une offre de formation sur catalogue qui perpétue la logique d'offre de l'enseignement technique derrière une pure façade de demande (sous prétexte que l'offre est devenue concurrentielle).

Troisième dispositif : le financement. Dans la plupart des pays d'Afrique francophone, le développement de la formation professionnelle continue et la rénovation de l'apprentissage se sont appuyés sur la mise en place de *fonds de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage*, FAFPA au Mali et au Burkina Faso, FODEFCA au Bénin, FONDEV au Sénégal, FDFP en Côte d'Ivoire, FNQP de Guinée, OPCAEP des entreprises franches de Madagascar... L'appui apporté par certains bailleurs, comme la Banque mondiale, l'Union européenne ou certaines coopérations bilatérales, notamment la coopération française, a permis d'élargir leur champ à l'apprentissage et à l'artisanat. Dès lors, le perfectionnement des artisans, qui restait dans une logique de formation continue, a entraîné dans son sillage la formation des apprentis, qui relève de la formation initiale. Destinés à financer des actions courtes de quelques jours à quelques semaines, les fonds ont du adapter leurs interventions à des actions longues s'étalant sur un ou deux ans.

Bien que ces fonds tirent (en théorie) leurs ressources d'une taxe d'apprentissage ou de formation professionnelle assise sur la masse salariale⁹, et peu adaptée aux conditions d'exercice de l'économie familiale, les artisans en ont été les principaux bénéficiaires. Dans certains pays, le champ des bénéficiaires a été étendu au monde agricole représenté le plus souvent par les chambres d'agriculture (cas du Bénin). Le secteur moderne qui assure moins de 10 % de l'emploi dans de nombreux pays se trouve ainsi sollicité bien au-delà de sa propre activité. De plus, les ressources actuelles des fonds, suite notamment au retrait de la plupart des bailleurs, ne sont pas à la hauteur des besoins financiers nécessaires pour étendre la formation continue à tous les secteurs d'activité et assurer un financement de masse de l'apprentissage. Il est indispensable de réfléchir à d'autres sources de financement. Ces ressources pourraient obéir à deux principes : une base professionnelle et un principe de mutualisation. Ainsi,

⁹ Dans la plupart des cas, la taxe est collectée par les services du ministère des finances et reversée partiellement sous la forme d'une dotation budgétaire au fonds.

Figure 1 LES TROIS PILIERS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



le monde agricole doit rechercher en son sein les ressources nécessaires à sa propre formation professionnelle. Cela peut aller d'une contribution volontaire au niveau d'un village ou d'une communauté de village dont l'utilisation est décidée en commun à une taxe sur la vente des produits agricoles ou sur celle de produits alimentaires importés (on pourrait ainsi imaginer une taxe sur les importations de céréales).

Chacun de ces trois dispositifs de la formation professionnelle a aujourd'hui acquis sa légitimité, du moins dans le champ de l'artisanat où ils ont été le plus largement expérimentés. Leur extension au monde rural et agricole nécessite des adaptations spécifiques mais elles n'en modifient pas la nature. En revanche, malgré certaines synergies, ils ne forment pas un ensemble intégré de formation professionnelle. Ils constituent en quelque sorte les trois piliers d'une construction dont on aurait oublié de concevoir la clé de voûte, le cadre national dans lequel ils s'inscrivent et qui donne sens à l'ensemble. C'est ce pilotage national qu'il est nécessaire de construire entre l'Etat et les organisations professionnelles.

Le monde agricole se prête sans doute plus facilement à la mise en place de ce cadre dans la mesure où les différentes activités liées à la formation initiale et continue sont en général rassemblées au sein d'une même administration —on observe toutefois, dans certains pays une tendance récente à rattacher les établissements d'enseignement technique agricole au ministère de l'éducation—. La mise en place d'une politique sectorielle de formation professionnelle en direction du monde rural et agricole devrait s'en trouver facilitée, sans que cela soit une garantie de succès. Elle est en tout cas indispensable pour permettre aux différents acteurs de se situer au niveau local et d'éviter que sous l'impulsion des bailleurs et des initiatives associatives se multiplient des expérimentations qui, faute d'un cadre commun, ne sont jamais capitalisées pour accompagner une dynamique de développement.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE D'UNE POLITIQUE GLOBALE

La formation professionnelle n'est pas une fin en soi. C'est un moyen au service d'une politique globale de développement. Le gain attendu de la formation professionnelle dépend ainsi largement de son environnement : accès au foncier pour l'activité agricole, accès aux équipements, matières d'œuvre et intrants divers, accès au crédit (ou micro crédit), accès enfin aux marchés. Telles sont les conditions qui doivent accompagner la formation professionnelle pour lui donner son efficacité. Là où le risque individuel ne peut être assuré, la mutualisation et la coopération peuvent permettre de surmonter l'obstacle. A une condition, que la coopération accompagne une dynamique d'accumulation, qu'elle se donne pour objectif de nourrir la communauté et au-delà de dégager un surplus pour le marché qui viendra financer équipements et intrants dans une logique de croissance. La culture et les valeurs sociales le permettent-elles ? C'est aussi à cette question que la formation professionnelle doit aider à répondre.

Table ronde 1
Pourquoi favoriser la participation
des différents types d'acteurs ?

Table ronde 1

Pourquoi favoriser la participation des différents types d'acteurs ?

■ Table ronde

□ Animateur : Jean Bosco BOUYER, Ministère des Affaires étrangères et européennes, DgCiD / Direction des Politiques de Développement / Bureau des politiques éducatives et de l'insertion professionnelle

Intervenants :

- Stéphane AUROUSSEAU, agriculteur, administrateur à l'Institut de formation des acteurs du monde agricole et rural (IFOCAP), France
- Alhaba BAYO, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Guinée
- Mohamed BOUTATA, Chef Projet, Maroc
- Alain MBAYE, Chargé de programme, Bureau d'appui à la coopération Sénégal-Suisse, Sénégal

■ Jean Bosco BOUYER.

Jean Bosco Bouyer présente les quatre intervenants de la table ronde en leur demandant de préciser eux même plus en détail leur fonction et la structure qu'ils représentent

Le thème de la seconde conférence du Réseau FAR est celui du rôle des acteurs autour la question de la formation professionnelle en milieu rural. Ces acteurs appartiennent à des structures dont les missions et la culture sont loin de se recouvrir totalement.

Dans l'intervention qui vient de précéder notre table ronde, André GAURON proposait une des quatre clefs de réussite d'une formation professionnelle bien menée : « le pilotage partenarial avec les acteurs professionnels ». Cependant, le dialogue entre acteurs doit-il porter prioritairement et que sur la seule formation professionnelle ? Il est reconnu que les organisations professionnelles agricoles, si elles évoquent l'importance de la formation des producteurs, ne l'inscrivent par forcément dans l'agenda de leur négociation avec l'Etat et la communauté internationale. Ne s'agit t'il pas avant tout, pour l'Etat et les OPA, de définir en concertation les priorités politiques de développement rural et social?

Si au cours des trois demi-journées qui viennent de s'écouler, on perçoit, à l'évidence, que chacun s'accorde sur la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs autour de la question de la formation professionnelle en milieu rural, ceci pose bien des questions que je me propose d'organiser en trois temps pour nos échanges :

- un premier tour sur les raisons de la participation des acteurs : selon vous, chacun avec l'Histoire et les objectifs de la

structure que vous représentez, quelle bonne raison – une seule – invoqueriez-vous pour justifier votre engagement en faveur de la formation professionnelle en milieu rural ?

- en second lieu, sur les actions des acteurs : dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de formation sur quel(s) segment(s) du processus doivent intervenir les acteurs que vous représentez ?
- enfin sur les conditions – je veux dire le cadre et les règles qui régissent la participation des acteurs ; cadre négocié entre acteurs et in fine garanti par l'État : comment, selon vous, organiser les processus d'identification, de concertation et de négociation ?

PREMIÈRE QUESTION : SELON VOUS, QUELLE BONNE RAISON – UNE SEULE – INVOQUERIEZ-VOUS POUR JUSTIFIER VOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU RURAL ?

■ Stéphane AUROUSSEAU.

La formation est essentielle en ce sens qu'elle accompagne l'action. La formation pour la formation n'a pas de sens. Le préalable est de bâtir un projet politique. La politique de formation est alors une des composantes de ce projet politique et elle vise à permettre aux hommes et aux femmes d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de la politique de développement voulue.

L'IFOCAP est né de la prise de conscience d'une génération d'hommes qui estimaient qu'ils leur manquait le minimum de connaissance « universitaires » devant leur permettre d'assumer leur statut de leaders professionnels auprès des représentants de l'Etat et des collectivités, mais aussi auprès des dirigeants qu'ils recrutaient dans leurs organisations et coopératives. Ces hommes qui avaient quitté l'école très jeunes pour retourner aux champs, on eu l'intuition que rien ne serait possible en matière de progrès social et d'émancipation sans des formations de rattrapage intensives, c'est ainsi qu'est né l'IFOCAP à la fin des années 50, avec sa formation emblématique « le stage longue durée » de 3 mois sans discontinuer.

Mais la formation intervient aussi – et c'est la raison d'être de l'institut que je représente, l'IFOCAP – en amont du projet pour permettre aux leaders qui ont, ou qui devraient avoir, des responsabilités dans l'écriture de ce projet d'être à la hauteur de la tâche, de tenir leur rang. La formation apporte à ce moment là les éléments de réflexion (philosophiques, économiques, politiques, historiques) qui doivent enraciner l'engagement et

aussi tous les éléments qui permettent de bâtir le projet avec le plus de clairvoyance et d'efficacité possible. En ce sens, l'IFOCAP forme des hommes d'action susceptibles d'agir sur les problèmes de leur temps.

■ Alapha BAYO.

Un dispositif de formation agricole et rurale prend appui sur les priorités et les engagements sociopolitiques de l'Etat. Leur formulation repose sur une volonté gouvernementale clairement exprimée, tant dans les énoncés que dans un appui financier. Cette volonté gouvernementale est assortie d'un partenariat national et d'un partenariat international.

Le partenariat national (les administrations locales et régionales, les employeurs, les syndicats et les associations professionnelles, les représentants du secteur informel, les représentants des groupes sociaux y compris les femmes etc.) vise à définir les orientations et à fixer les priorités en tenant compte des besoins locaux et régionaux de tous les acteurs de la société.

■ Alain MBAYE.

L'option de la coopération suisse, dans son appui à la formation des acteurs ruraux au Sénégal, est claire : favoriser leur égal accès à différents niveaux de décision déterminant leur développement économique et social. Il s'agit en effet, à travers des actions spécifiques de formation et d'information, de leur donner les capacités de s'impliquer aussi bien individuellement que collectivement dans l'amélioration de leurs conditions de vie tant économiques, sociales ou politiques.

SECONDE QUESTION SUR LES ACTIONS DES ACTEURS : DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE FORMATION SUR QUEL(S) SEGMENT(S) DU PROCESSUS DOIVENT INTERVENIR LES ACTEURS QUE VOUS REPRÉSENTEZ ?

■ Stéphane AUROUSSEAU.

La réponse est apportée en partie dans ce que j'ai dit précédemment. Il faut rajouter deux points, le premier étant que les projets de politique agricole pour leur réussite supposent une appropriation et une déclinaison par les paysans à l'échelon local et nous accompagnons de ce fait également les groupes localement à quelque échelon que ce soit du territoire.

La seconde réponse c'est aussi que la définition d'une politique qui rencontre à la fois l'intérêt général et les besoins des paysans suppose un engagement et une capacité à convaincre le pouvoir politique et à s'entendre avec lui sur l'intérêt général. Dans une démocratie il n'est pas toujours nécessaire de s'engager en politique pour faire entendre la voix de ceux que l'on représente. Il n'empêche que l'IFOCAP a compté dans ses stagiaires des hommes et des femmes qui se sont parfois engagés en politique, l'un d'eux Michel DEBATISSE ayant même été secrétaire d'Etat. Mais dans un Etat moins démocratique ou les

paysans pèsent encore beaucoup dans la démographie, ils ont une grande légitimité à s'engager en politique et la formation de responsable doit leur apporter les compétences et le goût de s'engager aussi loin qu'il le faut au service de la cause à servir.

Ce qui donne du sens à cet engagement c'est l'idée beaucoup travaillée à l'IFOCAP selon laquelle rien de ce qui me concerne ne doit me laisser indifférent, à partir du moment où quelqu'un ou quelque structure, quelque part prend une décision qui me concerne, qui concerne le devenir de mon exploitation de ma famille, je dois me donner les moyens d'être présent ou représenté au plus près de ce lieu et de celui qui prendra ces décisions. C'est un acte de liberté que de m'engager pour que d'une manière ou d'une autre mon avis soit versé au débat.

■ Alapha BAYO.

J'ai souligné tout à l'heure l'importance des acteurs nationaux. Toutefois, il ne faudrait pas oublier le partenariat international (les bailleurs de fonds, les agences d'exécution, la coopération bi et multilatérale, les organismes internationaux) qui vise à soutenir les actions de refondation des dispositifs de formation agricole et rurale.

L'Etat a ainsi un rôle de leader à assumer, tout en étant à l'écoute, tant des besoins que des possibles façons de faire, le partenariat ne pouvant se construire sans un certain partage.

La définition des rôles, des pouvoirs et des responsabilités des acteurs au niveau des instances locales et régionales vise à favoriser la participation effective des divers partenaires, en fait de tous les acteurs qui peuvent aider les dispositifs de formation à remplir leurs missions.

Pour que les dispositifs de formation s'inscrivent harmonieusement dans la perspective du développement économique et social des régions et que les formations nécessaires à ce développement soient accessibles dans la région et pour la région, il convient de favoriser la participation des instances politiques d'une part, mais aussi celle des secteurs informel et formel ainsi que celle des milieux communautaires et associatifs car c'est l'ensemble de leur connaissance de la région qui permet de cerner les besoins en formation.

■ Mohamed BOUTATA.

Quel(s) rôle(s) et comment habiliter les acteurs?

Je crois que cela implique en tout premier lieu de bien distinguer deux catégories d'acteurs du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale :

1. premièrement, les acteurs « endogènes », incluant les jeunes stagiaires, les lauréats et leurs parents en tant que premiers clients du système, les leaders au niveau de l'administration centrale et les responsables au niveau des écoles de formation professionnelle agricole et enfin les formateurs et les personnels de support ;
2. deuxièmement, les acteurs « exogènes » regroupant les associations professionnelles et celles de la société civile, le secteur privé (les exploitants et chefs d'entreprises agricoles et para- agricoles) local, régional, national et international, les

élus locaux, régionaux et nationaux, les centres de recherche et les établissements d'enseignement supérieur.

La stratégie d'implication des acteurs doit tenir compte de cette diversité, de leurs préoccupations et de leurs attentes par rapport au dispositif de la formation professionnelle agricole.

■ Alain MBAYE.

Il est bien entendu que les différentes catégories d'acteurs ne peuvent intervenir qu'en fonction de leur vécu, de leurs expériences et de leurs prérogatives (plus ou moins reconnues) dans le domaine de la formation. Il est important dans cette perspective de considérer la place centrale des bénéficiaires des formations dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de formation les concernant. Il s'agit de favoriser leur prise d'initiative et de reconnaître leur position de maître d'ouvrage dans les formations qui leur sont proposées.

Parmi les acteurs principaux à considérer, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile telles que les plates-formes paysannes. Ces acteurs sont de plus en plus impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et politiques concernant le secteur agricole et rural soit à travers des compétences qui leur sont conférées (collectivités territoriales dans le cadre des politiques de décentralisation) soit parce qu'ils constituent une force de proposition (organisations paysannes).

Les besoins en renforcement des capacités et en réflexion stratégique pour ces acteurs se font sentir à plusieurs niveaux depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre effective des politiques de formation. Dans ce sens, l'appui des partenaires au développement est surtout sollicité pour la mise à disposition d'outils, de méthodes, de référentiels et cadres d'intervention qui permettent à chaque acteur institutionnel, selon sa posture et ses prérogatives, de développer ses analyses et stratégies pour les confronter à celles des autres. Le principe d'appuis différenciés doit aussi permettre de renforcer les capacités de chacun des acteurs dans le rôle qui lui est le plus reconnu : il peut s'agir de la formulation des besoins de formation, de l'interpellation, du contrôle et du suivi pour ce qui concerne les OP ou de régulation et de pilotage concerté pour ce qui concerne les collectivités territoriales.

TROISIÈME QUESTION : SUR LES CONDITIONS —LE CADRE ET LES RÈGLES QUI RÉGISSENT LA PARTICIPATION DES ACTEURS— COMMENT, SELON VOUS, ORGANISER LES PROCESSUS D'IDENTIFICATION, DE CONCERTATION ET DE NÉGOCIATION ?

■ Stéphane AUROUSSEAU.

L'entente entre les acteurs sur un projet suppose que chacun soit suffisamment ouvert aux désirs de l'autre.

Quand il s'est agi de développer l'agriculture française au lendemain de la seconde guerre mondiale, la génération de mes grands parents était très peu réceptive aux discours sur la modernisation. A quoi bon s'endetter pour acheter des engrais,

construire des bâtiments ou du matériel, le paysan nourrissait sa famille par son travail et la fourniture des besoins des parisiens le laissait relativement indifférent.

Par contre, il aspirait au progrès social, avoir le confort à la maison, la salle de bain, l'électroménager, la reconnaissance sociale. Et ce fut les termes du contrat négocié entre les pouvoirs publics de l'époque et le CNJA, la productivité contre le progrès et l'ascension sociale pour les agriculteurs.

Le coup de génie dont on voit et regrette qu'il peine à se renouveler aujourd'hui, ce fut d'être capable de co-construire un projet qui rencontre à la fois l'intérêt général du pays et les aspirations particulières d'un corps social.

■ Alhaba BAYO.

Si un juste équilibre doit être recherché entre la nécessaire direction de l'État et les possibilités d'action au niveau régional, la participation de tous les acteurs à la vie et au fonctionnement des dispositifs de formation est garante d'une appropriation locale et régionale et de l'adaptation des formations aux réalités du milieu.

■ Mohamed BOUTATA.

La réussite de la rénovation de la formation professionnelle agricole suppose l'implication et la participation dynamique de tous les acteurs, chacun dans sa qualité, mais tous convergent vers le même résultat : faire des dispositifs de la formation professionnelle agricole des outils au service du développement économique et social du monde rural.

Ce qui appelle plusieurs conditions :

- développer une vision d'avenir fédératrice autour des changements à opérer, des moyens et des résultats à atteindre : il faut agir en même temps au niveau des individus et des organisations ;
- un leadership de qualité au niveau central et des établissements de la formation professionnelle agricole (EFPA) ;
- des formateurs professionnalisés et disposant des conditions de base pour réussir leur mission, l'écart en termes de résultats entre les plus performants et les moins performants est impressionnant (jusqu'à 50% d'écart!) ce qui implique :
 - o le recrutement de personnes compétentes ayant bénéficié d'une formation initiale et continue avec un encadrement pédagogique de qualité et des ressources didactiques suffisantes ;
 - o des professionnels impliqués dans les activités de formation et de mise à jour des programmes des EFPA, des formules diverses sont à envisager tenant compte des droits et obligations de chaque partie et des intérêts communs.

Mais aussi plus largement :

- des organismes de financement mobilisés autour de l'encouragement à l'entrepreneuriat, à plus d'éducation à l'entrepreneuriat ;
- de la société civile autour du partenariat pour le développement économique et social ;
- des lauréats capables de s'engager dans des activités concrètes visant à développer des habiletés et comportements

nécessaires pour être autonomes en matière de recherche d'emploi et de gestion de carrière : l'autonomie, l'esprit d'initiative, la capacité à communiquer efficacement, la prise de décisions, la confiance en soi, et l'habileté dans les relations interpersonnelles etc.

- des donateurs et partenaires de développement qui travaillent en commun pour :
 - o apporter leur soutien financier et l'assistance technique à l'élaboration et au développement des politiques et stratégies nationales pertinentes ;
 - o financer la recherche et soutenir les initiatives de plaidoyer en faveur de la FPA ;
 - o soutenir le renforcement des capacités dans le secteur ;
 - o aider à l'identification et à la dissémination des best practices en FPA ;
 - o soutenir les initiatives pour entreprendre les changements nécessaires dans les dispositifs de formation professionnelle.

■ Alain MBAYE.

L'analyse concertée et l'élaboration d'une vision partagée des stratégies de formation constituent une option privilégiée. C'est ainsi que sont encouragés, à plusieurs niveaux d'intervention des acteurs, les cadres de concertations, de pilotage et de contrôle sur la formation. Ces cadres peuvent prendre plusieurs formes : pôles régionaux de formation, pôles de services, pôles de développement...expériences qui sont actuellement en cours dans l'appui à la mise en œuvre de la SNFAR au Sénégal.

Il ne faut pas occulter que la systématisation de la concertation doit d'abord se développer à l'interne des institutions ou organisations. Une grosse difficulté de mise en œuvre des cadres de concertations inter acteurs ou institutions réside souvent dans le fait que les acteurs qui y sont invités développent rarement une culture de concertation systématique à l'interne de leur organisation et de ce fait ne sont pas habitués à des approches consensuelles dans leur recherche de solutions.

■ En conclusion...

Jean Bosco BOUYER remercie les participants à cette table ronde et souligne les volontés exprimées par chacun d'eux pour être partie prenante de la co-construction de la formation. Ensemble de volontés multiples qui constituent une volonté politique – cette volonté politique tant évoquée lors des ateliers de la matinée.

Seconde série d'ateliers

**Comment faire évoluer les dispositifs de formation
pour mieux prendre en compte :**

- ▶ **L'accès à la formation et les besoins de formation spécifiques des femmes ?**
- ▶ **L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ?**
- ▶ **La relation avec la recherche et les utilisateurs ?**

Seconde série d'ateliers

Comment faire évoluer les dispositifs de formation...

■ Atelier 1 - L'accès à la formation et les besoins de formation spécifiques des femmes ?

Président de séance, Tiecoura COULIBALY, Cellule Planification et Statistique, ministère de l'Agriculture, Mali

Animatrice, Zohra CHERCHERI, directrice de la formation professionnelle agricole, Agence de Vulgarisation et de Formation Professionnelle Agricole, Tunisie

Secrétaire, Philippe LEMAIRE, lycée agricole d'Aix-Valabre, Responsable du réseau Tunisie, France

Intervenants :

- Fatiha GUERROUCHE, sociologue chargée d'études, Institut National de la Vulgarisation Agricole (INVA), Algérie
- Monia KASTLI, sociologue, Centre de Recherche Et Documentation et d'Information pour la Femme (CREDIF), Tunisie
- Assitan TRAORE, présidente, Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM), Mali

■ Atelier 2 - L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ?

Président de séance, Thérèse N'NANG, Conseillère technique, Fonds National de l'Emploi, Cameroun

Animateur, François DENYS, Ingénierie-conseil en formation, France

Secrétaire, Seveia DOUGMO SANA, secrétaire général du comité pédagogique inter écoles, professeur à l'Ecole Nationale des Techniques de l'Elevage, Tchad

Intervenants :

- Jamal BOUJENDAR, chef de Division de l'adéquation formation-emploi (DERD), Maroc
- Edgard DEGUENON, chargé de formation, Union Communale des Producteurs de Cotonou (UCPC), Bénin
- Noureddine JEBALI, directeur central, Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), Tunisie
- Yamina MERZOUKI, ingénieure agronome, gérante d'une unité d'études et de conseils agricoles à Rouiba, Algérie

■ Atelier 3 - La relation avec la recherche et les utilisateurs ?

Président de séance, Adama FAYE, Responsable du Bureau d'appui à la coopération Sénégal-Suisse, Sénégal

Animateur, Jérôme THONNAT, conseiller du Directeur, Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar

Secrétaire, Taoufik HARZLI, directeur de l'Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricoles, Tunisie

Intervenants :

- Kokou Emmanuel DEKA, chercheur en production animale, Faculté des Sciences Agraires, Bénin.
- Mohamed ELLOUMI, chercheur, Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT), Tunisie
- Fouad RACHEDI, directeur, Direction de la Formation Recherche et Vulgarisation (DFRV), ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Algérie

■ Restitution des ateliers

Insa MBAYE, directeur exécutif du Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture (CIFA), Sénégal

□ **Atelier 1.** « *L'accès à la formation et les besoins de formation spécifiques des femmes* ». Secrétaire de séance : Philippe LEMAIRE, lycée agricole d'Aix-Valabre, Responsable du réseau Tunisie

□ **Atelier 2.** « *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes* ». Secrétaire de séance : Seveia DOUGMO SANA, secrétaire général du comité pédagogique inter écoles, professeur à l'Ecole Nationale des Techniques de l'Elevage, Tchad

□ **Atelier 3.** « *La relation avec la recherche et les utilisateurs* ». Secrétaire de séance : Taoufik HARZLI, directeur de l'Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricoles, Tunisie

ATELIER 1 - ACCÈS À LA FORMATION...

■ Philippe Lemaire.

Je vais présenter les réflexions de l'atelier n°1 qui était consacré à l'accès à la formation et les besoins spécifiques des femmes.

QUELS CONSTATS FAIRE SUR LA FORMATION DES FEMMES EN MILIEU RURAL ?

Il existe une multiplicité des formations et des expériences dans les formations destinées aux femmes... Avec toutefois :

- une faiblesse particulière pour l'accès à l'apprentissage ;
- une grande disparité entre les régions, accentuée selon le degré d'urbanisation ;
- un accès à la formation globalement restreint malgré les efforts ;
- des formations trop souvent imposées et non co-construites ;
- enfin, la formation n'est pas en elle-même garante de l'épanouissement (entrée après la formation dans des ateliers qui exploitent la compétence sans rémunération appropriée).

LES FEMMES ONT-ELLES DES BESOINS SPÉCIFIQUES DE FORMATION ? OUI ET NON

- les besoins spécifiques des femmes proviennent de l'organisation sociale rurale et du poids des traditions, en ce sens la spécificité existe ;
- le traitement spécifique de la formation des femmes rurales peut être source d'un renforcement du cantonnement des femmes à des activités perçues comme secondaires ;
- la question de l'alphabétisation n'est pas un frein absolu à l'acquisition de savoirs professionnels si les formations sont organisées en conséquences (absence de pré requis).

QUELLE PLACE POUR LES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉCONOMIES RURALES ?

- cette place est apparue à travers les débats et les exemples comme tout à fait réelle ;
- et dans certains cas elle est même prépondérante ;
- cette place est sous estimée car non quantifiée ;
- l'appropriation de l'innovation technologique est plus rapide par les groupes féminins ;
- les organisations professionnelles féminines demandent à être appuyées pour influencer davantage dans l'orientation des plans de développements.

QUELLES RECOMMANDATIONS PEUT-ON FAIRE POUR FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS DE FORMATION ?

Redéfinir la nature des formations destinées ou plutôt proposées habituellement aux femmes :

- ne pas se limiter aux formations traditionnelles à des ateliers ou métiers complémentaires (couture, artisanat, petits élevages...) mais proposer des formations à de véritables métiers ;
- proposer des formations à des activités professionnelles innovantes et en phase avec les évolutions de l'économie (exemple, agriculture biologique, plante médicinale, nouvelles niches économiques) créatrices de revenus et de modernité ;
- accompagner ces formations depuis l'acquisition de la compétence technique jusqu'à la commercialisation et l'organisation des filières ;
- conforter les synergies entre les différents bailleurs de fonds dans leurs assistances matérielle et immatérielle au sein de projet de développement intégré ;
- organiser des sessions de formation pour les femmes rurales dans des plans globaux participatifs ;
- développer des dispositifs délocalisés de formation pour la femme rurale : cellule mobile pour intervenir sur place et lever les contraintes horaires et de déplacements des femmes ;
- mettre en place des unités régionales de diagnostic et de proposition de formation prenant en compte les contraintes de la tradition et des relations sociales (délocalisation) ;
- rendre visible la contribution de l'activité des femmes dans l'économie non seulement familiale mais également régionale et aussi sur le plan national (exemple au Yémen les femmes contribuent à 75% au revenu agricole) ;
- sensibiliser les femmes aux politiques de projets de développement avec une approche territoriale ;
- prévoir dans les dispositifs de formation un module destiné à renforcer les capacités des groupements ou organisations féminines pour leur permettre de devenir une force de proposition ou de lobbying vis à vis des institutions politiques et défendre ainsi leurs intérêts spécifiques.

RECOMMANDATIONS POUR LE RÉSEAU FAR :

Un premier travail de capitalisation des connaissances et des travaux sur le sujet de la formation de la femme rurale est souhaité afin de définir les études complémentaires nécessaires et de valoriser les acquis :

1. organiser une réunion spécifique réservée à ce sujet complexe ;
2. utiliser le réseau FAR comme une force de proposition dans ce domaine.

ATELIER 2 - L'INSERTION PROFESSIONNELLE...

■ Seveia DOUGMO SANA.

Je vais présenter la synthèse des travaux de l'atelier « *Comment faire évoluer les dispositifs de formation pour mieux prendre en compte l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ?* »

En introduction, le président et l'animateur ont rappelé les principales questions à traiter. Ensuite trois interventions ont permis de lancer les débats assortis des propositions relatives à la refondation et à la création des dispositifs de formation préparant les formés à une insertion professionnelle et sociale réussie, notamment en Agriculture et Milieu Rural :

- Jamal BOUDJENDAR a axé son intervention sur le thème « *Dispositif d'insertion en agriculture : cas du Maroc* » ;
- Edgard DEGUENON a axé son intervention sur le thème « *Professionnalisation des « métiers agricoles » au Bénin, et si le « maraîchage » marque le début du processus ?* » ;
- Yamina MERZOUKI, jeune ingénieur Agronome n'a pas échappé aux difficultés de trouver des emplois à la fonction publique. C'est alors qu'elle a voulu être utile dans le domaine de sa formation en adhérant au Programme « Jeunes investisseurs ». Elle a créé l'Unité d'Études et de Conseils Agricoles, dénommée UEC ROUÏBA, Algérie.

QUELQUES ÉLÉMENTS DU DÉBAT.

Les dispositifs de formation sont confrontés au problème d'insertion et s'intéressent à la question. Par contre, les dispositifs d'insertion, se rendant compte que la formation ne permet pas souvent l'insertion, se mettent à faire de la formation. La tendance aujourd'hui est que la formation puisse préparer l'insertion. Les dispositifs de formation et d'insertion doivent évoluer pour prendre en compte l'ensemble des candidats à l'insertion : diplômés, déscolarisés, nés dans le territoire..., là où ils veulent être.

En effet, il a été fortement fait mention que les dispositifs de formation doivent s'inscrire dans une logique de projet de société, être à l'écoute de leur terroir, préparer l'insertion dans le cadre d'un partenariat formalisé avec les autres acteurs (OPA, familles, employeurs, ONG...). Ainsi, dans la conception d'une formation professionnelle, il est indispensable de prendre en compte la dynamique d'insertion en intégrant la problématique d'accès au foncier, au crédit, aux innovations techniques, au

marché, d'organisation professionnelle et l'amélioration des conditions de vie. L'insertion doit se faire dans la perspective de développement agricole. Il s'agit de diversifier les formations en milieu rural pour prendre en compte les petits métiers pour les jeunes. Cela nécessite, entre autres, un programme d'appui à l'emploi ; la mise en relation pour le financement ; l'accompagnement à l'insertion des jeunes qui croient à leur territoire et s'y investissent. Les taux d'insertion au Maroc, par exemple, sont relativement bons. Cependant des études d'insertion professionnelle sont cruellement manquantes partout, faute d'outils et de méthodologie. Les connaissances sur les territoires sont à améliorer. Enfin, certains dispositifs d'insertion apparaissent comme une étape vers d'autres opportunités (cas de l'Algérie, où les conditions juridiques sont à revisiter).

Par ailleurs, les débats ont porté sur les perceptions, souvent négatives que les acteurs ont sur le secteur rural. Les familles veulent que les enfants partent le plus loin possible eu égard aux conditions locales peu incitatives et engageantes. Les exploitations déjà de petites tailles contraignent également les familles à encourager plutôt les départs des enfants pour éviter l'émiettement. Ceux qui restent sont ceux qui échouent. Les lauréats qui ont poursuivi de longues études ont généralement du mal à repartir en milieu rural. L'exode rural pose également le problème de la relève. Il est donc nécessaire d'améliorer l'image du secteur agricole et rural.

Les changements importants qui doivent s'opérer dans le secteur agricole et rural, supposent que chaque acteur puisse maîtriser ses rôles, se développer, se diversifier, s'adapter voire devenir concurrent. À cet effet, les acteurs ont besoin d'un environnement socio-économique et institutionnel sécurisé et incitatif (accès au marché, au foncier, conditions juridiques, mais aussi santé, éducation de base, infrastructures de base, NTIC... et autres modernités). Plus l'environnement est stimulant, plus les acteurs vont avoir envie d'oser, de s'engager, d'innover. Le faible niveau éducatif de base en milieu rural, dans les pays en Afrique au sud du Sahara par exemple, limite les possibilités des concernés de saisir les opportunités qui se présentent à eux.

Le déficit de communication en matière d'insertion a été également relevé. En ce qui concerne les jeunes eux-mêmes, il a été rappelé que « *ce sont seuls les arbres de même hauteur qui s'échangent les singes* ». L'image de l'agriculture véhiculée est celle du Nord qui existe peu ou pas en Afrique. D'où la nécessité d'avoir des référents locaux et d'aider les jeunes à se structurer pour partager les expériences des anciens. Les autres acteurs ont également un rôle à jouer, notamment à travers un forum où les employeurs viennent parler des emplois et les collectivités des spécificités de leur territoire pour y intéresser les jeunes.

LES RECOMMANDATIONS FAITES PAR L'ATELIER.

À l'issue des débats qui ont suivi les interventions introductives, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

Au Réseau FAR :

1. mettre au point des outils et méthodologies d'étude sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en agriculture et milieu rural ;
2. appuyer le développement d'une expertise en matière de préparation et d'accompagnement des projets de vie des jeunes ;
3. appuyer la valorisation des acquis de la coopération internationale, en matière de formation et d'insertion professionnelle et sociale des Jeunes en agriculture et milieu rural.

Aux pays membres du Réseau FAR :

1. améliorer les connaissances sur les territoires ;
2. promouvoir les emplois ruraux en valorisant et renforçant les dynamiques de Développement local (DL) à travers la promotion de la formation et l'insertion des jeunes en agriculture et milieu rural ;
3. promouvoir l'insertion professionnelle et sociale des Jeunes en agriculture et milieu rural, en:
 - développant une communication interne et externe active à travers des « Amicales des jeunes », des fora des acteurs concernés ;
 - améliorant l'environnement de la formation : environnement socio-économique, juridique, santé, NTIC,... et autres modernités ;
 - élevant le niveau d'éducation dans le pays, préparant ainsi les apprenants à mieux saisir les opportunités qui se présentent à eux ;
 - formant des formateurs à mieux assurer leurs nouvelles fonctions (i) aider les Jeunes à avoir confiance en eux-mêmes, (ii) faire émerger les projets des jeunes, (iii) préparer et accompagner l'insertion des jeunes....
 - valorisant des OPA dans l'accompagnement, le parrainage et l'insertion.

l'amélioration de la production, de la productivité et de la qualité des produits agricoles au niveau des exploitations. La problématique identifiée se situe au niveau de l'interface entre les différents acteurs de la filière du progrès : la recherche, la formation et les utilisateurs.

La troisième expérience est celle de l'Algérie qui a récemment mis en place un Plan National de Développement et Rural où l'exploitant et l'exploitation agricole sont au centre du processus de développement engagé. Les chercheurs, les agents des vulgarisations, les formateurs travaillent en harmonie pour résoudre les problèmes des exploitations agricoles et répondre aux attentes des différents acteurs de la production agricole. Cette expérience a adopté une démarche de planification concertée et un système de suivi et d'évaluation bâti sur des indicateurs de réalisation et d'impact permettant de réagir en fonction des résultats obtenus

Après la présentation de ces trois expériences qui ont permis d'introduire la question de la relation des dispositifs de formation avec la recherche et les utilisateurs, les participants ont abordé d'abord le rôle des différents acteurs dans le développement agricole et rural.

RÔLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS.

Schématiquement la recherche est appelée à produire des « connaissances » adaptées aux différentes situations de développement agricole et rural. La vulgarisation joue le rôle de diffusion des « connaissances ». La formation qu'il faut distinguer de la vulgarisation doit pouvoir jouer le rôle d'interface entre les différents acteurs. Produire des connaissances avec la recherche, appuyer la vulgarisation à les diffuser et développer les compétences des utilisateurs sont des nouvelles voies que les dispositifs de formations pourraient suivre pour assurer le rôle d'interface.

ATELIER 3 - RELATION AVEC LA RECHERCHE...

■ Taoufik HARZLI.

L'atelier sur la relation des dispositifs de formation avec la recherche et les utilisateurs a commencé par une présentation de trois expériences différentes.

La première concerne le cas du Bénin où des chercheurs universitaires se sont focalisés sur les systèmes d'élevage porcin et les attentes des éleveurs pour produire des connaissances avec eux et proposer des solutions économiquement rentable, techniquement réalisable et socialement acceptable. Dans ce cas l'universitaire a joué le rôle de chercheur formateur en sortant de son laboratoire de recherche pour accompagner les éleveurs dans le processus de développement des nouveaux savoir et savoir faire à partir de leur vécu.

La deuxième expérience présentée est celle de la Tunisie où l'agriculture est confrontée à un double défi : l'amélioration de la production pour atteindre la sécurité alimentaire, et la production de produits compétitifs. Pour relever ces défis, on a insisté sur la nécessité d'un saut technologique permettant

LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF

Ensuite les participants, à partir des trois expériences présentées, ont soulevé le problème du cadrage général des domaines de compétences des dispositifs de formation. Au Bénin, l'absence de cadre de référence permettant de statuer des actions d'appui, de recherche/formation est une contrainte pour capitaliser cette expérience où l'universitaire est devenu formateur des éleveurs sans pour autant négliger son rôle de chercheur. En Tunisie bien que la production agricole soit en augmentation les niveaux de performance des exploitations sont encore faibles.

Les dispositifs de formation jouant le rôle d'interface entre recherche, vulgarisation et agriculteurs et permettant d'accompagner les uns et les autres dans le processus de développement agricole afin de réaliser le saut technologique au niveau des exploitations agricole dispose d'un nouveau cadre général favorable pour améliorer ses capacités d'adaptation et de réactivités.

En Algérie, la recherche, la vulgarisation et la formation travaillent en concertation et en synergie avec les utilisateurs dans le cadre du plan National de Développement Agricole et Rural.

LES RECOMMANDATIONS

Les participants, après une discussion très intense et riche, ont identifié le problème d'interface entre les différents acteurs du développement agricole et rural. L'hypothèse de développer les interfaces entre les différents acteurs à travers une courroie de transmission constitue la recommandation principale de l'atelier. Les dispositifs de formation sont les mieux placés pour jouer cette fonction de courroie de transmission.

Les autres recommandations sont :

- le réseau FAR est appelé, dans le cadre de ses activités, à capitaliser et à accompagner les différentes expériences nationales et régionales. La capitalisation concerne les concepts développés, les études réalisées, les compétences identifiées, etc. L'accompagnement concerne le développement d'une réponse appropriée aux demandes émanant des différents pays relatives à la mise en place des dispositifs de formation assurant cette fonction de courroie de transmission sur des champs d'application territorialisés ou par filière ou d'un niveau national.
- intégrer la recherche dans le pilotage des dispositifs de formation au même titre que les deux autres acteurs : état et profession ;
- intégrer la formation dans la réflexion conduite par les collectifs internationaux sur la diffusion de l'innovation ;
- réfléchir sur les contours des concepts utilisés : vulgarisation, formation, formation non formelle, formation formelle ;
- apporter des expériences sur certaines approches liées au système de gestion de communication (concertations).

Dernières recommandation :

- La réalisation d'étude Recherche / Développement ;
- La formalisation de réseau FAR au niveau national et ceci par la désignation d'un correspondant au niveau national.

Conférence

**Présentation du travail collaboratif animé par WBI
sur l'innovation agricole (AUF, CIRAD, Inter-Réseaux,
MAEE, Pôle national de Coopération Internationale)**

Jean-Luc BOSIO

**Président de séance : Insa MBAYE
Directeur exécutif du CIFA, Sénégal**

Conférence

Travail collaboratif animé par l'institut de la Banque Mondiale sur l'innovation agricole

■ **Conférence de Jean-Luc BOSIO**
Direction des Relations Internationales de Montpellier Supagro

INTRODUCTION

L'évolution progressive des demandes des consommateurs africains constitue un challenge pour les filières de produits agricoles africains concurrencés dans leur propre pays et dans leur sous région par des importations de plus en plus nombreuses. L'érosion de la part de l'Afrique dans les exportations de produits agricoles vers les pays développés interroge aussi la capacité des secteurs agricoles africains à innover.

Les schémas anciens de fonctionnement de la recherche agricole, longtemps focalisée sur l'acte de production, et usant de services de vulgarisation pour diffuser ses résultats, tarde dans bien des cas à changer de modèle. Cette évolution souffre tant de la baisse des moyens qui lui sont attribués que de la difficulté à travailler en partenariat avec les organisations de producteurs et les privés.

Les bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale ou le FIDA ainsi que les gouvernements des différents pays portent une attention nouvelle au développement de l'agriculture notamment depuis la parution du rapport mondial sur le développement de 2008¹⁰ qui a porté sur l'agriculture, mais aussi avec la généralisation des crises d'approvisionnement en produits alimentaires dans de nombreux pays dans le monde.

En matière de recherche agricole les analyses menées dans différents pays montrent que les financements et efforts des bailleurs ont longtemps porté sur le financement des systèmes nationaux de recherche agricole, alors que ces efforts ne se sont pas avérés corrélés avec une amélioration des capacités à innover du secteur agricole et n'ont pas permis d'améliorer la croissance du secteur. Les approches actuelles de la Banque Mondiale¹¹ montre qu'il est nécessaire de changer de perspective et de s'intéresser au secteur selon une approche de système d'innovations qui puisse (1) appréhender le rôle de chacun des acteurs nécessaires à l'innovation et à la création de richesse, (2) consolider le rôle du secteur privé et les interactions entre acteurs du secteur, (3) se concentrer sur les résultats de la production de connaissance et de nouvelles technologies plutôt que sur le seul renforcement des systèmes nationaux de recherche agronomique. Dans le même temps le FIDA a placé

l'innovation agricole comme un de ses axes prioritaires de travail pour l'Afrique¹². Entre autres initiatives FIDAFRIQUE la structure de renforcement de capacité du FIDA lance une Initiative pour le Repérage et de Partage de l'Innovation (IRPI) agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre¹³.

Les Universités des pays francophones en Afrique Sub-saharienne souhaitant s'investir plus systématiquement dans le développement de leur pays ont échangé en 2005 avec l'appui de l'AUF et du programme connaissance pour le développement de l'Institut de la Banque Mondiale¹⁴ sur leurs expériences de recherche et création de cycles de formation orientés vers le développement. Il est ressorti du séminaire organisé à Saly Sénégal que les approches partant de l'expérience des acteurs des innovations sont à privilégier pour identifier progressivement les dispositifs plus fonctionnels et que le secteur du développement agricole et rural est prioritaire pour les Universités.

Dans ce contexte le bureau connaissance pour le développement et développement durable de l'Institut se sont associés pour imaginer, en collaboration avec l'AUF, un programme permettant aux chercheurs de mieux travailler sur le développement agricole.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme visait à générer une meilleure connaissance et compréhension mutuelle des processus d'innovation agricole par les différents acteurs (universitaires, instituts de recherche agricole, service de vulgarisation, association de producteurs, agriculteurs, secteur privé et ministères de tutelle), ainsi que de l'évolution des rôles que chacun peut jouer.

Il d'inspirait d'une démarche inductive qui permettait aux participants de s'informer sur des innovations en cours et sur les rôles respectifs des acteurs avant de pouvoir en déduire des recommandations nationales et régionales.

RESULTATS ATTENDUS

- Une diffusion de pratiques de recherche en partenariat entre chercheurs et divers utilisateurs.
- Un passage progressif de la notion de recherche agricole à celui de système d'innovation.
- Une aide à la redéfinition des rôles des différents acteurs des processus d'innovation « repositionnement ».

¹⁰ Permanent URL : <http://go.worldbank.org/ZJIAOSUFU0>

¹¹ http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/Enhancing_Ag_Innovation.pdf

¹² <http://www.fidafrique.net/article1560.html>

¹³ <http://www.fidafrique.net/rubrique705.html>

¹⁴ <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/WBI/0,,pagePK:208996~theSitePK:213799,00.html>

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

Le programme a démarré par l'identification et le contact de partenaires clés qui pourraient servir de relais à cette initiative dans les pays et dans le temps. Un comité de pilotage, réuni de décembre 2007 à mars 2008 à 3 reprises par vidéo conférence, a permis de (1) fixer les attendus du programme en ayant soin de tenir compte des initiatives voisines à ce programme, (2) de préciser les activités à réaliser et les contributions respectives des différents partenaires, et (3) de lancer les activités (appel à proposition, identification des personnes et institutions à inviter aux vidéo conférences, de facilitateurs dans ces pays).

Un appel à proposition lancé courant février 2007 ainsi qu'une mission au Bénin en février 2007 ont permis de rassembler quatre études de cas filmées et 19 propositions d'interventions documentées par des power point, basés sur des exemples de recherche agricole où différents partenaires (privé, chercheurs, organisations de producteurs) ont eu un rôle significatif.

La mobilisation des réseaux de l'ensemble des partenaires a permis d'organiser et de réaliser en Avril et Mai 2007 une série de 3 vidéoconférences de 4 heures chacune permettant l'échange d'expériences de recherche en partenariat et l'identification des facteurs de réussite. Ces vidéo conférences ont réuni 100 à 120 personnes chacune provenant du secteur de la recherche agricole et agroalimentaire, de l'Université, d'organisations de producteurs, de différents ministères et du secteur privé.

Alors que les deux premières vidéo conférences ont permis des échanges entre le Burkina Faso, le Sénégal, le Bénin, et le Cameroun, la renommée du programme a incité le Togo et Madagascar à solliciter une extension à leur pays, ce qui a conduit à étendre à ces pays la troisième vidéo conférence.

Un forum de discussion en ligne qui relie actuellement 184 personnes a permis de préparer les vidéo conférences et de continuer les discussions et les échanges de documents et de nouvelles après les vidéo conférences.

Compte tenu de l'intérêt généré par le programme et de la demande unanime des pays que l'Institut de la Banque Mondiale puisse soutenir des réseaux nationaux en création sur l'innovation agricole le comité de pilotage s'est entendu sur l'envoi des ressources pédagogiques produites pour les vidéo conférences ce qui a conduit à la phase 2 : mise au point et partage d'un CD rom de capitalisation des ressources pédagogiques rassemblés au cours de la phase 1.

AUDIENCE CIBLE

Chercheurs universitaires, chercheurs d'instituts de recherche agricole, services de vulgarisation (« agricultural extension services »), représentants des ministères d'agriculture, représentants des organisations de producteurs, ONG, secteur privé (agroalimentaire)

PARTENAIRES AU PROGRAMME

Agence Universitaire de la Francophonie AUF, CIDEFA, CIRAD, Ministère (Français) des Affaires étrangères et européennes MAEE, Inter réseaux développement Rural, PNCI

Avec la contribution de la Faculté des Sciences Agronomiques, de l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi de l'Université d'Abomey Calavi ainsi que du CETA Adja Ouéré du Bénin pour la réalisation des expériences filmées.

SUITE DU PROGRAMME / SUGGESTIONS

Les participants aux vidéoconférences ont reconnu l'importance dans les démarches de recherche en partenariat :

- Du rôle de la formation (1) de l'ensemble des acteurs intéressés par l'innovation agricole (producteurs, organisations professionnelles, chercheurs et acteurs du privé aux enjeux et d'opportunités que représente la recherche en partenariat et la mise en place de plate formes de collaboration (2) des chercheurs (jeunes chercheurs notamment) aux problématiques complexes d'organisation et de structuration des filières, d'analyse des besoins de recherche et de partage de la connaissance.
- Du rôle important que doit jouer le dispositif de formation agricole et rurale dans les processus d'innovation (installation comme producteurs agricoles de jeunes formés capables de contribuer aux processus d'innovation, développement de formation continue facilitant les processus d'innovation agricole)

L'idée de la mise en place de synergie entre le réseau Formation Agricole et Rurale et les réseaux travaillant sur la mise en place progressive de plate forme de collaboration pour accélérer les processus d'innovation agricole est probablement intéressante à explorer et à décliner dans les différents pays en actions concrètes qui pourront être documentées et partagées.

Le CD Rom innovation agricole dont la vocation est de proposer des séquences de formation utilisables par des formateurs où des animateurs en vue d'aider au repositionnement des acteurs en matière d'innovation agricole comporte un module illustrant plus particulièrement les liens entre innovation et formation (Module 8 innovation et formation) qui pourra être utilisé par les équipes en charge de la mise en place des stratégies.

Conférences

- Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement (cas du Cameroun)**

Cyprien BAMZOK NTOL

- Le système permanent d'identification de la demande de formation : un outil d'orientation de la formation par les acteurs locaux**

Taoufik HARZLI

**Président de séance : Mohamed Nejib DRISSI
Directeur Général de l'Agence de Vulgarisation
et de Formation Agricoles (AVFA), Tunisie**

Conférence

Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement (cas du Cameroun)

■ **Conférence de Cyprien BAMZOK NTOL**
Ingénieur Agronome, Chef de la Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun

I. INTRODUCTION

La mise en œuvre des actions retenues par le réseau FAR se concrétise de jour en jour par des thèmes qui appellent des réflexions à prendre en compte dans la reconstruction en cours de la plupart des dispositifs de formation rurale.

A ce titre, il paraît assez intéressant de s'attarder tant soit peu sur le rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement.

En effet, la mise en œuvre des dispositifs de formation rurale pour le développement nécessite aussi bien :

- La prise en compte des évolutions historiques et des contextes ;
- L'implication de nombreux acteurs ;
- La vision que chaque acteur a de l'avenir proche et lointain, en d'autres termes, des perspectives d'avenir.

II. ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU RÔLE DES ACTEURS

II.1. Grandes périodes des évolutions historiques et des contextes

Il convient de distinguer trois grandes périodes pour décrire et faire une lecture comparée du rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement.

- De la période post indépendance (Années 1960) à l'effondrement des économies des pays en voie de développement (la crise économique des années 1985).
- La traversée du désert durant toute la période de récession économique avec les différents plans d'ajustement structurel recommandés par les institutions de Breton Wood (1985-2000).
- La période 2000 à nos jours, marquée essentiellement par une reprise timide des investissements dans certains pays où les équilibres budgétaires et financiers avaient été en partie rétablis.

II.1.1 Période post coloniale (après les indépendances)

Le Cameroun comme de nombreux autres Etats africains avait un besoin urgent d'agents de développement pour faire fonctionner la machine administrative. Bien peu préparés pour assurer la formation des ingénieurs et autres techniciens agricoles dont avaient besoin les Etats, la plupart des pays africains se sont ouverts à la coopération internationale. Cette dernière a, par le biais de l'assistance technique, déporté les dispositifs et modèles de formation en vigueur dans les pays de départ.

Au Cameroun, pays d'influence anglophone et francophone, de nombreuses expériences et appuis se sont juxtaposés avec l'arrivée de diverses coopérations : La coopération belge, française, américaine, helvétique, britannique, la banque mondiale, ...

Les principaux destinataires de la formation rurale à la base, à savoir les agriculteurs, avaient très peu d'alternative sur le choix des thèmes. Les thèmes étaient fonction des attentes inscrites dans les programmes de développement, avec un véritable accent sur les questions de formation liées aux cultures d'exportation pour lesquelles, le Gouvernement tirait l'essentiel des recettes d'exportations. Celles-ci pouvaient atteindre hors pétrole des taux suffisamment élevés, allant de 40 à 50% du PIB et 70 à 80% du PIB agricole. Devant cette contrainte budgétaire, les paysans et agriculteurs étaient presque instrumentalisés d'autant plus qu'ils pouvaient bénéficier d'appuis substantiels pour les cultures de rentes : primes diverses, gratuité des traitements phytosanitaires, création des caisses de stabilisation des produits de base, encadrement de base renforcé.

II.1.2 Période de récession économique

Les restrictions budgétaires faites lors de la mise en œuvre des plans d'ajustement structurels ont particulièrement été rudes pour les dispositifs de formation. Il y'a presque eu de part et d'autre, un démantèlement de la formation agricole. Cette période mérite d'être rapidement oubliée. Elle a été particulièrement marquée par le départ massif des professionnels de la formation vers des secteurs sociaux moins contraignants et où des avantages matériels et financiers étaient consentis. Les structures de formation se sont retrouvées presque à l'abandon.

II.1.3 Période de 2000 à nos jours

Elle se distingue par un regain d'intérêt pour les questions de renforcement des capacités des ressources humaines. La nécessité d'améliorer la qualification des producteurs afin qu'ils produisent davantage pour résorber les déficits de production *per capita* et assurer l'autosuffisance alimentaire.

II.2 Typologie des principaux acteurs

Autant faut-il distinguer des périodes pour décrire et comparer le rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement, autant conviendrait-il de faire une typologie des différents acteurs intervenant dans les questions d'orientation et de fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement.

Ainsi, on pourrait énumérer sans entrer dans les détails :

- L'Etat ;
- Les institutions représentant les différents ministères
- Les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation
- Les bénéficiaires ;
- Les parents ;
- La communauté éducative ;
- Les organisations de professionnelles d'agriculteurs ;
- Les organismes nationaux ou internationaux de coopération

III. AXES STRATEGIQUES D'ORIENTATIONS POUR LA GESTION CONCERTÉE D'UN DISPOSITIF DE FORMATION

III.1 L'élaboration du diagnostic participatif de base

La remise en cause des dispositifs de formation des années des indépendances a permis d'identifier les principales forces et faiblesses des dispositifs de formation.

Parmi les faiblesses, l'insuffisance de la prise en compte des besoins réels du marché de l'emploi et de ceux des agents économiques (producteurs) revient comme une raison prépondérante marquant la rupture entre les programmes de formation et les politiques agricoles. D'une manière générale, il est de plus en plus question d'associer les partenaires de la formation à l'élaboration du diagnostic de base. En effet, l'appropriation du diagnostic par les parties en présence est déterminante pour l'élaboration des politiques consensuelles.

Le diagnostic du dispositif de formation agricole et rurale au Cameroun a été élaboré en 1998 grâce à l'appui de la FAO. Les résultats des travaux des experts ont fait l'objet d'une revue largement partagée par un parterre de plus de 150 participants provenant d'horizon divers. C'est à l'issue de ce forum que se sont dégagées les principales orientations à donner à l'enseignement et la formation agricole au Cameroun, notamment :

1. la professionnalisation ;
2. la régionalisation ;
3. la formation à l'auto emploi
4. l'animation et le développement rural
5. la formation et la promotion des populations rurales ;
6. l'autonomie et la responsabilisation des établissements ;
7. l'articulation avec le dispositif d'enseignement général et supérieur.

III.2 L'élaboration de la déclaration de la politique nationale de l'enseignement et de la formation agricole et rurale

La déclaration de politique nationale de l'enseignement et de la formation agricole et rurale, socle où doivent s'inscrire les programmes et projets futurs, a fait l'objet d'un large consensus au sein du Ministère de l'Agriculture.

Dans un premier temps, une mouture a été préparée par les services techniques du Ministère de l'Agriculture puis elle a été soumise dans le cadre d'un atelier national aux responsables des services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Agriculture. Il faut tout de même reconnaître que les ramifications des structures de formation professionnelle agricole dans plusieurs ministères (Education nationale, Enseignement supérieur, Travail et affaires sociales, ...), n'ont pas facilité les convergences de vue. C'est à juste titre qu'il convient ici de noter les divergences d'attitudes et d'intérêts qui peuvent surgir à l'occasion de la recherche du consensus général. Il y a lieu de reconnaître qu'à l'interpellation de plusieurs administrations pour l'élaboration d'une politique nationale se développent très souvent des replis identitaires, des volontés de phagocytoses, de neutralisation et de positionnement. Tous ceci dénature la complémentarité souhaitée entre les structures et amène chacune à s'investir autrement pour faire avancer ses projets, au risque bien compris, d'embarrasser la haute hiérarchie avec la pléthore de projets de textes pour la même question.

Le Ministère de l'Agriculture au Cameroun qui assure la tutelle de plus de 80% de structures de formation agricole a affiché une détermination à transgresser les écueils institutionnels pour asseoir sa prééminence. En effet, les textes organiques assignent à ses services compétents, notamment, la Cellule de l'Enseignement Agricole à l'époque, la mission de conception, élaboration et mise en œuvre de la politique nationale de l'enseignement et de la formation agricole en relation avec les administrations concernées. C'est à ce titre et sous cette responsabilité de premier plan que le MINAGRI a conduit la réflexion. Toutefois, celle-ci s'est faite en conformité avec la loi d'orientation de l'éducation N°98/004 du 14 avril 1998 qui prévoit une unification de l'organisation de l'enseignement, en retenant la même organisation en cycles et filières pour le système anglophone et le système francophone.

La déclaration de la stratégie nationale de l'enseignement et de la formation agricole et rurale, bien que n'ayant pas été assortie d'un décret, arrêté ou acte administratif reste un document technique de référence qui développe les axes de la réforme de l'enseignement et de la formation agricole.

III.3 Les principes fondamentaux actuels de gestion concertée de la formation professionnelle agricole au Cameroun

Le programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a retenu trois principaux éléments novateurs.

1. la régionalisation
2. le projet d'établissement
3. le projet de formation ou projet de « centre »
4. la compétitivité entre structures de formation tant publiques que privées

III.3.1 La régionalisation

Il s'agit ici d'une manière de marquer l'emprise des acteurs de la base sur la conception et la mise en œuvre des dispositifs de formation.

En effet, la régionalisation comme déjà mentionnée ci-dessus apporte plus de visibilité sur l'impact réel que peut avoir un dispositif de formation dans la région. Les instances régionales chargées de mettre en œuvre les programmes sont constituées de manière à assurer une meilleure représentation des acteurs locaux et notamment de la société civile. La cheville ouvrière au niveau de la région reste le correspondant régional qui assure l'interface avec les instances décisionnelles nationales.

Cette régionalisation permet de rapprocher davantage le dispositif de formation des préoccupations des acteurs régionaux.

III.3.2 Le projet d'établissement

Le projet d'établissement est une construction collective d'un plan de cadrage et de développement des ambitions d'une école de formation agricole tant au niveau régional, national, qu'international.

Il se construit sous la conduite du chef d'établissement, qui recherche à la fois la plus large participation possible des acteurs locaux, mais et surtout, leur adhésion au projet d'établissement arrêté.

III.3.3 Le projet de centre ou de formation

Le projet de centre ou de formation est plus circonscrit à une localité (arrondissement) pour traiter de la manière de répondre par une offre de formation adaptée aux principales préoccupations des producteurs.

Le chef de centre ici tient lieu d'entrepreneur. Il pose le diagnostic d'une zone en terme de demande de formation des acteurs, en déduit des thèmes de formation qu'il soumet aux divers prestataires de formation. A l'issue d'une sélection rigoureuse, le prestataire retenu exécute la prestation sur la base d'un cahier de charges.

III.3.4 La compétitivité entre les structures de formation tant publiques que privées

Le choix porté parmi les priorités au financement du programme de rénovation devait se justifier par sa capacité, d'une part à générer à court terme des gains de productivité agricole et d'amélioration de la production agricole et des revenus des agriculteurs, et d'autre part, à préparer les nombreux jeunes en situation post-primaire à exercer un emploi ou à s'auto employer afin de réduire considérablement le taux de chômage.

Par ailleurs, le programme de rénovation s'adosse sur la compétitivité entre structures de formation de manière à identifier celles qui au moindre coût, mais avec le maximum d'efficacité et d'efficience, sont susceptibles de répondre aux besoins de formation des différents publics.

Tel que le programme de rénovation est bâti, toutes les structures de formation sont tablées sur la même base. Celles qui se distingueront à travers la pertinence des projets soumis aux instances de validation et d'approbation bénéficieront de l'appui du programme. Les projets présentés doivent être bien ficelés. Pour cela, le programme a prévu dans sa première phase de mise en œuvre un important volet de remise à niveau de tous les acteurs impliqués dans l'orientation (au niveau central du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage) et le fonctionnement (dans les écoles, centres de formation) des dispositifs de formation rurale.

III.6 Implication des différents acteurs à la mise en œuvre du programme

Le programme de rénovation interpelle différents acteurs au sein des organes de mise en œuvre :

■ Acteurs concernés dans les organes d'orientation et de décision du programme

- le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire représentant la République du Cameroun ;
- l'Agence Française de Développement au Cameroun ;
- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- le Ministère de l'Elevage, des Pêches et de l'Industrie Animale ;
- les autres ministères dispensateurs de la formation professionnelle agricole et rurale

Ces institutions se retrouvent toutes dans le comité national de pilotage du programme.

Au sein du comité national de pilotage est créé un comité technique où siègent les directions techniques en charge des questions de formation professionnelle agricole dans leur ministère respectif, les représentants des organisations professionnelles de producteurs, des secteurs économiques, des communes, des structures de formation et du bailleur de fonds. Il est à noter que la parité entre représentants des institutions publiques et de la société civile est en faveur des derniers cités. Cette configuration est valable dans toutes les instances du programme. Au niveau de chaque province est placée une commission provinciale d'examen des projets de centre et de formation structurée à l'image du comité technique.

■ Acteurs concernés au niveau des organes de gestion du programme

Les activités qui seront soutenues par le programme relèvent des structures organiques du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales notamment, la Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires du MINADER et de la Cellule de l'Enseignement Zootechniques, Vétérinaires et Halieutiques. Ces deux structures assureront la mise en œuvre du programme.

Toutefois, afin de suivre spécifiquement le programme, une unité légère de coordination et du suivi technique du programme est mise en place au niveau central avec un correspondant au niveau de chacune des quatre grandes régions agro écologiques.

■ Acteurs concernés au niveau régional

- Les responsables provinciaux du MINADER et du MINEPIA
- Les correspondants régionaux
- Les responsables des écoles et centres de formation
- Les opérateurs économiques
- Les municipalités
- Les formateurs
- Les organisations professionnelles agricoles
- Les publics cibles divers et variés

Le schéma de validation des actes part du bas de la pyramide vers le haut. Ceci confère aux instances du niveau régional un surcroît de responsabilité dans le choix des projets d'établissement ou de formation à financer.

IV-CONCLUSION

La restructuration ou la rénovation d'un dispositif de formation agricole est une œuvre de longue haleine qui se construit en faisant appel à un grand ensemble d'acteurs. Ceux qui paraissent souvent les moins enclins à forcer les lignes sont ceux qui détiennent la décision sur les fonds à mettre au profit du développement rural. Les questions du délai du retour à l'investissement où du coefficient de réduction des déficits agricoles partagent les premières considérations au détriment de l'investissement sur le capital humain dont les retours sur investissement sont envisagés au meilleur des cas à moyen terme (10-15 ans).

La dynamique des personnels en charge des questions de formation agricole et rurale devrait se situer au niveau de la conception d'un modèle de dispositif de formation qui prend en compte, d'une part, les besoins réels pressants du développement agricole et rural notamment :

- l'amélioration de l'offre alimentaire sur les marchés ;
 - la formation et l'installation des jeunes en situation post-primaire dans le secteur rural
- d'autre part, l'efficacité et l'efficience du dispositif notamment en privilégiant :
- la compétitivité entre les établissements de formation ;
 - la minimisation des charges de fonctionnement et des coûts afférents à la mise en œuvre des programmes et projets de formation

Les pays dont l'agriculture reste la locomotive du développement n'ont aucune excuse à retarder la mise en œuvre des programmes de rénovation et de développement des dispositifs de formation agricole et rurale. Bien au contraire, ce passage rassure sur l'avenir du secteur agricole et rural, car, mieux les acteurs seront préparés et conscients de leur responsabilité vis-à-vis de l'humanité, plus ils ne ménageront aucun effort pour être à la hauteur des défis qui les interpellent.

Conférence

Le système permanent d'identification de la demande de formation : un outil d'orientation de la formation par les acteurs locaux

■ **Conférence de Taoufik HARZLI**
Directeur de l'Institut National Pédagogique
et de Formation Continue Agricoles, Tunisie

L'agriculture tunisienne connaît des changements importants, depuis une décennie, avec une évolution de la production agricole qui a permis d'améliorer le solde de la balance alimentaire et d'atteindre un niveau d'équilibre des échanges des produits agricoles, voire une situation positive excédentaire amorcée en 2006. Marqué par la dominance des petites exploitations agricoles à caractère familial et la diversité des potentialités régionales de production, le secteur agricole va continuer à s'ouvrir à la concurrence, suite à l'adhésion de la Tunisie à l'OMC et la création d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne. Cette situation va contribuer à accroître les évolutions économiques du secteur agricole en accélérant sa mutation avec l'émergence d'une agriculture marchande compétitive. En effet l'agriculture tunisienne est marquée par la diversité de situations de production. Cette diversité se situe aussi bien au niveau de l'environnement naturel et socio économique qu'au niveau des structures, des systèmes de production et des modes de fonctionnement des exploitations agricoles. La valorisation de cette diversité par la formation implique une certaine régionalisation de la prise de décision et une responsabilisation des différents partenaires régionaux de la formation agricole.

L'AVFA a mis en place en 2006 un système permanent d'identification de la demande en formation et son évolution en vue d'une meilleure implication de la profession dans la formulation des besoins en formation :

La méthodologie adaptée est basée particulièrement sur une participation active des professionnels **dans le pilotage et la régulation** du processus d'identification des besoins.

À partir des données régionales disponibles et suivant une approche typologique « simple » des exploitations agricoles la démarche utilisée s'efforce de :

- cerner les produits agricoles promoteurs d'avenir dans la région
- mettre en évidence l'écart existant entre les situations présentes et nouvelles des métiers et des emplois au niveau des exploitations agricoles
- identifier les emplois et les métiers des autres acteurs concernés des filières des produits agricoles repérés dans la région.
- apprécier les déficits de compétences pour les différents groupes de métiers et d'emplois des filières concernées

1. L'IMPLICATION DES PROFESSIONNELS DANS LE PILOTAGE DU DISPOSITIF RÉGIONAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS

Comportant des représentants de l'union régionale de l'agriculture et de la pêche, des structures professionnelles de base, des services de développements agricoles régionaux et les établissements de formation professionnelle, un groupe de travail est constitué pour piloter les activités de l'identification des besoins. Une fois par année, le groupe constitué de professionnels et de techniciens aide les ingénieurs de formation/ conseil des établissements professionnels agricoles à mettre en place une démarche méthodologique comportant les étapes suivantes :

ÉTAPES	OBJECTIF
1- Analyse régionale	Déterminer les éléments d'information pertinents significatifs par rapport aux activités dominantes de la région aux caractéristiques de la main d'œuvre et aux orientations régionales du développement.
2- Analyse des exploitations	- Appréhender la diversité des exploitations agricoles ou de pêche - Identifier les bases de l'organisation et ses caractéristiques. - Identifier les différents profils d'emploi dans les unités de production.
3- En fonction des évolutions potentielles des exploitations agricoles, des scénarios sont proposés	- Proposer des voies d'évolutions et leurs conséquences sur les besoins en qualification
4- Validation des besoins avec les concernés	- Valider les profils des employés - Identifier leurs besoins en formation
5- Analyse des besoins en formation des employés des structures d'amont et d'aval et validation des besoins avec les personnes concernées	- Identifier les différents profils d'emploi et les besoins en formation - Préciser les besoins en recueillant les représentations des titulaires sur les besoins en formation
6- Synthèse de la demande de formation des différents actifs des filières de production et des structures de l'amont et de l'aval	- Actualiser le référentiel des besoins en compétences et en qualifications au niveau de la région

Les publics concernés sont hétérogènes et la quasi totalité n'a pas suivi une formation professionnelle initiale et la question, qui était posée, renvoie à la fonction assignée à la formation : « *Doit-on proposer uniquement un programme de qualification non diplômante de base ? c'est à dire produire un programme de qualification minimale pour développer des capacités techniques, économiques et professionnelles des jeunes agriculteurs, des aides familiaux et des ouvriers ou doit-on s'intéresser aux exploitants agricoles ayant suivi une formation et qui ont modifié les orientations de leurs systèmes d'exploitation ou à la recherche des nouvelles techniques pour améliorer leur productivité ?* »

L'identification des besoins en formation des acteurs de production agricole en exercice réalisée dans les différentes régions du projet a révélé deux types de public intéressés par des actions de formation

■ **Public 1:** ce groupe est constitué par des jeunes promoteurs, des ouvriers et des fils d'agriculteurs intéressés par une formation diplômante. N'ayant pas d'expérience professionnelle, ces jeunes sont motivés par une formation agricole résidentielle ou en alternance leur permettant à moyen terme de reprendre les exploitations des parents ou de s'installer à leur propre compte et de bénéficier des avantages accordés par l'Etat dans le secteur.

■ **Public 2** constitué par des adultes ayant un projet agricole. Ils sont porteurs de projets de développement des activités de la production agricole. Leur motivation pour la formation est d'avoir une attestation ou d'un diplôme tout en continuant à travailler pour bénéficier des avantages accordés par l'Etat dans le secteur et d'une façon générale la promotion sociale.

2/ L'IMPLICATION DES PROFESSIONNELS DANS LA RÉGULATION DU DISPOSITIF RÉGIONAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS

La participation des professionnels dans la régulation du processus d'identification se situe à différents niveaux. A partir du choix des exploitations à enquêter sur la base de critères de structure (SAU, équipement, salariés, actif familiaux) et de système de production (spécialisé intensif, diversifié intensif, diversifié extensif...), les professionnels orientent le travail de terrain dans un souci de prise en compte de la diversité des situations de production. La régulation du dispositif régional d'identification des besoins par les différents acteurs, particulièrement les professionnels se situe aussi au niveau de la place que doit avoir les différentes formations dans les centres et la proposition de monter des formations de « promotion sociale ». Absente dans les établissements de formation agricole, cette formation a un rôle important dans le développement des qualifications des actifs en exercice.

En effet, l'approche régionale de l'identification des besoins en formation des acteurs de production agricole réalisée dans trois gouvernorats a permis de saisir une nouvelle fonction que doit remplir la formation pour s'inscrire dans un projet d'accompagnement du développement régional. Il s'agit d'une fonction de promotion sociale permettant aux actifs agricoles

d'avoir la possibilité de progresser, de changer de niveau de formation. Elle possède bien sûr un rôle individuel mais aussi collectif par rapport à l'évolution de la qualification de l'ensemble des acteurs régionaux. Elle s'inscrit dans le prolongement des actions de la formation continue menées par l'AVFA depuis 1998. La formation continue offerte actuellement dans les Centres de Formation Professionnelle Agricole est constituée par un ensemble d'actions de formation indépendante et de courte durée, s'adressant à un public diversifié. Néanmoins, telle qu'elle est dispensée actuellement la formation continue ne permet pas de développer des qualifications pour plusieurs raisons :

- la discontinuité des éléments de compétences nécessaires pour acquérir l'ensemble de la compétence ;
- l'absence du positionnement des candidats par rapport aux objectifs visés par la formation ;
- l'absence d'articulation entre les différents modules de formation pour cibler un profil de qualification.

Partir des points forts de la formation continue organisée dans les Centres de Formation Professionnelle Agricole pour donner une fonction de promotion sociale à la formation des actifs familiaux agricoles et de pêche, est une demande émanant des professionnels. Actuellement les actions de formation continue limitées dans le temps se rapprochent plus des actions de vulgarisation. Concernant les actifs en exercice, l'introduction d'une formation qualifiante augmente le champ de possible pour acquérir des nouvelles capacités et pour valider leur expérience.

CONCLUSION

Le dispositif régional d'identification des besoins est monté depuis une année et demie. Cette période était l'occasion pour les différents partenaires d'apprendre à piloter ensemble l'opération C'est un outil qui va permettre aux différents partenaires engagés dans le développement régional non seulement de négocier les actions de formations prioritaires pour accompagner les investissements dans le secteur agricole mais aussi de réfléchir sur la question de la place de la formation dans le développement agricole et la participation des professionnels.

Conférence
La biennale de l'éducation
de Maputo - Cap sur le post
primaire principaux messages
issus de la biennale 2008
de l'ADEA

Mamadou NDOYE

Président de séance : Mohamed Fouad RACHEDI
Directeur de la Formation, de la Recherche
et de la Vulgarisation,
Ministère de l'Agriculture et
du Développement Rural de l'Algérie

Conférence

La biennale de l'éducation de Maputo - Cap sur le post primaire principaux messages issus de la Biennale 2008 de l'ADEA

■ Conférence de Mamadou NDOYE Secrétaire exécutif de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA)

Pendant près de deux décennies, la mobilisation internationale s'est focalisée sur l'éducation de base pour tous, plus particulièrement sur deux objectifs de développement du millénaire, à savoir l'enseignement primaire universel et la parité filles/garçons. En Afrique, cette dynamique a conduit à un véritable boom des effectifs scolaires au primaire, notamment dans la dernière période où ils ont augmenté de 80,8 millions d'élèves en 1999 à 109,6 millions en 2005, soit une moyenne de plus de 5% par an. Ces succès ont eu pour effet une élévation de la demande des familles et des sociétés vers l'éducation post-primaire, demande relayée par les Etats avec des arguments économiques et de développement. L'exigence d'ouvrir, au-delà de l'enseignement primaire, le dialogue, les consensus et les partenariats internationaux, régionaux et nationaux sur les autres niveaux du système éducatif a ainsi émergé pour justifier le thème de la biennale 2008 : « Au-delà de l'enseignement primaire : défis et approches de l'extension des opportunités d'apprentissage en Afrique ». Du 5 au 9 mai 2008 à Maputo, les résultats de plus de 120 études de cas et recherches ont alimenté les discussions entre 600 participants dont près de 40 Ministres et plus de 30 agences de développement et leurs partenaires. Il ne s'agit pas ici de rendre compte de la richesse de ces débats mais d'en extraire quelques idées-forces.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX MESSAGES ÉMERGEANT DE LA BIENNALE 2008 ?

Tourner le dos à l'élitisme ne signifie pas faire la même chose en plus grand. Dans l'extension des opportunités d'apprentissage, il convient de distinguer la massification de la démocratisation. Le droit à l'éducation ne se limite pas l'accès mais prend tout son sens dans la réussite de tous. Or celle-ci se réalise lorsque chacun bénéficie des conditions d'éducation appropriées à sa situation et à ses besoins spécifiques. Ce qui exige une véritable transformation des systèmes éducatifs afin qu'ils répondent à la diversité des apprenants.

Pour y arriver, **il faut d'abord et avant tout passer d'une vision fragmentée et restrictive des systèmes éducatifs vers une vision holistique.** Au niveau vertical, tous les niveaux, du préscolaire à l'enseignement supérieur, sont en interaction à travers des transitions et des alignements dans la poursuite des parcours mais aussi dans les échanges d'effectifs (élèves et futurs enseignants) et dans le nivellement dialectique de la qualité. Au niveau horizontal, l'enseignement général, l'enseignement

technique, la formation professionnelle et les diverses formes d'apprentissage ne doivent pas être séparés par des cloisons étanches mais plutôt articulés synergiquement de façon à permettre des transferts, des orientations, réorientations et des alternances grâce à des passerelles et des systèmes d'accréditation et d'équivalence.

Du point de vue des modes de formation, la focalisation sur le système formel limite l'horizon des ressources éducatives. Celles-ci se retrouvent largement dans le non formel et l'informel sans compter les nouvelles possibilités qu'ouvre l'explosion technologique et médiatique, notamment pour l'éducation à distance, le e-Learning et l'apprentissage libre. Ici aussi, **il s'agit de combiner et de mutualiser les différentes ressources pour offrir différentes orientations et répondre à la diversité des besoins en prenant bien soin de la dimension de l'intégration** sans laquelle les risques d'isolement et de marginalisation deviennent sérieux.

Au total, il s'agit de reconnaître la complexité d'un système éducatif démocratique et efficace au regard des réponses qu'elle apporte à la diversité de la demande privée et sociale et des besoins de l'économie.

Une telle vision implique des changements de paradigme.

En premier, elle exige le passage de conceptions et de fonctionnements liés à la structure pyramidale du système vers de nouvelles approches articulées à la diversité structurelle. Les apprenants ne sont plus promus ou éliminés en fonction de leur potentiel à poursuivre ou non des études générales supérieures. Selon les talents, divers parcours sont offerts pour les valoriser. Il s'agit alors d'un véritable déplacement de centre. Ce ne sont pas les règles de fonctionnement et la structure du système qui déterminent les processus d'éducation et de formation, les critères d'évaluation et les décisions sur les parcours des apprenants. **C'est la réussite de chaque apprenant qui devient le centre et le système, ses filières et ses processus doivent être configurés, adaptés et mobilisés pour servir cette fin.** Au-delà de la diversification nécessaire à la prise en considération des talents différents des apprenants, ce changement de paradigme pose la focalisation sur la combinaison équité - qualité. Celle-ci suppose une attention particulière, des stratégies ciblées et des politiques compensatrices en faveur des plus démunis : filles, enfants et jeunes ruraux et suburbains, handicapés, nomades, etc. Elle doit aussi se traduire, à la place des redoublements et des exclusions, par la promotion d'alternatives de seconde chance et/ou d'enseignement - formation de remédiation pour que les apprenants en retard ou en difficulté gardent aussi toutes leurs chances de réussite. Alors émerge une culture de la qualité où l'échec devient un scandale, ou tout au moins, une exception.

La mutualisation des ressources éducatives actuelles et potentielles tout comme la promotion d'un système éducatif à la fois diversifié et intégré exigent de passer de l'idée d'un monopole d'Etat comme prestataire vers une gouvernance partenariale des systèmes éducatifs. Celle-ci commence par la reconnaissance d'un système « multi acteurs » où interviennent des opérateurs privés, des collectivités locales, des communautés, des parents et apprenants. Mais dans la perspective ouverte, les Ministères de l'Education ne peuvent plus se limiter à leur mission scolaire. L'éducation perd l'essentiel de son sens lorsque ce qu'elle apprend n'est ni utile, ni utilisable pour résoudre des problèmes de la vie, économiques, sociaux ou autres, collectifs et individuels. Or sans le dialogue et la collaboration avec les Ministres chargés d'économie et de développement de santé et d'hygiène, d'environnement...ou avec les entreprises, les artisans, les organisations non gouvernementales intervenant dans le développement local, comment le Ministre de l'éducation peut-il définir et mettre en œuvre les finalités et curricula, des projets et programmes d'éducation et de formation, des filières et des orientations répondant aux besoins de l'économie, du développement et des communautés ?

Les approches et collaborations intersectorielles impliquées ici ouvrent de nouveaux partenariats qui permettent de mobiliser toutes les ressources éducatives existantes et potentielles de l'Etat et de la société, d'accroître aussi les opportunités d'apprentissage, de renforcer la pertinence et le rendement de l'éducation et de la formation par rapport à la demande du marché du travail, des besoins de l'économie et de la solution des problèmes de santé, d'hygiène, de nutrition, d'environnement, de citoyenneté, etc.

Il ne s'agit donc pas de partenariats ad hoc mais plutôt stratégiques pour la transformation, à travers des réformes de haut en bas et de bas en haut, de systèmes éducatifs souvent déconnectés des réalités économiques et sociales des pays africains. Ces partenariats s'avèrent même vitaux lorsque l'on sait que la part de l'économie informelle dans le marché du travail et dans le produit national brut varie respectivement entre 31% (Afrique du Sud) et plus de 90% (Cameroun) et entre 30% et 60% en Afrique tandis qu'en moyenne les 95% de la main d'œuvre jeune entrant dans le monde du travail dans le secteur informel contre seulement 15% provenant du secteur formel de la formation. Ce qui plaide en faveur d'un système intégré de formation incluant enseignement technique, formation professionnelle non formelle et apprentissages traditionnels pour rechercher des effets synergiques et innovateurs, notamment avec des systèmes d'alternance et de cadres nationaux de qualification permettant de reconnaître et de certifier les compétences acquises.

Dans le contexte d'une offre multiple et diversifiée ainsi que de cadre partenarial conséquent, il convient de repositionner le rôle de l'Etat dans la coordination, la facilitation, la régulation et le pilotage.

Ces nouvelles conceptions et approches amènent à mettre en cause la séparation conceptuelle et fonctionnelle entre enseignement, éducation et formation. L'acquisition des connaissances et les démarches intellectuelles, la promotion de comportements et de valeurs, le développement d'habiletés

et de compétences pré professionnelles ou professionnelles ne peuvent être confinées respectivement à l'enseignement général, à l'éducation et à la formation. Quelque soit le parcours, toute ces dimensions doivent convenir à la préparation des jeunes aux défis de la vie et du monde du travail. L'ouvrier et l'agriculteur ont besoin de savoir lire, écrire, compter, analyser, évaluer et choisir des solutions pour résoudre des problèmes. Ils ont aussi besoin de raisonnement logique, d'ouverture technologique et de capacités d'innovation aussi bien dans leur vie que dans leur travail. Ils doivent développer l'esprit d'entreprise, le travail d'équipe, la reconnaissance et le respect de l'autre, la tolérance, le sens de leurs droits et devoirs en plus des compétences professionnelles spécifiques. C'est toutes ces combinaisons dans leur formation qui non seulement leur permet de valoriser tout leur potentiel humain mais également d'accroître la productivité et la valorisation de leur travail et de mieux contribuer à la croissance économique des pays.

En conclusion, la biennale s'inscrit dans un processus de développement des systèmes diversifiés et intégrés d'éducation et de formation permettant à tous de commencer ou de continuer à apprendre en fonction de sa situation et de ses besoins quels que soient l'âge ou le lieu. Cette perspective oriente vers la construction de sociétés apprenantes :

- apprendre à être : autonomie et collectivité
- apprendre à apprendre : connaissances, outils/approches et méthodologies
- apprendre à innover : adaptation aux situations nouvelles, mobilité et esprit d'entreprise
- apprendre tout au long de la vie : devenir un sujet apprenant

De ce point de vue, les systèmes éducatifs africains prépareront certainement les jeunes à **affronter avec succès les défis de la mondialisation marqués par les économies basées sur la connaissance et l'explosion médiatique impulsées toutes deux par la révolution scientifique et technologique devenue permanente.**

Table ronde 2
Quel rôle pour le réseau FAR
pour l'appui aux acteurs ?

Table ronde 2

Quel rôle pour le réseau FAR pour l'appui aux acteurs ?

■ Table ronde

□ Animateur : Abdou GUEYE, Plate-forme d'appui au développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre

Intervenants :

- Blaise ANGO, Chef de la cellule des programmes d'enseignement et de formation, ministère de l'Agriculture et du Développement Durable, Cameroun
- Hassen BERANNEN, sous Directeur de la Formation, Direction de la Formation, de la Recherche et de la Vulgarisation (DFRV), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Algérie
- Adama COULIBALY, Animateur du réseau FAR-CI, Coordonnateur et Chef de projet, Centres des Métiers Ruraux (CMR), Côte d'Ivoire
- Jérôme THONNAT, Conseiller du Directeur de l'École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EIESMV)

■ Abdou GUEYE.

Nous voilà arrivé à la fin de notre conférence. Elle se termine par une dernière table ronde sur le rôle que pourrait jouer le réseau FAR pour appuyer les différents acteurs des dispositifs de formation agricole et rurale.

En guise d'introduction aux débats, il est utile de rappeler quelles sont les finalités du réseau ? Il a été créé à Ouagadougou avec deux finalités essentielles :

1. permettre un développement des échanges sur les politiques de formation, la production et la mutualisation de références et faire en sorte que tous les outils qui avaient été produits soient connus ;
2. arriver à faire que la formation soit considérée comme un levier du développement et que l'on ait, au sud, un développement de l'expertise.

Le réseau a grandi depuis, il y a donc aussi d'autres recommandations qui pourraient être faites pour le développement du réseau notamment à partir des travaux des ateliers de la conférence de Tunis. Quelles recommandations feriez-vous pour le réseau ?

■ Jérôme THONNAT.

Le point de vue que je vais présenter est celui d'un établissement d'enseignement supérieur agricole d'une part et

à caractère interétatique d'autre part. Il n'a pas vocation à être exhaustif et s'est fixé comme objectif de présenter quatre axes d'articulation des réflexions conduites au sein du réseau FAR avec les problématiques des établissements de ce type. Il part du constat que les établissements d'enseignement supérieur agricole peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs que s'est fixé le réseau FAR puisque les diplômés qu'ils forment seront, pour la plupart, des intervenants du développement agricole et rural et que les activités de recherche qu'ils conduisent produisent des connaissances et des méthodes pouvant apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les producteurs. Les quatre axes développés lors de l'intervention sont les suivants :

1- Intégration des résultats des réflexions conduites, au sein du réseau FAR, dans les orientations des établissements d'enseignement supérieur :

Le réseau produit des analyses en terme de méthodes, de démarches et pour une meilleure connaissance des besoins et attentes des acteurs du monde rural vis-à-vis de la formation.

Pour générer un véritable changement, la production de recommandations et de rapports techniques d'études n'est pas suffisante. Il faut réussir à les intégrer dans les politiques des établissements pour les rendre opérationnelles. Cela implique souvent des évolutions institutionnelles et pédagogiques qui, par leur importance, ne peuvent relever de simples ajustements sur l'existant. Le moment charnière de la vie d'un établissement, où ces réflexions peuvent être prises en compte, est celui de la formulation ou de la rénovation de son projet d'établissement. Les établissements sont bien souvent méthodologiquement assez démunis pour conduire cet exercice.

Rôle possible pour le réseau FAR :

- Continuer la production et la diffusion la plus large possible des réflexions et recommandations produites au sein du réseau, notamment en direction des établissements du supérieur ;
- Inciter à la rénovation des projets d'établissement et apporter un appui méthodologique fort (à travers la construction d'une expertise nationale ou régionale) dans la conduite de la démarche de rénovation des projets d'établissement et pour l'intégration des recommandations produites par le réseau.

2- Construction de compétences minimales en ingénierie de la formation et en ingénierie pédagogique chez tous les diplômés du supérieur agricole et rural :

Les enjeux quantitatifs (nombre de producteurs à former) et qualitatifs (complexité de la démarche, adaptation aux contextes spécifiques) pour les formations agricoles et rurales sont énormes. La réponse à ces enjeux dépasse certainement les

capacités des dispositifs formels d'enseignement et de formation, même s'ils sont renforcés. Chaque intervenant dans le secteur agricole et rural, qu'il soit du secteur public ou du secteur privé, a donc un rôle important à jouer en matière de formation qualifiante des producteurs avec lesquels ou auprès desquels il travaille. Or, dans la majorité des cas, les diplômés du supérieur agricole ne sont pas préparés à ces fonctions de formateur durant leur formation initiale. Il apparaît donc souhaitable que tout établissement d'enseignement supérieur, formant des diplômés intervenant dans le secteur agricole ou rural, intègre dans ses cursus de formation initiale l'acquisition d'un bagage minimal en ingénierie de la formation professionnelle (analyse et construction des besoins en formation, conception d'actions de formation) et en ingénierie pédagogique (méthodes spécifiques à la formation d'adultes).

Rôle possible pour le réseau FAR :

- *Formuler des recommandations fortes en direction des décideurs (Ministères chargés de l'enseignement supérieur, Ministères techniques, établissements) pour que les établissements du supérieur intègrent bien cet aspect dans leurs cursus ;*
- *Constituer des pool de formateurs nationaux capables d'assurer cette formation au sein des établissements supérieurs, qui bien souvent ne disposent pas en interne des compétences nécessaires.*

■ Blaise ANGO.

Je voudrais commencer par les problèmes que je ressens et préconiser quel type d'appui nous avons besoin. Le Cameroun a l'occasion de rénover son dispositif de formation agropastorale conçu vers les années 70 à 80 dans le cadre d'une agriculture administrée où l'Etat jouait un rôle central. L'enjeu est donc de proposer un dispositif adapté aux évolutions de l'environnement socio économique actuel marqué par l'émergence de nouveaux acteurs. Le thème de la conférence vient à point nommé et indique justement que le réseau FAR peut jouer un rôle dans cette rénovation

Cet enjeu peut être décliné en 4 sous enjeux :

1. **développer une expertise locale** capable d'animer le processus de rénovation. Le diagnostic des ressources humaines relève qu'une partie des cadres est assez âgée. Il y a un souci de renouvellement de cette ressource d'autant plus que les premiers cadres avaient été formés dans une logique de formation des cadres dont l'Etat avait besoin. Un appui est sollicité dans le renforcement des capacités des personnels publics et privés en charge de la conception et animation des FAR, notamment dans les domaines de l'ingénierie des dispositifs de formation, de l'ingénierie des cadres réglementaires, sur la gestion des établissements, etc.
2. **impliquer les partenaires locaux dans le processus de rénovation des dispositifs de formation**, leur animation et leur gestion. Cette implication suppose non seulement le changement de mentalité, mais également la capacitation des nouveaux acteurs dans leurs nouvelles fonctions
3. **développer la formation comme outil de préparation à l'insertion sociale et professionnelle** des jeunes post primaire dans les métiers de producteurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche afin de relever le défi du renouvellement de la main d'œuvre agricole et rurale.

Concevoir ces nouveaux parcours requiert une expertise que le réseau pourrait nous aider à mettre en place

4. **développer enfin une formation des jeunes comme réponse à l'émergence des nouveaux métiers** agricoles et para agricoles en amont et en aval des productions. Etudes d'opportunités et écriture de ces référentiels sont autant de chantiers nouveaux qui interpellent tous les experts incluant ceux du réseau FAR

■ Hassen BERRANEN.

Je vais parler du réseau d'une manière générale, en situant son rôle.

Nous sommes dans une conjoncture dans laquelle les choses évoluent très vite : échanges commerciaux, changement climatique... Un dispositif de formation ne peut être opérationnel que si tous les acteurs y participent. **Le réseau FAR a eu le mérite de poser la question au travers de plusieurs exemples assez différents. Le rôle du FAR est donc de renforcer les échanges et de renforcer les capacités d'expertise des membres du réseau.**

Les travaux de la conférence ont montré que de très nombreux acteurs intervenaient dans la rénovation des dispositifs de formation agricole et rurale, mais malheureusement, ils interviennent en ordre dispersé, et souvent sans véritable concertation

Il faut sortir aujourd'hui du monopole de l'Etat dans l'orientation des dispositifs de formation, mais quels sont les acteurs qui doivent y jouer un rôle ? Comment analyser les stratégies des acteurs ? Comment faire pour développer le dialogue entre les acteurs ? Car les expériences ont montré qu'il y a des différences entre les acteurs voire même des divergences d'analyse, d'intérêts entre eux.

Le réseau FAR pourrait participer à faire prendre conscience aux acteurs de l'exigence d'un travail à faire ensemble. De même identifier des objectifs partagés, aussi bien à l'intérieur des pays qu'à l'international avec d'autres pays.

■ Adama COULIBALY.

Je vais répondre un peu différemment, en posant la question : Qu'est-ce que j'ai reçu du réseau FAR ? Car je crois qu'il est important de le souligner et de commencer par cela.

Je me suis beaucoup enrichi d'un point de vue technique en apprenant à connaître des expériences nouvelles. J'ai aussi beaucoup appris au cours de cette conférence comme d'autres, à Ouagadougou, Cotonou, Dakar, Yaoundé... Le réseau a aussi mis à ma disposition beaucoup de documentation. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue quand elle existe ! Je pense aux documents qui nous ont été distribués lors de cette conférence, mais aussi à tous ceux qui existent sur le site.

Autre enrichissement, l'enrichissement relationnel et ce n'est pas la moindre des richesses que de se faire des amis dans le continent mais aussi hors du continent : au Tchad, en Guinée à Paris... Aujourd'hui, je suis en Tunisie que je ne connaissais pas. Voilà autant de choses que j'ai apprises grâce à l'existence du réseau et à ma participation à la vie du réseau.

En Côte d'Ivoire, je suis actuellement engagé dans la construction d'un réseau national que je considère comme un relais du réseau FAR. Je souhaite tirer le maximum du réseau FAR pour m'aider à développer le réseau de la Côte d'Ivoire et **j'attends du réseau FAR qu'il m'appuie dans le développement de ce réseau.**

J'attends aussi du réseau qu'il **m'appuie dans la construction des référentiels** car je suis amené à faire des formations pour des personnels et ces formations doivent répondre à un certain nombre d'exigences notamment en matière de certification pour que les gens puissent recevoir un certificat à la fin de leur formation.

■ **Jérôme THONNAT.**

J'avais deux autres propositions.

3. Développement d'une fonction d'ingénierie de la formation professionnelle au sein des établissements supérieurs et de recherche :

La recherche est structurée autour de disciplines scientifiques et produit des connaissances qui sont valorisées par des publications scientifiques. Les critères retenus pour évaluer les chercheurs les poussent généralement à publier leurs résultats dans des revues (rang A, anglophones) qui ne touchent que très peu les acteurs du développement. Le passage des résultats de la recherche dans l'enseignement peut se faire assez naturellement car l'enseignement supérieur est également structuré de manière disciplinaire et par le fait que se sont souvent les mêmes personnes qui assurent les activités de recherche et d'enseignement (enseignant-chercheur). En revanche le passage au développement nécessite que ces résultats puissent être métabolisés dans la construction de compétences opérationnelles au niveau des acteurs de terrain. C'est le rôle du formateur qui maîtrise les outils et les méthodes spécifiques pour cela (contrairement bien souvent aux enseignants et aux chercheurs). Il est donc nécessaire de prévoir la mise en place, au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de cette interface entre recherche et développement. Différentes modalités peuvent être envisagées. Certaines ont été évoquées lors de la conférence : acquisition de compétences de formateur par des chercheurs (FSA Bénin), constitution d'une cellule de formateurs en appui pédagogique aux chercheurs. Cette interface doit être articulée étroitement aux centres d'appui, écoles d'application et établissements d'enseignements techniques.

Rôle possible pour le réseau FAR :

- *Formuler des recommandations fortes en direction des décideurs (Ministères chargés de l'enseignement supérieur, Ministères techniques, établissements) pour que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche structure cette fonction d'ingénierie de formation professionnelle ;*
- *Apporter un appui méthodologique à la mise en place de cette fonction au sein des établissements ;*
- *Favoriser la structuration de réseaux établissements supérieurs – établissements techniques autour de cette interface.*

4. Intégration de la problématique spécifique des établissements à vocation régionale (supranationale) dans les réflexions du réseau FAR :

Pour des raisons tout à fait pertinentes, les réflexions du réseau FAR se sont centrées, jusqu'à présent, sur la formation des producteurs en partant de la construction locale de la demande de formation pour remonter aux dispositifs nationaux de formation et leur articulation avec les politiques nationales sectorielles ou sous-sectorielles. Elles se sont donc arrêtées au niveau national.

Or dans un certain nombre de domaines (cas de l'EISMV) il est nécessaire (ou utile) d'envisager une dimension supranationale dans le dispositif (économie d'échelle, qualité du corps enseignant, nécessité d'intégration régionale). Dès lors se posent un certain nombre de questions spécifiques aux établissements supranationaux qui mériteraient analyses et réflexions. Comment, par exemple, accéder aux informations concernant les attentes de l'ensemble des utilisateurs des compétences des diplômés qu'ils forment et de quelle manière les prendre en compte pour assurer une adéquation formation – emploi optimale ? Comment gérer la diversité des contextes ultérieurs de travail des diplômés ? Jusqu'où « décontextualiser » la formation et comment « recontextualiser » les compétences au moment de l'insertion professionnelle ?

Rôle possible pour le réseau FAR :

- *Réaliser des études et produire des analyses et recommandations sur ces questions (et sur d'autres spécifiques à ce type d'établissement) pour s'assurer que les établissements à vocation régionale s'articulent bien et de manière cohérente à la démarche conduite par le réseau FAR au niveau des pays.*

■ **Blaise ANGO.**

Comme je l'ai souligné tout à l'heure, nous avons besoin d'un renforcement des capacités... Mais nous avons besoin d'une mutualisation des expériences.

Deux autres types d'appui dont nous avons besoin :

- le réseau FAR, c'est aussi un certain nombre de **personnes ressources qui peuvent nous aider dans la rénovation des dispositifs camerounais** ; nous ouvrons un champ d'étude, d'intervention dans lequel les professionnels qui sont présents ici ont un rôle à jouer ;
- le réseau FAR peut nous aider à **promouvoir une expertise locale** avec des possibilités de perfectionnement notamment par la négociation des nouvelles filières en rapport avec les FAR au niveau de l'Enseignement supérieur de notre pays.

■ **Hassen BERRANEN.**

Je laisserai à la salle le soin d'exprimer ses demandes. Mais il faut aussi rester dans la logique du réseau. J'ai l'impression que l'on attend beaucoup, mais que l'on ne veut pas mettre nécessairement beaucoup. Le FAR c'est aussi nous, les membres. C'est ce que nous y apporterons !

Nous considérons en Algérie que nous avons du retard à rattraper et l'on souhaite être accompagné et être confrontés à d'autres expériences, dans notre démarche. Mais il nous faut passer d'une position « attentiste » à une phase de participation. Chaque pays doit soumettre un agenda au réseau, inscrire une action dans laquelle il pourrait mettre à la disposition des autres pays des actions, des connaissances, des expériences...

On devrait d'ailleurs commencer par la création de réseaux nationaux. Avant de demander quelque chose à un réseau international, il faut d'abord créer un réseau dans chacun des pays pour amener les différents acteurs de ce pays à discuter entre eux.

Pour l'Algérie, nous sommes prêts à mettre à disposition toutes nos structures pour l'accueil des acteurs, dans des établissements de vulgarisation, de recherche, de formation. Nous pouvons accueillir les autres pays africains pour des échanges, des formations, pour monter des projets... Nous sommes également très intéressés par les expériences des autres pays du réseau, du Maroc, de la Tunisie, du Cameroun. Il y a à échanger entre nous et c'est le rôle du réseau FAR.

Celui-ci pourrait peut-être fédérer des possibilités des pays membres. **Le FAR ne pourrait-il pas agir au sein de ces différentes organisations pour susciter des financements ou pour développer la réflexion internationale ?**

■ Adama COULIBALY.

Le réseau FAR est comme une auberge espagnole. Chacun y apporte ce qu'il peut et l'essentiel est le partage de ce que nous apportons entre tous les participants du réseau. C'est assez gênant de parler d'attentes vis-à-vis du réseau. **Le réseau n'existera que si les gens et les pays apporteront quelque chose.** L'image de l'auberge espagnole est intéressante à ce sujet.

La clarification des notions que nous utilisons et pour lesquelles nous n'avons pas toujours la même compréhension serait un thème commun d'étude. Il y a beaucoup de notions utilisées et tout le monde n'en a pas la même compréhension ! Il faudrait un glossaire des définitions pour améliorer notre compréhension réciproque ?

Enfin, il pourrait être intéressant d'avoir **une connaissance réciproque de l'expertise internationale et savoir où elle située.**

J'ai néanmoins une doléance à l'endroit des responsables du réseau. Je voudrais demander s'il existe des textes constitutifs du réseau ? Auquel cas, j'aimerais les posséder.

■ Abdou GUEYE.

Après cinquante minutes d'échanges autour de la table, nous aimerons aussi avoir le point de vue de la salle.

■ La salle

Les quatre intervenants qui se sont ainsi prononcés, ont soulevé divers points de vue dont :

- pour un réseau fort, il faudra au préalable des dynamiques nationales importantes ; les intrants nécessaires au fonctionnement du réseau devront provenir du terrain ;
- y avait il des textes constitutifs du réseau FAR ?
- le réseau devrait aller dans le sens du développement de l'expertise au sud par un mapping de toute l'expertise, une édition d'un lexique sur la FAR et apporter un appui aux pays sur leurs processus ;
- pour aller vers plus d'efficacité du réseau, articuler dans les pays les actions avec les objectifs du millénaire pour le développement en particulier ceux portant sur l'éducation ;
- est il nécessaire d'ouvrir le réseau aux pays anglophones ?

■ Abdou GUEYE.

Les attentes vis-à-vis du réseau FAR sont importantes même s'il nous a déjà permis de développer nos analyses, nos échanges. Au cours de la conférence, comme au cours de cette table ronde, de très nombreuses interventions ont tourné autour des exigences de capitalisation et de mutualisation des expériences, des connaissances. Le réseau si emploie mais il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Reste enfin qu'il nous faut mobiliser l'expertise existante pour participer à la rénovation de nos dispositifs de formation professionnelle et le réseau doit nous servir aussi à cela.

Je vous remercie.

Séance de clôture

Séance de clôture

■ Intervention d'Adama COULIBALY Centre des Métiers Ruraux, Côte d'Ivoire, Président du comité de pilotage du réseau Formation Agricole et Rurale

Mesdames et Messieurs,

Je voulais vous présenter une synthèse de vingt pages de cette conférence compte tenu de la très grande richesse des interventions... Mais si les débats que nous avons eus ne sont pas épuisés, les participants par contre le sont. C'est pourquoi il n'est pas justifié que je vous impose en cette fin de conférence une longue et fastidieuse lecture.

Je vais donc faire une synthèse qui retienne que les généralités de la conférence sans rentrer dans les débats.

La seconde conférence du réseau international FAR qu'a tenue à Tunis a rassemblé 100 participants, originaires de 17 pays. Il y a eu une très grande diversité de participants : des élus, des représentants des bénéficiaires des dispositifs de formation, des représentants d'institutions de formation publiques et privées, des représentants de fonds de financement de la formation professionnelle, d'ONG, d'organisations internationales, d'agences de vulgarisation, des représentants d'organisations professionnelles agricoles mais aussi d'artisans dont la présence nous a permis de sortir de l'agriculture pour aller plus largement vers la ruralité... Une très grande diversité d'acteurs donc.

Au cours de nos débats, plusieurs thématiques ont été abordées, que ce soit lors des conférences en plénières, en ateliers ou en tables rondes. Nous avons noté une très grande assiduité des participants à tous les travaux malgré des journées chargées et longues. Les participants, au cours de ces différents moments ont débattu des thèmes en profondeur et je crois que l'on peut dire qu'il y a eu une très grande qualité des conférenciers mais aussi des participants !

Les débats riches et ouverts que nous avons eus entre nous ont situé les questions de formations professionnelles et techniques, à la fois dans les champs de l'agriculture et du rural, mais aussi dans les grandes questions de société : développement économique et social, éducation et formation, relation entre éducation de base et formation professionnelle, insertion professionnelle des jeunes et des femmes, transferts des résultats de la recherche, rôle des différents acteurs dans l'élaboration des politiques nationales et locales de formation professionnelle, construction sociale des besoins de formation... C'est une évolution importante de notre réflexion commune.

Mais, il a été noté aussi des attentes particulièrement importantes de la part du réseau FAR. Ce qui est à la fois très réconfortant car cela traduit que le réseau apparaît être un bon outil, un outil utile. Mais ces attentes diverses, nombreuses, créent aussi un peu d'inquiétude. Le réseau pourra-t-il répondre à l'ensemble de ces attentes ? Je voudrais souligner ici qu'un réseau n'est pas une « organisation » en tant que telle, avec un statut juridique, un organigramme, des services... Un réseau c'est d'abord et avant tout un système de relations entre les membres, membres qui sont volontaires pour participer à la vie du réseau, pour y apporter ce qu'ils savent, ce qu'ils ont appris, pour partager leurs expériences avec d'autres. Nous souhaitons donc un peu d'indulgence de la part de ceux qui pourraient attendre beaucoup du réseau, peut-être beaucoup trop. Enfin, tout ne peut être fait en même temps sur tous les chantiers, il nous faut du temps. Il nous faut votre participation à tous.

Voilà, en ramassé, ce que je souhaitais vous dire sur le déroulement de la conférence.

Merci pour votre indulgence.

Déclaration finale

■ **Présentée par Zohra CHERCHER,**
Directrice de la formation professionnelle agricole
de l'Agence de Vulgarisation et de Formation
Professionnelle Agricoles de la Tunisie et adoptée
par les participants de la conférence :

COMPTE TENU DES ENJEUX :

1. d'augmentation de la production et de la productivité pour faire face aux menaces de crises alimentaires mondiales tout en assurant un développement durable ;
2. de l'éducation et de la formation dans l'amélioration du niveau des compétences, du niveau de vie et d'insertion sociale des populations agricoles et rurales ;

LES PARTICIPANTS DE LA CONFÉRENCE RECOMMANDENT :

1. que la formation professionnelle et technique devienne un outil d'accompagnement des dynamiques et des politiques de développement rural en intégrant ses différentes dimensions citoyenne, agricole, artisanale, commerciale technique, gestionnaire, financière...
2. le dialogue entre les acteurs et partenaires concernés de l'ensemble des activités en milieu rural pour co-construire des politiques nationales, régionales et locales de formation professionnelle agricole et rurale ;
3. la création de cadres de concertation nationaux, régionaux et locaux au sein desquels les différents acteurs participent, dans leurs domaines de compétences et en complémentarité, au pilotage et à la régulation des dispositifs de formation professionnelle et technique en assurant l'optimisation des ressources ;
4. le renforcement des capacités des différents acteurs de la formation professionnelle et technique.

ILS DEMANDENT QUE LE RÉSEAU FAR :

1. participe à l'amélioration de la circulation de l'information, de la capitalisation et de la mutualisation des expériences ;
2. renforce la réflexion notamment par la clarification des concepts, par l'élaboration de méthodes et d'outils d'ingénieries de dispositifs de formation et par la conduite d'études ;
3. accompagne l'émergence et le développement de réseaux nationaux ;
4. participe au renforcement des capacités nationales d'expertise en ingénierie des dispositifs de formation professionnelle et technique,
5. développe son ouverture internationale et ses liaisons avec les agences internationales de coopération.

■ **Intervention d'Adama COULIBALY**
Centre des métiers Ruraux, Côte d'Ivoire
Président du comité de pilotage du réseau
Formation Agricole et Rurale

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales,

Messieurs les directeurs Généraux,

Madame et Messieurs les membres du Comité de Pilotage du réseau FAR,

Honorables invités,

Chers Tous,

Il y a des moments où prendre la parole n'est pas un privilège. J'aurai à cet instant précis souhaité ne pas prendre la parole et par conséquent jouir de mon silence. Mais si tout le monde est d'accord pour dire que le silence a des vertus, il peut aussi avoir des défauts. C'est ainsi que s'il y a le silence du sage, le silence du prudent qui se réserve, il y a aussi le silence qui masque l'absence d'intérêt, le silence qui masque le vide de pensée et, plus grave que tout, il y a le silence du méprisant. En effet, comment les amis qui lors de cette conférence n'ont fait le grand honneur de m'élire président du réseau international FAR, interpréteront mon silence si je ne prenais pas la parole pour dire quelques mots.

Mes premiers mots sont des mots de remerciement à toutes les institutions nationales et internationales qui ont permis la réalisation de cette conférence.

A messieurs Mabrouk BAHRI, président de l'UTAP, Nejib DRISSI, directeur général de l'AVFA, Taoufik HARZLI, directeur de l'INPFCA, notre infinie gratitude pour leur sollicitude permanente à notre endroit ;

A Mesdames et Messieurs du comité d'organisation de la conférence de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, à l'ensemble du personnel de l'AVFA, de l'UTAP et de l'INPFCA, aux charmantes étudiantes en secrétariat de direction, notre reconnaissance pour toujours pour leur encadrement permanent et efficace.

A l'AFD, au MAEE nos sincères remerciements pour leur indéfectible soutien au réseau FAR. A l'OIF notre gratitude pour la prise en charge de certains participants. A tous nos amis tunisiens, nous affirmons que la qualité de leur hospitalité et la chaleur de leur accueil resteront gravés dans nos cœurs. Merci, merci et encore merci.

A tous les participants nos félicitations pour leur assiduité aux travaux et pour la qualité des échanges.

Je voudrais, ensuite exprimer ma profonde reconnaissance à mes collègues du comité de pilotage qui m'ont fait confiance en me portant à la tête du réseau FAR en qualité de président. Je suis conscient que je ne suis pas le plus méritant, je suis aussi conscient que je ne suis pas le plus compétent, c'est pourquoi, je dois faire une lecture sereine de mon élection en ce sens que les enjeux de la FAR sont plus palpables au sud de la méditerranée et encore plus au sud du Sahara.

Oui nous avons vraiment besoin de cet outil.

C'est pourquoi, je me réjouis de la présence significative de personnes venant du Sénégal, de Guinée, du Mali, du Cameroun, du Maroc, de l'Algérie du Bénin, du Tchad, du Congo... Je suis encore plus content de la présence nombreuse de mes compatriotes. Je voudrais leur dire qu'en me confiant la présidence du réseau, c'est à chacun d'eux que le comité de pilotage a fait confiance. Je voudrais partager cet honneur avec eux et surtout pouvoir compter sur leur disponibilité et leur soutien sans faille pour conduire avec efficacité le mandat à nous confié.

Je voudrais me réjouir de l'arrivée dans le réseau de nos frères du Maghreb. Leur arrivée constitue un enrichissement certain pour le réseau. Le réseau ne pouvait d'ailleurs pas objectivement prospérer plus longtemps avec un vide entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne.

Mesdames et Messieurs, de la déclaration de Ouagadougou à la déclaration de Tunis trois ans se sont écoulés. Selon les pythagoriciens le nombre TROIS est le premier des nombres impairs et le deuxième nombre triangulaire. Selon eux, le nombre 3 nous ramène à l'Unité comme l'enseigne d'ailleurs la trinité, chez les catholiques. Il n'est donc pas étonnant que la conférence de Tunis marque un nouveau départ pour le réseau FAR. Le nombre TROIS renvoie aussi à l'espace (on parle des 3 dimensions de l'espace). Il n'est donc pas étonnant non plus de l'extension spatiale du réseau aux pays du Maghreb et à l'Afrique Centrale.

Je félicite chaleureusement toutes les personnes qui viennent d'intégrer le comité de pilotage. Leur arrivée nous enrichit et nous motive.

Mesdames, Messieurs, si le bilan du réseau a suscité autant d'intérêt pour rallier l'adhésion de nouveaux pays nous devons ce succès à un noyau indéfectible de la chose FAR. Au cœur de ce noyau, nous pouvons reconnaître : Jean Bosco BOUYE, Alain MARAGNANI, Martin WEISS, Pierre DEBOUVRY (absent), Bernard CAVAILLE, Abdou GUEYE, Dominique POUSSOU, Tiécoura COULIBALY, Marc ABOUCAL, Sana SEVEIA, Francine RASOLOFONIRINA. Et bien d'autres... A tous mon admiration. Et plus particulièrement à Alain MARAGNANI et Martin WEISS pour la qualité de leur engagement, leur affection et leur fidélité au réseau.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Il reste qu'au sortir de la conférence de Tunis nous devons travailler à l'impact de ce réseau à l'intérieur de nos pays respectifs. Dans la plus part de nos Etats c'est une lapalissade que de dire que l'agriculture remplit de moins en moins les cinq missions qui lui sont dévolues à savoir : assurer l'alimentation de la population aussi bien rurale qu'urbaine, accroître les ressources en devise de l'Etat par les exportations, gérer et protéger les ressources naturelles, assurer à la population des revenus décents et en progression, assurer l'emploi et l'auto emploi des actifs.

Nous pouvons nous interroger pourquoi l'Ivoirien, le Sénégalais, le Malien de 2008 mange moins bien que celui de 1970 ? Pourquoi, l'Ivoirien, le Camerounais, le Congolais de 2008 est plus pauvre que celui de 1970 ? Dans les réponses, il y a un faisceau de causes et d'explications. Parmi ces innombrables

causes, on peut citer le faible niveau de compétence des acteurs principaux de nos économies, je veux parler des agriculteurs.

Si nous sommes tous d'accord que la première richesse d'une nation, c'est d'abord ses ressources humaines (c'est à dire les hommes et les femmes qui la composent) il reste que l'élément discriminant entre les nations aujourd'hui est la qualité de leurs ressources humaines, donc le niveau de qualification, donc de formation.

Pour que nos agriculteurs puissent entraîner la croissance économique dans nos pays qui ont tous une vocation agricole, il faut que s'opère une révolution de la productivité, au triple plan : productivité des sols, productivité du travail, productivité du capital. Or cette révolution peut difficilement s'envisager sans une élévation significative du niveau d'éducation et de formation professionnelle des acteurs concernés. Nous devons travailler à convaincre nos décideurs d'aller dans le sens d'une massification de la formation pour faire passer les sociétés rurales de l'état de société paysanne à celle d'un ensemble d'exploitants agricoles familiaux organisés.

Nous ne devons plus par conséquent nous interroger si nous sommes un groupe de pression ou un groupe de réflexion.

Nous ne devons plus nous interroger si nous devons travailler à la croissance par la qualité ou au développement de la qualité.

Nous ne devons plus nous interroger si nous devons combattre ou débattre.

Nous sommes tout cela à la fois.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais terminer en rappelant qu'un réseau n'est pas un organigramme hiérarchique. C'est un cercle sur lequel se trouvent tous les acteurs. Le travail en réseau implique une prise de contacts, un échange réciproque d'information et le développement de pôles d'expertise.

Parce qu'ils sont basés sur le principe de réciprocité et d'échange multilatéral de l'information, les réseaux ne sont pas simplement une liste d'adresses. A tout moment le réseau doit permettre la complémentarité entre les membres. Cette complémentarité doit être à la fois horizontale (spatiale) et verticale (échange de connaissances, d'expériences et de références).

Un réseau international comme le FAR gagnerait sûrement à travailler avec des réseaux dont les bénéficiaires se trouvent au niveau micro, méso et macro.

Je souhaite donc que dans chacun de nos pays nous travaillions à la naissance de réseaux nationaux, moteurs de la mutualisation de l'expertise de chacun en faveur d'une formation professionnelle pour le plus grand nombre de producteurs et de productrices.

Je vous remercie.

■ Intervention de Jean Bosco BOUYER Ministère des Affaires étrangères et européennes

A l'issue de cette seconde conférence, la parole me revient en tant que représentant sortant de la Présidence française au Comité de Pilotage du Réseau FAR. Présidence que la France n'a pas souhaité prolonger au terme d'un mandat de plus de deux ans. Sur ce sujet, je voudrais dire quelques mots :

- tout d'abord exprimer ma très grande satisfaction sur le choix qui s'est porté sur Monsieur Adama Coulibaly – je peux dire : mon ami Adama - pour la présidence du réseau FAR. C'est un excellent choix d'avoir désigné pour président l'un des précurseurs, fondateurs et de surcroît animateur très actif du Réseau FAR. Sa sagesse naturelle, son autorité reconnue et son humour courtois, me font dire que le Réseau est en de bonnes mains ;
- ensuite bien rappeler que le passage de Présidence ne signifie en rien un quelconque retrait ou abandon du Réseau FAR par la France. Bien au contraire, à travers un projet, l'AFD apportera pour les trois ans à venir un soutien technique et financier qui permettra de déployer les activités du Réseau. Et puis, la France est toujours représentée au sein du Comité de Pilotage, lequel s'est élargi pour faire place aux pays nouvellement arrivés ;
- enfin souhaiter à mon ami Adama tous mes vœux de succès à ce siège de Président.

Sur cette conférence et l'avenir, quelques mots si vous le permettez :

- j'ai l'impression que la diversité des acteurs présents à cette conférence a permis de d'aller au-delà des enjeux propres à la formation et de revisiter la formation comme un outil face aux grands enjeux de société : la sécurité alimentaire, le développement durable, la cohésion sociale, le rôle économique des femmes, le bien être des populations rurales et leurs aspirations. C'est, à mon sens, un grand pas de franchi de s'interroger entre acteurs divers sur les réponses que la formation peut apporter ;
- j'ai la conviction que le Réseau FAR doit renforcer ses activités en Afrique pour la construction d'une expertise dans le domaine de la formation agricole et rurale. Cette expertise doit être co-construite pays par pays et mutualisée régionalement. L'image de l'auberge espagnole qui a été utilisée à plusieurs reprises dans les échanges à propos du Réseau convient parfaitement : nous avons chacun des expériences, des analyses, des interrogations à apporter au Réseau et à partager ensemble ;
- je crois également que si des réseaux nationaux doivent se développer dans les différents pays d'Afrique, ils ne le pourront que s'ils se constituent en pôles d'expertise en produisant des études, des analyses, des évaluations. C'est ainsi qu'ils pourront devenir des démultiplicateurs, des passeurs d'idées et de sens...

Pour finir, je retiens cette phrase de Mamadou NDOYE « *l'homme politique ne décidera pas la réforme s'il sent qu'il y a un risque fort...et qu'il n'y a pas un nombre suffisamment important de personnes pour adhérer à la réforme* ». Il s'agit pour nous de construire cette expertise pour un partage de risque avec l'homme politique. C'est là que se constitue la volonté politique dont nous avons tant besoin.

Merci de votre attention, merci aux équipes tunisiennes de l'UTAP et de l'AVFA pour la qualité de leur accueil et de l'organisation et tous mes vœux de succès au Réseau FAR.

■ Intervention de Mabrouk BAHRI Président de l'UTAP

Honorables invités
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux et honoré de présider la clôture de la deuxième conférence du réseau FAR. Qu'il me soit permis de féliciter, au nom de vous tous, de la qualité du travail fourni par tous ceux qui ont été associés à la préparation comme au déroulement de ces assises.

Vous êtes venus nombreux, répondant à notre invitation et je sais que ces journées ont été bien remplies. Vos travaux ont été denses et riches. Denses par l'intensité et la diversité des sujets évoqués et riches grâce à la qualité des interventions et des propositions formulées.

Que tous ceux qui y ont contribué en soient remerciés.

Mes remerciements vont plus particulièrement aux cadres du réseau FAR qui ont mis en place toutes les conditions pour la réussite de cette rencontre dont les résultats, je l'espère, vont donner à la formation agricole et rurale le rang qui doit être le sien alors que se précisent les défis que nos agricultures sont appelées à relever dans un contexte mondial inédit marqué par une hausse vertigineuse des cours des produits agricoles pouvant mettre en danger notre sécurité alimentaire.

La réflexion engagée à Ouagadougou et relayée par les présentes assises a le mérite de clarifier les enjeux et de tracer la voie que nous nous devons de suivre et à la faveur de laquelle nous devons pouvoir inscrire la formation au coeur du processus de développement de l'agriculture dans nos pays respectifs.

Il nous appartient désormais d'oeuvrer pour que ce laboratoire d'idées se convertisse en actes et programmes s'enrichissant de nos expériences mutuelles car, comme chacun de nous doit le savoir, l'heure n'est plus à l'attentisme au moment même où la formation est devenue, à bien des égards, la clé de voûte de toute agriculture prospère et durable.

Les contours de l'agriculture de demain sont en train de se définir. L'agriculture est au coeur des défis de la planète de ce siècle : un défi alimentaire, un défi environnemental et un défi énergétique.

Cette réalité nous interpelle et nous dicte des responsabilités plus grandes et la mise en place de partenariats afin d'élaborer et d'appliquer une stratégie basée sur des objectifs et des résultats attendus qui soient clairement définis. Ceci requiert une visibilité et une transparence accrues, grâce au suivi et à l'évaluation. A cet égard il est essentiel de prévoir le renforcement des capacités institutionnelles. En outre, les partenariats doivent développer les possibilités d'apprentissage mutuel grâce aux réseaux et aux échanges de bonnes pratiques.

Cependant, ceci aurait peu de sens si la refondation des dispositifs de formation professionnelle et technique manquait à s'intégrer dans une stratégie nationale, négociée avec tous les groupes d'acteurs, prenant en compte, de manière cohérente, les interventions complémentaires en faveur des exploitations

agricoles dans les différents domaines, notamment les structures de production, l'organisation des marchés intérieurs et les relations commerciales internationales, l'accès des producteurs aux intrants et au crédit, l'organisation de structures d'appui en matière de recherche, de vulgarisation et de conseil.

Pour autant, on ne saurait nullement se dispenser d'inscrire les démarches à mettre en oeuvre dans un contexte euro méditerranéen et africain favorisant un partenariat rénové basé sur une conjonction des intérêts des uns et des autres et, à la faveur duquel, il sera possible aux partenaires maghrébins et africains de relever les défis générés par la hausse exorbitante et continue des prix de produits agricoles autant que par les insuffisances qui entachent la production agricole du Sud.

C'est que nous demeurons demandeurs de technologies et de savoir faire dont les pays de l'Union européenne sont des dépositaires majeurs, mais aussi de ressources financières conséquentes sans lesquelles la formation agricole ne serait nullement en mesure de remplir son office de levier de performance et de catalyseur de développement.

Ainsi joints, les partenariats impliquant, à leur échelle, les pays africains et maghrébins, et ceux les associant à leurs partenaires du Nord ne manqueront pas d'insuffler une vitalité nouvelle aux mécanismes déjà en place, mais qui ont, de toutes les façons, besoin de mieux fonctionner, à charge pour nos partenaires européens, d'en concevoir d'autres qui permettent de relever les défis qui assaillent notre continent.

Au demeurant, je n'insisterai pas assez sur l'urgence qu'il y a pour les acteurs de la formation agricole et rurale à travailler ensemble, à partir d'un diagnostic conjoint des besoins de formation, pour élaborer un projet de dispositif de formation, définir le financement, assurer le suivi de la réalisation et son évaluation.

Avant de conclure, permettez-moi de vous souhaiter de nouveau la bienvenue en Tunisie et de vous remercier pour le travail de qualité que vous avez fourni au cours de cette conférence en formant l'espoir que les résultats auxquels nous avons abouti constitueront la plateforme idoine pour des actions concrètes, concertées et mutuellement bénéfiques.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Contributions reçues

Contributions reçues

Les contributions reçues à l'occasion de la conférence de Tunis sont consultables et téléchargeables sur le site du réseau FAR : <http://www.far.agropolis.fr/compte-rendu/tunis-pdf.php>

■ **ANGO PIERRE BLAISE ET HUET CHRISTIAN.**

« La construction d'une vision multi acteurs en préalable à la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités des acteurs »

■ **BOUTATA MOHAMMED.**

« L'approche intégrée et participative de la rénovation de la formation professionnelle agricole : enseignements de l'expérience du projet ALEF et de la DERD, Maroc »

■ **CAMARA SIDIKI.**

Président de la Coopérative des Caféculteurs Woko et vice président du Conseil National des Organisations Paysannes (CNOP), Guinée

■ **CISSE SADIO, TRAORE VINCENT DAMI.**

« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement : Le cas du village de Balandougou dans le cercle de Kita au Mali »

■ **COULIBALY ADAMA, KISSY KRAIDY MICHEL, SILUE MÈHIN, COULIBALY AMINATA.**

« Rôle des acteurs du niveau macro et micro dans la mise en oeuvre des Centres des Métiers Ruraux (CMR) en Côte d'Ivoire »

■ **DEDEHOUANOU HOUMSOU.**

« Référentiel des métiers exercés par les Agronomes formés à la Faculté des Sciences Agronomiques au service des Acteurs de la Formation Agricole et Rurale du Bénin »

■ **DIOP AMADOU, TRAORE RAMANI.**

« Leçons significatives de la formation des leaders des organisations de producteurs de coton du Burkina Faso »

■ **GUEYE ABDOU ELHADJI.**

« Rôle des acteurs dans la formulation, le pilotage et la régulation de la Formation Agricole et Rurale (FAR) au Sénégal »

■ **MALON XAVIER.**

« Un instrument à la disposition du service chargé de coordonner la mise en oeuvre de la stratégie nationale de formation agricole et rurale au Sénégal »

■ **METGE JEAN.**

« L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur agricole tunisien - Le rôle des acteurs du dispositif »

■ **PLOUGASTEL VALÉRIE.**

« Rôle des Maisons familiales rurales dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale »

■ **RASOLOFONIRINA FRANCINE, RAZAFINDRAKOTO BARINJAKA HENRI.**

« Le service militaire d'action au développement »

■ **SILUE MÈHIN, KISSY KRAIDY MICHEL.**

« Expérience tirée de l'exécution du projet de développement de la culture du soja dans le Nord Ouest de la Côte d'Ivoire »

■ **TADJUDJE WILLY.**

« Les conditions d'intervention des différents acteurs dans la gestion des dispositifs de formation rurale et les pistes d'amélioration de leurs actions »

■ **TATIN GILLES ET NGAË PIERRE.**

« Le projet Sup Agro Oyo »

■ **TOUMI LARBI.**

« Les impératifs de la mise à niveau de la formation professionnelle agricole en milieu rural - Cas du Maroc »

■ **VONDO MATHIAS.**

« Formation agricole et rurale en Centrafrique »

■ **YAMEOGO MICHEL.**

« Appuis à la construction d'une expertise nationale au sein de la filière riz et de la filière fruits et légumes au Burkina Faso pour l'élaboration de plans de renforcement de capacités des acteurs de ces deux filières »

QUELQUES RÉFÉRENCES

■ BARBEDETTE Loïc. « Des ruraux conduisent une réflexion collective sur la formation : trois cas en Afrique de l'Ouest ». Journées IDF 2004. http://www.agropolis.fr/formation/pdf/8IdF/2004_Barbedette.pdf

■ CHERCHER Zohra. « La mise en oeuvre de la réforme et le développement d'une démarche partenariale dans la formation professionnelle agricole ». Atelier de Yaoundé. Mai 2007. http://www.far.agropolis.fr/telechargement/compte-rendu/yaounde/07_contribution_Tunisie_Chercheri.pdf

■ GAURON André. « Formation professionnelle et développement économique : bilan et perspectives pour une nouvelle étape ». 2008. http://www.agropolis.fr/formation/pdf/2008_Gauron_FPT_developpement_economique.pdf

■ KABORE Etienne. « Le rôle des différents acteurs dans la mise en oeuvre d'un dispositif de formation professionnelle agricole : l'exemple du Burkina-Faso ». Journées IDF 2005. <http://www.agropolis.fr/formation/pdf/9Idf/kabore.pdf>

■ Haut Conseil de la Coopération Internationale – « Pour une stratégie de coopération en faveur de la formation professionnelle dans les pays en développement ». 2008. http://www.agropolis.fr/formation/pdf/2008_HCCI_FPT.pdf

■ Réseau FAR. « Fonctionnement et partenariats au service de la formation professionnelle de masse ». Actes de l'atelier de Cotonou 2006. <http://www.far.agropolis.fr/compte-rendu/cotonou.php>

■ SARR Souleymane. « Rôle et place des acteurs dans la rénovation des dispositifs de formation agricole et rural – Le cas du Sénégal ». Atelier de Yaoundé. Mai 2007. http://www.far.agropolis.fr/telechargement/compte-rendu/yaounde/12_contribution_S%20E9n%20gal_Sarr.pdf

Présentation du réseau FAR

Présentation du réseau FAR

QUELLE EST L'ORIGINE DU RÉSEAU FAR ?

Depuis la fin des années 90, les ministères français des Affaires étrangères et de l'Agriculture travaillent en collaboration étroite. Le groupe de travail sur l'ingénierie des dispositifs de formation dans le secteur rural, constitué entre des représentants du MAE et du MAP, a restitué ses analyses et recommandations en 2003 auprès des services concernés du MAE et du MAP¹⁵. En conclusion, les services du MAE ont souligné l'intérêt de capitaliser des expériences significatives d'ingénierie des dispositifs de formation (IDF), de mettre en place un réseau d'expertise et d'inclure la réflexion sur la formation agricole et rurale dans celle à conduire par le MAE sur ses stratégies sectorielles en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Parallèlement à ces travaux d'étude, Agropolis, le MAE et le MAP ont soutenu l'organisation des journées d'étude « *Ingénierie des dispositifs de formation à l'international* »¹⁶ et la constitution d'une bibliothèque virtuelle dans ce domaine¹⁷. Ces deux outils ont permis d'assurer une capitalisation et une mutualisation et progressive des expériences internationales, des pratiques de formation, ils ont également permis de constituer progressivement un très large réseau de partenaires. En participant au financement de l'édition de deux ouvrages¹⁸, le MAE a également contribué à diffuser les réflexions conduites dans le domaine des formations professionnelles et techniques, agricoles et rurales.

En 2005, le MAE a confié l'organisation d'un atelier international au Pôle National de Coopération Internationale, à Ouagadougou, sur le thème « *Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale* ». Cet atelier a regroupé 75 personnes, représentants des institutions nationales en charges de la formation, des organisations professionnelles agricoles, des prestataires de formation, de pays d'Afrique, des assistants techniques des coopérations allemande, suisse et française, et enfin des représentants des ministères des Affaires étrangères et de l'Agriculture, de l'Agence Française de Développement, de la Banque mondiale, de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français comme langue de partage.

¹⁵ http://www.agropolis.fr/formation/pdf/document_1_bibliotheque.pdf

¹⁶ http://www.agropolis.fr/formation/actes_cr_manif.html

¹⁷ <http://www.agropolis.fr/formation/biblio.html>

¹⁸ MARAGNANI.A (sous la direction de). « *Ingénierie des dispositifs de formation à l'international – Quelle démarche ? Quelle organisation ? Quelle offre ?* ». Educagri Éditions. 2000.

DEBOUVRY.P, GRANIE.AM, MARAGNANI.A, METGE.J. « *Formations rurales à l'international : Méthodes et outils* ». Educagri Éditions. 2003.

¹⁹ Pôle National de Coopération Internationale. « *Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale* ». Ouagadougou. 30 mai / 3 juin 2005. Consultation des actes : http://www.agropolis.fr/formation/pdf/atelier_ouagadougou/actes.pdf

A l'issue de l'atelier de Ouagadougou¹⁹, ses participants ont souhaité pouvoir poursuivre le travail commun de réflexion sur la formation professionnelle de masse en milieu rural dans le cadre des politiques nationales de formation agricole et rurale.

Les ministères des Affaires étrangères et de l'Agriculture ont participé à la création du réseau international « Formations Agricoles et Rurales » pour répondre à cet objectif.

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Ce réseau, effectif depuis début 2006, constitue un outil de coopération mis en œuvre avec une quinzaine de pays africains pour accompagner la réflexion sur la redéfinition des finalités, objectifs et méthodes des formations professionnelles et techniques, agricole et rurale, en prenant notamment en compte l'exploitation familiale, son environnement global et ses logiques d'évolution.

En effet, pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'inégalité dans l'accès aux savoirs, et permettre au secteur agricole et rural de retrouver son rôle économique et social et de répondre à l'ensemble de ses missions,

- créer des activités et des emplois,
- assurer des revenus aux familles rurales,
- permettre l'insertion professionnelle et sociale des nouvelles générations,
- garantir la souveraineté alimentaire des Etats,
- générer des devises,
- gérer durablement les ressources naturelles,

Il importe de renforcer les capacités des acteurs du monde rural en mettant en place dans le cadre de politiques nationales de développement du secteur agricole et rural des dispositifs de formation professionnelle pour l'ensemble des populations rurales composantes.

QUELLES SONT SES ACTIVITÉS ?

Au service de la mise en place de formations professionnelles agricoles et rurales, le réseau international FAR :

- favorise les échanges entre les différents acteurs concernés : producteurs, organisations professionnelles, vulgarisateurs, techniciens, enseignants et formateurs, responsables de dispositifs de formation, élus, experts, ONG, organisations nationales et internationales de coopération pour le développement...
- mutualise et capitalise les expériences, les pratiques, les réflexions, les projets, concernant les dispositifs de formation

professionnelle agricole et rurale de nombreux pays ;

- initie des études, des travaux d'analyses, des groupes de travail, des ateliers de réflexion et d'échange, sur les problématiques de la formation professionnelle en milieu rural ;
- analyse les relations entre politiques nationales de développement agricole et rural et dispositifs de formation professionnelle ;
- participe au développement de méthodes et d'outils d'analyse et de conduite de projets de création ou de rénovation de dispositifs de formation ;
- **et participe à la constitution d'un potentiel de conseil, d'appui et d'expertise en matière d'ingénierie de dispositifs de formation agricole et rurale.**

L'activité du réseau FAR est organisée autour de trois axes :

- **Diffuser de l'information** : c'est le rôle des différents outils mise en place par le réseau depuis 2006 : un site web sur lequel se trouve en ligne toutes les infos, actualités mais aussi compte rendus de manifestations, d'études etc., une note d'infos diffusée tous les mois, des visio conférences, un forum de discussion, une bibliothèque virtuelle.
- **Organisation d'événements** : depuis 2006, le réseau FAR organise au Sud des rencontres pour favoriser l'échanges entre les acteurs mobilisés sur les questions de formation professionnelles agricoles et rurales : Cotonou (mai 2006) sur partenaires et formation, Dakar (décembre 2006) sur l'économie de la formation, Yaoundé (mai 2007) sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ruraux, Tunis (mai 2008) sur le rôle et la place des acteurs dans la rénovation des dispositifs de formation agricole.
- **Construction d'une connaissance collective** : un des objectifs du réseau est la construction d'une expertise collective partagée sur les questions de formation agricole et rurale à travers des études d'experts ou la participation au financement de travaux ou de mémoires d'étudiants autour des questions sur l'économie de la formation ou de l'ingénierie des dispositifs de formation : Identification d'experts potentiels dans le domaine de l'économie de la formation professionnelle agricole et rurale, étude et analyse économique d'un dispositif de formation agricole et rurale.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Deux entités assurent le fonctionnement du réseau FAR.

1/ Un comité de pilotage associant des acteurs de différentes organisations ; il assure l'orientation et le suivi des actions.

Dans le cadre de la conférence de Tunis le comité de pilotage du réseau FAR s'est réuni, le 20 mai, dans une nouvelle composition en accueillant des représentants de nouveaux pays : Algérie, Bénin, Cameroun, Maroc, Tunisie en sus des pays membres fondateurs : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, France, Madagascar, Mali, Sénégal, Tchad.

Ce nouveau comité de pilotage a procédé à l'élection de son Président, le Dr Adama COULIBALY.

Les membres du comité de pilotage élus à Tunis (2008/2009) représentants de :

- Algérie : M. Hassen BERRANEN
- Bénin : M Marcellin HYLE
- Burkina Faso : à définir
- Cameroun : M. Blaise ANGO
- Côte d'Ivoire : M. Adama COULIBALY
- Madagascar : Mme Francine RASOLOFONIRINA
- Mali : M Tiécoura COULIBALY
- Maroc : M. Mohamed SAÏDI
- Sénégal : M. Souleymane SARR
- Tchad : M. Seveia DOUMGO SANA
- Tunisie : Mme Zohra CHERCHER
- Agence Française de Développement : M. Jean-Claude GALANDRIN
- Ministère des Affaires étrangères et européennes : M. Jean-Bosco BOUYER
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche: M. Pierre AUTISSIER

2/ Un secrétariat exécutif

Le secrétariat exécutif est composé de 5 membres :

- Bernard CAVAILLE (Montpellier SupAgro) responsable du secrétariat exécutif
- Marc ABOUCAL (ENESAD), animation du réseau,
- Cécile DURAND (Montpellier SupAgro) : assistance technique, organisation des manifestations, secrétariat
- Dominique POUSSOU (Montpellier SupAgro), animation du réseau
- Marie SOLEILHET (ENESAD), chargée du développement du site web

Le réseau FAR s'est adjoint la collaboration de deux chargés de mission pour l'organisation de certaines manifestations du réseau : Alain MARAGNANI et Martin WEISS, qui ont été chargés de la préparation et de la réalisation de deux initiatives du réseau FAR, la conférence internationale de Tunis du réseau FAR et un séminaire international à organiser avec la FAO début 2009.

Pour tout contact :

Réseau FAR
1101 Av d'Agropolis - BP 5098
F - 34033 Montpellier CEDEX 01 - France

Mél : far@agropolis.fr - Fax : 33 (0)4 67 61 70 67

Liste des participants



Liste des participants

ALGÉRIE

- BERRANEN Hassen, sous directeur de la formation Direction de la Formation, de la Recherche et de la Vulgarisation (DFRV), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- BESSAI Leila, directrice pédagogique Centre de Formation des Agents Techniques Spécialisés des Forêts - Jijel
- BASSA Ahmed Chaouki, directeur pédagogique, Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole - Touggourt
- DRISS Amer, Projet d'Appui au Développement Socio Eco Local dans le Nord Est Algérien (PASDEL-NEA)
- GUERROUCHE Fatiha, sociologue, chargée d'études Institut National de la Vulgarisation Agricole (INVA)
- MERZOUKI Yamina, ingénieur agronome, gérante d'une unité d'études et de conseils agricoles à Rouiba.
- MOUSSOUS Rabah, directeur Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole - Médéa
- RACHEDI Mohammed, Fouad, directeur, Direction de la Formation, de la Recherche et de la Vulgarisation (DFRV), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

BÉNIN

- DEGUENON Edgard, chargé de formation, Union Communale des Producteurs de Cotonou (UCPC)
- DEKA Kokou Emmanuel, chercheur production animale et responsable de l'atelier Recherche Développement pour la relance de la production porcine à la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) d'Abomey Calavi
- HYLE Marcellin, directeur Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) – Adja Ouéré
- SAKOU Benoît, président Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB)

BURKINA FASO

- Diop Amadou, conseiller en formation et recherche, Institut Panafricain pour le Développement Afrique de l'Ouest et du Sahel (IPD/AOS)

CAMEROUN

- ANGO Pierre Blaise, chef de la cellule des programmes d'enseignement et de formation, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- N'NANG Thérèse, conseiller technique, Fonds National de l'Emploi (FNE), Direction Générale
- NTOL Cyprien Bamzok, chef de la Division de l'Enseignement et de la Formation Agricole, Coopératifs et Communautaires, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

CANADA (QUÉBEC)

- GAUMOND André, chef de groupe en formation agricole Ecole professionnelle de Saint-Hyacinthe
- ROIX Danièle, agent de liaison en formation professionnelle Ecole professionnelle de Saint-Hyacinthe
- VACHON Gaston, directeur d'un centre de formation professionnelle, Ecole professionnelle de Saint-Hyacinthe

CENTRAFRIQUE

- VONDO Mathias, directeur national des Centres Ruraux d'Education et de Formation

CONGO

- BALLOULA Eliphil, CAP SUD – Agroforma

CÔTE D'IVOIRE

- AMOAKON Dihyé, président, Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI)
- ANGNIMAN Pierre Ackah, directeur exécutif, Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
- COFFI Pierre Henri, secrétaire général, Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)
- COULIBALY Adama, coordonnateur et chef de projet, Centres des Métiers Ruraux (CMR), animateur du réseau FAR-CI
- KISSY Kraidy Michel, Centre des Métiers Ruraux (CMR)
- KONE Abi, directrice de département, Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)
- N'DRI Kouakou Philippe, directeur de département, Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)
- SORO Yamani, conseiller général, Conseil Général - Korhogo
- TANOI Kablan Louis, producteur, notable et chef de village d'Ayénoua

FRANCE

- D'ABADIE Evelyne, enseignante ESC
- LEGTA Chateauroux, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- ABOUCAL Marc, réseau FAR, Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- ANDRIOT Patricia, responsable de l'unité d'ingénierie d'Eduter Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- ARBUS Jean-Roland, animateur du réseau Sénégal, Legta La Vinadie, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

- AUROUSSEAU Stéphane, agriculteur, administrateur à l'IFOCAP
- BLONDEAU Valérie, chargée d'étude
- BOSIO Jean Luc, ingénieur formateur, Institut des Régions Chaudes, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- BOUYER Jean Bosco, Ministère des Affaires étrangères et européennes, DGCID / Direction des Politiques de Développement / Bureau des politiques éducatives et d'insertion professionnelle
- CARRIERE Michel, réalisateur, Anamorphose
- CAVAILLE Bernard, secrétariat exécutif du réseau FAR, Service d'Appui aux Formations Agricoles et Rurales à l'International, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- CHAZEE Laurent, expert en développement local, Agence de Développement Social / WGH
- CHERRIER Philippe, animateur du réseau Sénégal
- LEGTA Roanne Chervé, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- DENYS François, délégué régional ingénierie de formation, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- DURAND-MORILLEAU Cécile, secrétariat exécutif du réseau FAR Service d'Appui aux Formations Agricoles et Rurales à l'International, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- FEVRE Brigitte, directrice, Institut de formation des acteurs du monde agricole et rural
- GALANDRIN Jean-Claude, Département technique opérationnel, Division développement agricole et rural - Agence Française de Développement
- GAURON André, conseiller maître à la Cour des Comptes
- GRIVET Philippe, chargé d'ingénierie, CFPPA de Vesoul, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- GUIRONNET Yvan, chargé d'ingénierie, coordonnateur des activités internationales, CFPPA de Carmejane, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- LEMAIRE Philippe, responsable du réseau Tunisie, L.E.G.T.A. d'Aix Valabre, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- MARAGNANI Alain, chargé de mission réseau FAR
- METGE Jean, inspecteur de la mission de coopération internationale, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
- PLOUGASTEL Valérie, Union Nationale des Maisons Familiales Rurales
- POUSSOU Dominique, secrétariat exécutif du réseau FAR Service d'Appui aux Formations Agricoles et Rurales à l'International, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- RIVIERE HAMAILI Hassina, consultante ingénierie de formation CRP Consulting
- TATIN Gilles, délégué régional Ingénierie de Formation, animateur national réseau DRIF, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- WEISS Martin, chargé de mission réseau FAR

GUINÉE

- BAYO Alpha, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
- DIALLO Diawo, directeur, Ecole Nationale d'Agriculture et d'Elevage (ENAE) de Macenta, ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

MADAGASCAR

- RASOLOFONIRINA Francine Direction d'Appui à l'Organisation des Producteurs, Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

MALI

- COULIBALY Tiecoura, Cellule Planification et Statistique, Ministère de l'Agriculture
- FOFANA Bakary, commission suivi évaluation des formations Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)
- TRAORE Assitan, présidente, Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)

MAROC

- BOUJENDAR Jamal, chef de Division de l'Adéquation Formation-Emploi, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- BOUTATA Mohamed, chef Projet ALEF – USAID Ma
- CHIDMI Ahmed, directeur, Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage - Fouarat Kenitra
- CHORFI Bouchra, chef de service des lycées agricoles Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime / Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD)
- EL HAOUARI Nawal, chef de la Division de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime - Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD)
- FAGOURI Saïd, directeur, Association Nationale Ovine et Caprins (ANOC)
- HAYATI Hassan, directeur, ITSA de Souihla, Marrakech
- LAHCHIMI Mohamed, directeur, ITSA de Bouknadel
- MOSTAGHFIR Mohamed, professionnel, représentant des Maisons Familiales Rurales du Maroc
- OULAHBOUB Akka, directeur général de la DERD, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime - Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement
- SAIDI Mohamed, directeur, Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural

MAURITANIE

- LEMINE Khalifou Sidi Mohamed, directeur, ECODEV (ONG)

SÉNÉGAL

- MBAYE Alain, chargé de programme, Bureau d'appui à la coopération Sénégal-Suisse
- MBAYE Insa, directeur exécutif, Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture (CIFA) - Saint Louis du Sénégal
- HATHIE Ibrahima, économiste, responsable tronc commun 1ere année, Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENAE)
- THIAW Amadou, trésorier général CGER Vallée et président du CGER Fouta, Centre de Gestion et d'Economie Rurale de la Vallée du fleuve Sénégal (CGER Vallée)
- SARR Souleymane, Bureau des formations rurales, Ministère de l'Agriculture

TCHAD

- DOUGMO SANA Seveia, secrétaire général du comité pédagogique inter écoles, Ecole Nationale des Techniques de l'Elevage (ENTE)

TUNISIE

- ASCHI Mohamed Sadri, Agence de Vulgarisation et de Formation Professionnelle Agricoles (AVFA) - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
- BAHRI Mahbrouk, président, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)
- CHENNOUFI Sabine, sociologue, Institut National Agronomique de Tunisie (INAT)
- CHERCHERI Zohra, directrice de la formation professionnelle agricole
Agence de Vulgarisation et de Formation Professionnelle Agricoles (AVFA) - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
- DALLAI Houcine, directeur général, Office de Développement SYlvo-pastoral du Nord Ouest,
- DRISSI Mohamed Nejib, directeur général, Agence de Vulgarisation et de Formation Professionnelle Agricoles (AVFA) - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
- ELLOUMI Mohamed, chercheur, Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie
- ESSAAFI Lamia, chef de service, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, direction générale des financements des investissements et des organisations professionnelles
- GASTLI Monia, sociologue, Centre de Recherche Et Documentation et d'Information pour la Femme (CREDIF)
- HARZLI Taoufik, directeur, Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricoles (INPFCA), Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
- REZGUI Jilani, chargé de la formation, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)
- TRABELSI Saoud, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- BAYEMI Gabriel, analyste principal en éducation
Banque Africaine de Développement (BAD)
- GUEYE Abdou, Hub Rural
- LESUEUR Christophe, expert marché et compétitivité, Hub Rural
- NDOYE Mamadou, secrétaire exécutif, Association pour le Développement de l'Enseignement en Afrique (ADEA)

CONSEILLERS TECHNIQUES

- HAGUENAUER Didier, attaché de coopération, Institut Français de Coopération Tunis
- HUET Christian, conseiller technique principal du projet « Professionnalisation Agricole et Renforcement Institutionnel » au Cameroun
- THONNAT Jérôme, conseiller du Directeur, Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar

Le réseau international Formation Agricole et Rurale

Le réseau international Formation Agricole et Rurale donne une suite aux travaux de la première rencontre internationale, tenue à Ouagadougou en 2005, sur le thème "Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale".

Compte tenu de divers enjeux démographiques, sociaux, économiques, environnementaux, les acteurs concernés par les formations technique et professionnelle, agricole et rurale, de douze pays d'Afrique subsaharienne ont affirmé dans une déclaration finale que la mise en œuvre de dispositifs de formation professionnelle de masse soit inscrite comme élément fondamental des politiques de développement du secteur.

Se fondant sur cette déclaration finale, le réseau FAR

- participe, soutient, et renforce la réflexion sur les dispositifs de formation technique et professionnelle pour le milieu rural mis en place dans le cadre de politiques nationales de développement économique et social, de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté, de la gestion durable des ressources...
- favorise des rencontres, échanges et partenariats entre les divers acteurs concernés : producteurs, organisations professionnelles, vulgarisateurs, formateurs, responsables institutionnels, experts, ONG, organisations nationales et internationales de coopération...
- mutualise la réflexion et l'expérience des différents acteurs concernés, produit et capitalise des références, des démarches et des outils méthodologiques...
- contribue à structurer et à renforcer les capacités d'expertise locale de haut niveau destinées à accompagner les réformes institutionnelles dans la mise en place de dispositifs de formation adaptés aux enjeux du développement...



**Réseau international Formation
Agricole et Rurale**

1101 Avenue Agropolis — B.P. 5098
F 34033 Montpellier CEDEX 01

Tél. : +33 (0)4 67 61 70 59/

70 08/70 63/7070

Fax : +33 (0) 4 67 61 70 67

Courriel : reseau@far.agropolis.fr

Site : <http://www.far.agropolis.fr>